ALTERNATIVE AUX DENTIERS
Head Charette & Associés
CLINIQUES D'IMPLANTS DENTAIRES
466-4577 1-800-567-9591
4

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

GREICHE & SCAFF OPTOMÉTRISTES
2 POUR 1
AU COMPLET MONTURES ET LENTILLES SUR NOS GRANDES MARQUES EXCLUSIVES
336-4444

MONTRÉAL, SAMEDI 5 FÉVRIER 1994 110e ANNÉE Nº 91 166 PAGES, 13 CAHIERS
Miami : 2 $ US
Îles-de-la-Madeleine : 2 $
1,50 $ Taxes en sus

Météo

Soleil suivi de faible neige
max -8 / min -16
page E 24

Plus

Comment va l'école?
cahier B

Sports

Victoire du Canadien à Washington
4 | 0
page H 2

Cinéma

Lanctôt, Leconte, Brooks
page D1

Arts

Fax: le magazine culturel de MusiquePlus
page E 1

Vacances

Le plus grand marais du monde
page I 1

Index

Annonces classees	
- immobilier	F1 à F8
- marchandises	F8
- emplois	F8 à F11
- automobiles	G5
- propositions d'affaires	C4
Arts et spectacles	
- informations	cahier E
- ciné-horaires	D4
- télé-horaires	E2
- télévision	E3
Avis	G6 à G8
Bandes dessinées	
Bridge, échecs, philatélie	K11
Carrières et professions	cahier J
Décès	G6 et G7
Économie	cahier C
Êtes-vous observateur?	F3
Feuilleton	J12
Habitat	cahier K
Horoscope	J12
Le monde	G2
Loteries	E20
Maisons d'enseig.	B9 à B11
Mots croisés	F4 et J12

Pellicules radiantes: il faut débrancher

La Régie du bâtiment veut mettre un terme à une désastreuse série d'incendies

PIERRE GINGRAS

La Régie du bâtiment du Québec recommande à tous les propriétaires de résidences chauffées par un système de pellicules radiantes Aztec-Flexel de 22 watts de communiquer dans les plus brefs délais avec un entrepreneur qualifié pour procéder à son débranchement et le remplacer par un autre type de chauffage adéquat.

Cette pellicule, qui porte aussi le nom commercial de Thermoflex-Scotland, aurait été la cause d'au moins 19 incendies jusqu'à maintenant au Québec, et la Régie veut mettre un terme à cette série de désastres qui, heureusement, n'ont pas fait de victimes jusqu'à maintenant. «Même si cette pellicule est approuvée par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR), nous n'avons pas le choix, explique Georges Paquet, adjoint au président de la Régie. Ce produit représente un grave danger d'incendie.» La pellicule Aztec-Flexel de 22 watts est fabriquée par la compagnie Thermaflex, d'Écosse.

Si elle reconnaît que cette décision est difficile à prendre, surtout en plein hiver, par une température de moins 20, la Régie veut éviter toute hécatombe.

L'Association canadienne de normalisation approuve la décision, a mentionné M. Paquet. Au siège social de l'ACNOR à Toronto, on confiait que des pourparlers étaient toujours en cours avec Thermaflex au sujet de la certification du produit, mais qu'«il y avait beaucoup d'éléments légaux à soupeser avant de prendre une décision».

On croit que de 300 à 400 résidences sont dotées de tels pellicules sur le territoire québécois, dont un bon nombre dans la grande région de Québec et au moins une vingtaine dans la région de Gatineau. La pellicule aurait été en vente dès 1990 au Québec, bien que la majorité des stocks, notamment dans la région de la Vieille Capitale, aient été disponibles à partir de 1991 seulement.

À la Corporation des maitres électriciens du Québec, on se réjouit de la décision. Elle s'imposait, fait valoir Pierre Liberatore, directeur des services techniques.

M. Liberatore met toutefois le public en garde contre toute décision trop hâtive. «Il faut avant tout consulter un électricien avant de débrancher le système, dit-il, car il est dangereux de se chauffer avec des plinthes portatives. Les circuits réguliers

VOIR DÉBRANCHER EN A 2

À l'instar du phénix, le raélien renaît de... son os frontal!

MICHÈLE OUIMET

Lorsqu'un adepte de la secte religieuse connue sous le nom de Mouvement raélien meurt, l'embaumeur prélève un morceau d'os au milieu de son front, gros comme une pièce de cinq cents, qui servira à le recréer en laboratoire lorsque les hommes posséderont la technologie nécessaire. Selon le ministère québécois de la Justice, ce procédé pourrait être illégal en vertu de l'article 43 du nouveau code civil.

Au Québec, c'est la maison funéraire Alfred Dallaire qui effectue la plupart des prélèvements. L'os est ensuite envoyé au quartier général du Mouvement raélien à Genève, en Suisse.

D'ailleurs, le fait d'expédier l'os à l'extérieur du pays complique l'affaire. «Il pourrait y avoir un problème avec l'expédition transfrontalière de restes humains, croit Marie-Josée Longtin, avocate au ministère de la Justice. En tout cas, il y a quelque chose d'agaçant là-dedans.»

VOIR RAELIEN EN A 2

- **Un testament qui divise.**
- **Des initiatives qui ont fait du bruit et laissé des séquelles.**
- **Les raéliens adorent faire parler d'eux.** ***Page G 1***

NOS ESPOIRS À LILLEHAMMER

PHOTO BERNARD BRAULT, *La Presse*

Leur sport: le patinage de vitesse sur courte piste. Leur objectif: monter sur le podium des Jeux olympiques de Lillehammer. Les Québécois, avec huit représentants sur dix, sont les piliers de l'équipe canadienne. Mercredi prochain, Nathalie Lambert, Isabelle Charest, Christine Boudrias, Sylvie Daigle (première rangée, de gauche à droite), Denis Mouraux, Angele Cutrone et Frédéric Blackburn (deuxième rangée) s'envoleront pour la Norvège à la recherche du trip de leur vie. Ils sont jeunes, resplendissants de santé et le goût de la vie transcende chacune de leurs paroles. Ces gens-là ne sont pas sur terre pour s'embêter. Souvenez-vous de leurs noms: vous serez bientôt collés à votre écran pour surveiller leurs prouesses. ● *Voir page H 1*

Une déclaration imprudente du ministre Paul Martin fait chuter le dollar canadien

MAURICE JANNARD

Dur, dur, le métier de ministre des Finances: Paul Martin en a eu une autre preuve hier.

Questionné à Ottawa par les journalistes à sa sortie de la Chambre des communes sur l'évolution des taux d'intérêt, le ministre a déclaré qu'il se pourrait que les taux canadiens deviennent plus bas que ceux qui sont en vigueur aux États-Unis.

Les détenteurs de capitaux n'en demandaient pas tant et la devise canadienne a immédiatement perdu de la valeur sur les marchés financiers. En l'espace de quelques minutes, le dollar passait sous la barrière des 75 cents américains.

La monnaie canadienne a clôturé la journée à 74,57 cents américains, en baisse de 66 centièmes par rapport à la veille.

«Il va falloir que le nouveau gouverneur de la Banque du Canada donne quelques cours à M. Martin», a affirmé à *La Presse* un analyste financier, sous le couvert de l'anonymat.

La déclaration du ministre libéral est survenue quelques minutes après que M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, l'équivalent de la Banque centrale canadienne, eut annoncé un resserrement de la politique monétaire aux États-Unis.

Le taux d'escompte de la Fed (Réserve fédérale) est passé de 3 à 3,25 p. cent, la première hausse du loyer de l'argent depuis 1989 chez nos voisins du sud.

Ce geste a pour but, a dit M. Greenspan, de contrer l'inflation qui pourrait poindre à l'horizon à la suite de la très bonne tenue de l'économie américaine.

Cette hausse du taux d'escompte a fait augmenter immédiatement le rendement des obligations américaines. Comme il fallait s'y attendre, les places boursières nord-américaines ont mal réagi.

À New York, le Dow-Jones a terminé la journée à 3871,42, en baisse de 96,24 points. C'est un recul de 2,4 p. cent en une seule journée.

À Toronto, l'indice TSE 300 a subi une correction de 113,09 points, terminant la séance à 4447,19 points. Il s'agit d'une baisse de 2,5 p. cent, le plus lourd recul depuis octobre 1989.

VOIR DOLLAR EN A 2

L'immixtion des pharmaciens dans le diagnostic médical inquiète les médecins

RAYMOND BERNATCHEZ

Le président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, Augustin Roy, estime que l'Ordre des pharmaciens est engagé dans une offensive visant à envahir des champs de pratique historiquement occupés par les médecins et veut instituer, à la faveur d'une carte-soleil munie de puces, une police du médicament.

C'est lors d'une entrevue accordée au représentant de *La Presse* jeudi que le docteur Roy a fait part de ses inquiétudes relativement à l'offensive menée par l'Ordre des pharmaciens pour obtenir que Québec sanctionne le plus rapidement possible de nouveaux règlements ayant trait à la tenue de pharmacies.

Le docteur Roy ne voit pas d'un très bon oeil l'adoption de dispositions obligeant les pharmaciens d'officines privées à aménager une aire de consultation pour la clientèle de leurs établissements, dispositions qui favorisent à son avis l'immixion des pharmaciens dans le domaine du diagnostic médical, une chasse gardée des médecins.

Le 23 janvier, dans les pages du cahier Santé de *La Presse*, le président de l'Ordre des pharmaciens, Jean-Pierre Grégoire, souhaitait effectivement que les pharmaciens mettent dorénavant davantage l'accent sur les services professionnels qu'ils peuvent rendre à la population, les pharmaciens étant davantages perçus actuellement comme des dispensateurs de médicaments que comme des professionnels de la santé à part entière.

Jean-Pierre Grégoire soulignait que le modèle pharmaceutique québécois était déjà unique dans le monde, puisque l'État reconnaissait aux pharmaciens le droit d'être rémunérés par les contribuables pour les opinions professionnelles qu'ils rédigent à l'intention de leurs clients et des médecins. Il favorisait également un nouveau partenariat avec les médecins, calqué sur le modèle des relations établies déjà dans les institutions hospitalières, où des médecins consultent les pharmaciens de l'établissement pour déterminer quel produit convient le mieux à tel patient en telle circonstance.

Le président de l'Ordre des pharmaciens du Québec manifestait également le plus grand intérêt pour une expérience pilote menée actuellement à Rimouski. Des citoyens ont volontairement accepté d'utiliser une carte-soleil munie de puces. Un champ de la carte contient les éléments du dossier médical du patient et un autre champ, toutes les informations disponibles dans son dossier pharmaceutique. Le pharmacien peut accéder au dossier médical du patient et le médecin, à son dossier de médicaments.

Les points de vue de Jean-Pierre Grégoire et Augustin Roy diffèrent radicalement lorsqu'il est question d'envisager l'éventuelle utilisation systématique d'une telle carte. M. Grégoire fait valoir qu'en pénétrant dans le champ du dossier médical du patient, le pharmacien pourra le conseiller mieux et aviser le cas échéant son médecin traitant des risques encourus par la personne en consommant tel ou tel médicament. Quant à Augustin Roy, il estime que les pharmaciens n'ont rien à voir là-dedans, que le rôle des pharmaciens est de remplir les ordonnances émises par les médecins. Une telle intervention aurait pour effet de permettre aux pharmaciens d'intervenir dans un champ de pratique réservé aux seules personnes qui possèdent une formation médicale, les médecins. Le docteur Roy a-

VOIR DIAGNOSTIC EN A 2

SPEC Électronique Dumoulin
Ouvert le Dimanche 12 à 17 heures
Montréal 8390 rue St-Hubert 388-1122
Laval 1599 Autoroute 440 ouest 681-7770
Longueuil 2203 chemin de Chambly 468-1993
04 PRS 8-05/02/94
Le "Juke Box" ré-inventé!
100 Lecteur 100 DISQUES LASER SONY
Changeur 100 disques avec télécommande
Programmation par différents types de catalogues:
Musique: classique, jazz, par noms: Sylvain, Maryse...
Affichage des titres CD, durée, titres des pièces
CDP CX100 299,95$

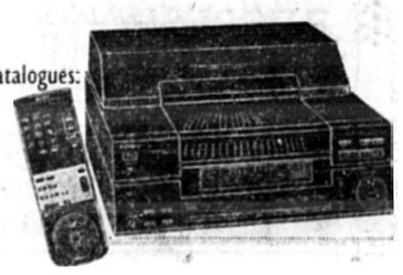

Demain dans *La Presse*

Santé

Fractures de la hanche, une grande prudence s'impose

■ **Bon an mal an, les centres hospitaliers de courte durée hospitalisent 6000 personnes à la suite de fractures de la hanche. Or ces fractures nécessitent habituellement une chirurgie invasive et un long séjour, par la suite, dans un centre de réadaptation. Parfois, elles hypothèquent grandement la qualité de vie des personnes atteintes, dont la moyenne d'âge est de 67 ans et parmi lesquelles nous retrouvons plus de femmes que d'hommes. Un dossier de Raymond Bernatchez, à lire demain, dans le cahier Santé.**

Nouveau feuilleton

Les dessous du Palais

■ **La plupart d'entre nous vivons dans un microcosme. Par les causes bonnes ou mauvaises, civiles ou criminelles qu'elle entend, la magistrature vit sans doute dans un macrocosme. Quant aux juges, ils sont de ce temps-ci sous le microscope.**

Le juge Henry Steinberg raconte avec humour et ironie la vie au Palais de justice de Montréal. Si vous avez le spleen et que sourire vous ferait le plus grand bien, ne manquez pas *Les dessous du Palais*, le nouveau feuilleton qui commence demain.

L'agresseur du prince Charles libéré sous caution

Il comparaîtra le 25 février

Agence France-Presse

SYDNEY

■ **David Kang, l'étudiant accusé d'avoir tenté d'agresser le prince Charles d'Angleterre lors de sa visite en Australie, a été libéré sous caution hier et placé dans un établissement psychiatrique en attendant sa comparution devant la justice.**

L'étudiant d'origine asiatique a du verser une caution de 3550 dollars et comparaitra devant la justice le 25 février. Kang avait été arrêté à Sydney le 26 janvier après s'être précipité vers le prince Charles et avoir tiré deux coups de pistolet de starter.

Le prince n'avait pas été blessé et était resté imperturbable alors que des gardes de sécurité interceptaient l'individu et l'entrainaient loin de la plateforme, installée dans un parc et d'où le prince Charles devait prononcer un discours à l'occasion de la fête nationale australienne.

Kang avait provoqué cet incident, selon son avocat, pour créer un «événement médiatique», après avoir écrit plus de 500 lettres à des personnalités diverses, dont l'héritier le prince Charles et le président Bill Clinton, pour attirer l'attention sur le cas des réfugiés cambodgiens.

La quotidienne — Tirage d'hier

à trois chiffres **588**

à quatre chiffres **3889**

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
		Décès, remerciements	285-6816
RÉDACTION	285-7070	**GRANDES ANNONCES**	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — **Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.**

RENSEIGNEMENTS 285-7272

05-6

CODE DU JOUR — **SAMEDI 5 FÉVRIER 1994**

SUITE DE LA UNE

DÉBRANCHER

Pellicules radiantes: il faut débrancher

ne sont pas faits pour supporter plusieurs chaufferettes.»

Pour la Corporation, les propriétaires visés par la recommandation de la Régie n'auront pas le choix: ils devront modifier entièrement leur système de chauffage. La facture pourra atteindre plusieurs milliers de dollars dans chaque cas, selon le travail à accomplir. Les pellicules radiantes peuvent toutefois rester dans le plafond sans danger si elles ont été dûment débranchées.

Au Bureau des assurances du Canada, on souligne que le contrat d'assurance des particuliers reste toujours en vigueur en dépit de la décision de la Régie. Mais dès le renouvellement de la police, les compagnies se feront probalement plus exigeantes envers les propriétaires de pellicules radiantes et pourront exiger un examen du système avant d'assurer une propriété.

On s'attend évidemment à de nombreux recours légaux dans les mois qui viennent, les propriétaires exigeant de leurs électriciens qu'ils paient la note additionelle.

Aucun autre fabricant de pellicules ni aucune autre marque n'ont toutefois été visés par la recommandation de la Régie, mais le moratoire décrété il y a deux semaines sur de nouvelles installations de pellicules radiantes est maintenu jusqu'à nouvel ordre.

Hier matin, un nouvel incident mettant en cause une pellicule radiante Aztec-Flexel 22 watts a été signalé à Gatineau.

Dans la nuit de mardi à mercredi, un incendie attribuable à une pellicule identique a causé pour 70 000 $ de dommages à une résidence dans la même municipalité.

Hier matin, les propriétaires ont eu plus de chance. Leur électricien, qui s'était présenté chez eux de son propre chef afin d'examiner le système qu'il avait installé, a découvert que des solives du plafond étaient carbonisées en raison d'une défectuosité. Il s'agissait du quatrième incident du genre à survenir ces dernières semaines, ce qui s'ajoute aux 24 incendies reliés aux pellicules radiantes survenus depuis 14 mois. Pas moins de 17 de ces sinistres se sont produits depuis la mi-décembre.

Enquête publique

De son côté, le Commissaire aux incendies du Québec, Cyrille Delage, n'a pas caché son inquiétude hier au sujet des incendies qui auraient été causés par des systèmes de chauffage rayonnant au cours des dernières semaines au Québec.

Alors qu'il rendait public son rapport annuel sur les incendies survenus sur le territoire de la ville de Québec en 1993, M. Delage n'a pas écarté la possibilité de demander au ministre de la Sécurité publique de tenir une enquête publique sur ces incendies. □

RAÉLIEN

À l'instar du phénix, le raélien renait de... son os frontal!

L'article 43 du code civil precise qu'une personne peut, dans un but médical ou scientifique, donner son corps ou autoriser le prélèvement d'organes ou de tissus. Les raéliens prélèvent l'os frontal, comme ils l'appellent, dans un but religieux, ce qui n'est pas mentionné dans l'article 43. Un tel procédé, conclut le ministère de la Justice, pourrait donc être illégal.

Ce ne sont pas tous les raéliens qui se livrent à cette pratique, et ceux qui le font le précisent dans leur testament. Combien y a-t-il eu de prélèvements au Québec? Peut-être une cinquantaine, répond un grand prêtre raélien, Lear.

La maison funéraire Alfred Dallaire affirme de son côté qu'elle a pratiqué de 10 à 15 prélèvements depuis 1985 et que les embaumeurs se sont équipés d'un instrument spécial, une sorte de scalpel, pour effectuer cette opération.

D'autres maisons funéraires, telles Magnus Poirier, ont aussi prélevé l'os frontal, précise Réjean Proulx, responsable des Amériques pour le Mouvement raélien.

Gilles Poirier, président du salon mortuaire Magnus Poirier et thanatologue, a fait deux ou trois prélèvements d'os frontal sur des raéliens.

«On fait le prélèvement à l'aide d'une scie rotative et on enlève un morceau d'un pouce de diamètre de la boite crânienne, explique-t-il. C'est comme lorsque l'on fait un trou dans une porte pour poser une poignée. Ensuite, on nettoie l'os et on le met dans un petit contenant qu'on remet à la famille.»

En France, il existe une Association pour la manipulation des implants frontaux, située dans la région de Lyon. Selon le docteur François Pithon, un ophtalmologiste français et un raélien lui-même, aucun prélèvement n'a été effectué en France car personne n'en a fait la requête. Au Québec, il n'existe pas d'association de ce genre.

L'os frontal

Pour comprendre l'histoire de l'os frontal, il faut expliquer les croyances raéliennes. Lear, un grand prêtre raélien québécois adepte du mouvement depuis l'âge de 14 ans, a accepté de rencontrer *La Presse* et de révéler les mystères de la «science raélienne» et de la résurrection par ordinateur.

Habillé en blanc de la tête aux pieds à l'image du grand guide Raël, avec le médaillon du mouvement bien en vue au milieu de la poitrine, Lear prévient: «On est pas des flyés de soucoupes volantes».

Les hommes, croient les raéliens, ont été créés par les Élohim, des extra-terrestres au teint verdâtre, qui sont apparus à Raël, le grand guide des guides, en 1973 à Clermont-Ferrand, en France

Les Élohim, dit Lear, vivent sur une planète lointaine et ont créé l'homme à leur image. Lorsqu'un raélien meurt, les Élohim le recréent en laboratoire à partir de son code génétique si son bilan de vie est positif.

Un jour, lorsque les hommes maîtriseront suffisamment la science, ils pourront à leur tour recréer les morts à partir du code génétique. Ils auront alors besoin de l'os frontal dans lequel le code de l'individu est conservé.

Les raéliens qui le désirent demandent donc dans leur testament que soit préservé l'os de leur front, qui doit être prélevé à un endroit très précis situé à 33 millimètres au-dessus du milieu de l'axe reliant les deux pupilles.

Lorsqu'on parle du prélèvement de l'os frontal, Lear est disert et s'exprime d'une voix calme et douce. Il est sûr de lui, inébranlable dans ses convictions. Lorsqu'un raélien est recréé, il retrouve son corps de 20 ans. Sa mémoire et ses souvenirs sont intacts. Les Élohim, précise Lear, vivent jusqu'à l'âge de 800 à 1000 ans. Grâce à une opération, leur corps ne vieillit pas et ils ne connaissent ni la maladie, ni la souffrance.

Mais dès qu'on quitte le domaine de la «science raélienne» et de la réincarnation «scientifique» pour aborder celui plus pragmatique des revenus, Lear devient flou, imprécis et répond, en balayant les objections avec un sourire, qu'il oublie ces choses et qu'il n'a jamais été très fort en mathématiques.

Quant au flou juridique entourant le prélèvement de l'os frontal, les raéliens sont catégoriques: nous sommes en loi, disent-ils. La maison Alfred Dallaire est tout aussi catégorique. «Les raéliens nous ont fourni, en 1980, un avis juridique provenant du gouvernement du Québec et nos conseillers légaux nous ont dit que cette pratique était conforme aux normes et aux règles établies», affirme Yves Marion, directeur-adjoint des opérations.

Lorsque *La Presse* a contacté le ministère de la Santé pour savoir si le prélèvement de l'os frontal était illégal, il y a eu branle-bas de combat. Les experts du ministère étaient perplexes. Ils ont compulsé les lois sur la protection de la santé publique, sur les cimetières et sur les inhumations et les exhumations. Le prélèvement de l'os frontal n'enfreint aucune de ces lois. Finalement, la question a été refilée au ministère de la Justice.

En fait, article 43 du code civil ou non, les raéliens qui le souhaitent peuvent toujours se faire prélever en toute quiétude leur os frontal en espérant qu'un jour, ils seront recréés. Si leur bilan de vie est positif, évidemment. □

DOLLAR

Une déclaration imprudente du ministre Paul Martin fait chuter le dollar canadien

En période d'inflation, les épargnants préfèrent acheter des obligations plutôt que des actions de société, les premières offrant normalement un rendement plus élevé.

En revanche, avec un loyer de l'argent éventuellement plus faible au Canada par rapport à celui des États-Unis, les titres américains deviennent eux aussi plus attrayants.

Devant cette possibilité évoquée par mégarde par M. Martin, les investisseurs internationaux ont réagi très rapidement et ont liquidé massivement les titres canadiens, entraînant le dollar à la baisse.

La Banque du Canada est intervenue aussitôt pour soutenir le huard.

Le marché était déjà très nerveux quand le ministre des Finances a fait sa déclaration, la Fed ayant fait savoir en matinée qu'elle haussait son taux directeur.

«Je pense qu'une majorité d'économistes verraient d'un bon oeil que les taux d'intérêt au Canada puissent être inférieurs à ceux des États-Unis, a dit M. Martin. C'est un concept intéressant qui peut se réaliser.» Puis, il a ajouté: «Et très franchement, si la Fed bouge, ce jour pourra bien venir.»

Ces propos ne feront que compliquer la gestion économique du gouvernement fédéral et modifieront la politique monétaire du nouveau gouverneur de la Banque centrale du Canada, Gordon Thiessen.

Des analystes prévoient maintenant que la Banque du Canada sera obligée de hausser le taux d'escompte mardi. Celui-ci a été fixé à 3,87 p. cent cette semaine, mais une nouvelle cible entre 4,05 et 4,15 p. cent doit être envisagée maintenant.

Un tel rebond marque la fin de sept semaines consécutives de baisses du taux directeur.

L'économiste en chef adjoint de la Banque de Montréal, Paul Ferley, estime que le ministre a raison peut-être sur la direction des taux d'intérêt au Canada. L'inflation est ici inférieure à celle des États-Unis et la reprise canadienne demeure dans un état anémique.

M. Ferley se demande si le gouvernement réussira à diminuer le déficit sous la barrière des 46 milliards de dollars.

«Si le premier budget de M. Martin s'attache sérieusement à réduire le déficit et la dette, il se peut que ce facteur conduise les taux canadiens en-dessous de ceux des États-Unis», a-t-il dit. □

DIAGNOSTIC

L'immixtion des pharmaciens dans le diagnostic médical inquiète les médecins

joute que si la Corporation a accepté de participer à l'expérience, c'est parce qu'elle souhaite pouvoir accéder aux informations du pharmacien contenues sur la carte, sans aucune contrepartie pour les pharmaciens.

Dans un même élan, le président de la Corporation des médecins s'insurge contre certaines opinions professionnelles rédigées par des pharmaciens, destinées aux patients et aux médecins, et rémunérées par l'État.

«L'acte appelé *opinion pharmaceutique* existait au Québec depuis 1978, précise le secrétaire-général de la Corporation dans un avis sur la question, et a toujours été d'utilisation marginale; par exemple, il n'y a eu que 396 *opinions pharmaceutiques* facturées à la RAMQ en 1991. L'entente récente prévoit que ces opinions pharmaceutiques devront représenter un p. cent des honoraires pour l'ensemble des services pharmaceutiques. Un tel objectif nécessitera l'émission de plus de 100 000 opinions pharmaceutiques par année, au tarif de 15,45 $ chacune. La Corporation n'a pas été consultée préalablement à la signature de cette entente. Une telle pratique n'existe dans aucune autre province du Canada, ni aucun autre pays.»

Si la Corporation professionnelle des médecins concède que certaines opinions pharmaceutiques (notamment celles relatives à l'inobservance pour hypertension ou au profil pharmacothérapeutique du patient) peuvent-être utiles au médecin, elles s'insurge par contre contre l'opinion pharmaceutique à caractère général, «les libellés comportant dans bien des cas des diagnostics et des recommandations de traitement» qui devraient être transmis sans tarder au téléphone et non par écrit. On estime également que des diagnostics portant sur la «réaction allergique à un médicament» demandent l'expertise d'un médecin. La Corporation s'oppose vivement aussi aux avis transmis par les pharmaciens aux patients, lorsqu'ils ont trait au sevrage de certains médicaments tels les benzodiazépines, «qui demande au préalable un diagnostic médical.»

Le président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec a déclaré que l'intérêt du gouvernement du Québec dans cette affaire est manifeste et que l'on veut, avec la collaboration des pharmaciens, réaliser des économies en exerçant des pressions auprès des médecins pour qu'ils prescrivent moins de médicaments et auprès des patients pour qu'ils en consomment moins. Le docteur Roy ajoute que les médecins ne sont pas conscients de ce qui se passe actuellement dans ce dossier et qu'ils ne se rendent pas compte que l'on profite de leur engouement nouveau pour une meilleure qualité de vie sur le plan personnel pour éroder leurs prérogatives professionnelles. □

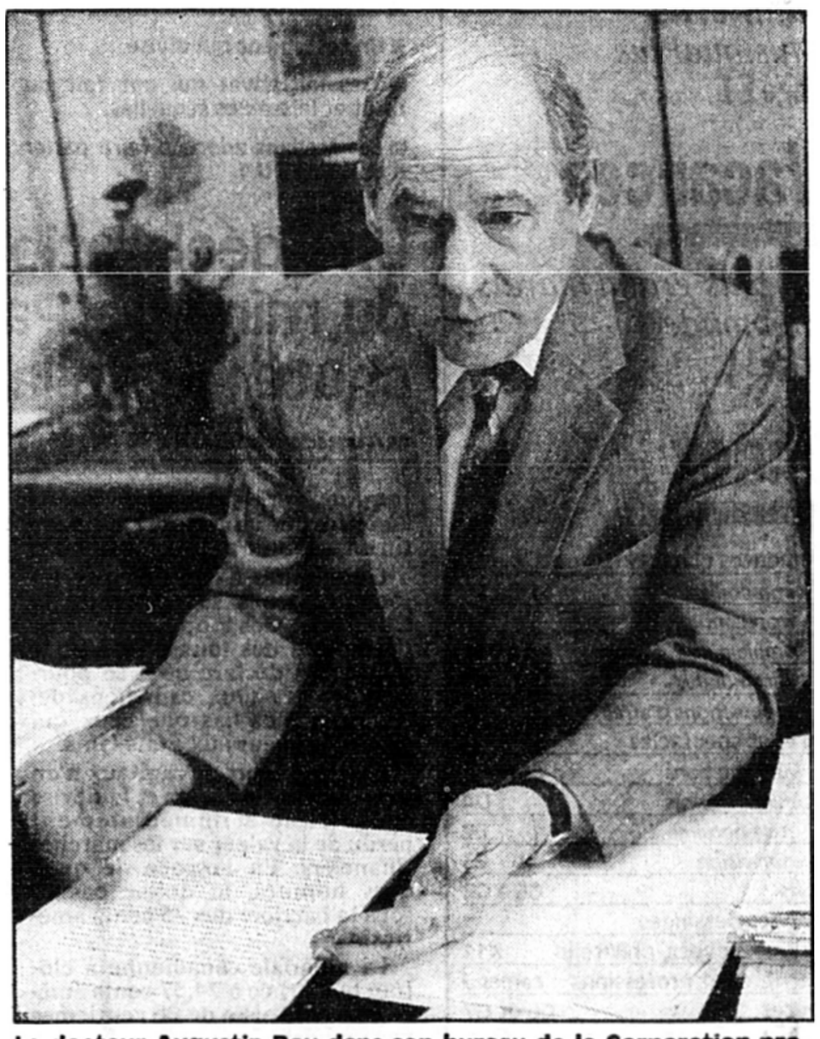

Le docteur Augustin Roy dans son bureau de la Corporation professionnelle des médecins du Québec. PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

NOS PRIX SONT IMBATTABLES FAITES-EN LA COMPARAISON

NOUS PAYONS LA TPS ET LA TVQ!

Sealy POSTUREPEDIC — PLUS DE 100 MODÈLES ET GRANDEURS! — SIMMONS Beautyrest

ROCKLAND 341-7810

MATELAS!

BOUTIQUE ET MAGASIN À RAYONS LINEN CHEST

OUVERT LE DIMANCHE

Les plus bas prix garantis

Ens. comprend matelas, sommier et livraison gratuite

	Sealy MONTE CARLO	SIMMONS ÉVASION
Ens. simple	149 $	299 $
Ens. double	199 $	369 $
Ens. grand	269 $	399 $

PAS DE TAXES

282-9525 — Les promenades de la CATHEDRALE

S2047135

La Presse

La Fraternité des policiers de Longueuil demande, à son tour, une injonction contre la Ville

MARTIN PELCHAT

■ Visée depuis jeudi soir par une injonction interlocutoire provisoire obtenue par la Ville, la Fraternité des policiers de Longueuil tentera à son tour, lundi, d'obtenir une injonction contre son employeur.

Même si, pour des raisons de «stratégie», le président de la fraternité, Serge Bellemare, refusait hier d'être plus explicite quant aux buts visés par cette requête en injonction, il ne cachait pas que c'était là la réplique choisie par le syndicat.

Une telle injonction aura vraisemblablement pour objectif d'empêcher la Ville de réduire de 35 p. cent le salaire des policiers pendant quatre mois. «Quelque chose du genre», confirmait M. Bellemare. Chose certaine, dit-il, le public ne sera pas touché.

Entre-temps, le syndicat se soumet à l'injonction interlocutoire provisoire qui, jusqu'au 8 février au moins, lui interdit tout ralentissement de travail ou toute manoeuvre visant à brouiller les télécommunications entre la centrale et les véhicules de patrouille. Les porte-parole de la Ville faisaient d'ailleurs savoir hier que la situation était revenue à la normale et que les agents émettaient des contraventions.

Mercredi dernier, selon le texte de l'injonction demandée par la Ville, les policiers n'avaient émis que cinq contraventions pour des infractions au Code de la sécurité routière. Comme leurs collègues de la CUM, ils privilégiaient plutôt les «avertissements»; ils ont distribué 106 avis de 48 heures.

Dans sa requête, la Ville alléguait de plus que les policiers brouillaient les télécommunications internes, de sorte que mercredi soir, la centrale aurait éprouvé beaucoup de difficultés à obtenir une patrouille pour répondre à une demande d'assistance à une personne qui menaçait de se suicider. «C'est la première nouvelle que j'en ai! lançait M. Bellemare hier. La direction ne m'en a jamais parlé.»

Selon le syndicaliste, «les patrons n'ont jamais rencontré le syndicat pour quelque brouillage d'ondes que ce soit» avant l'audition de la requête en injonction. La fraternité continue d'ailleurs de nier avoir fait du brouillage volontaire, même si la Ville affirme qu'un technicien a inspecté le système de télécommunications et n'y a décelé aucune défectuosité.

«L'injonction qu'ils ont demandée ne nous dérange absolument pas, lance encore M. Bellemare, parce que depuis le départ, nous avons agi légalement. Nos patrons ont le bouton de panique beaucoup trop sensible. Ils ont dépensé l'argent des contribuables pour rien.»

Six mois pour récupérer 700 000 $

La Ville a annoncé en début de semaine son intention de réduire, d'ici juin, de 35 p. cent le salaire des policiers, afin de récupérer 700 000 $. C'est qu'une décision d'un arbitre du travail de décembre dernier a rendu caduque l'augmentation salariale consentie aux 189 agents de Longueuil en 1992. La Ville se dit forcée par le Code du travail à récupérer les sommes payées en trop dans les six mois suivant la sentence, si elle ne veut pas perdre le droit de reprendre cet argent.

Dans une lettre ouverte, le maire Roger Ferland écrivait cependant hier être toujours disposé à négocier une plus longue période de récupération de la somme versée en trop, à condition que le syndicat renonce à la prescription de six mois.

Le maire se montre également ouvert à négocier sur la base de la proposition déjà faite par la Ville de laisser aux policiers les sommes dues, «en échange de concessions faites par le syndicat», comme la patrouille solo, une plus grande flexibilité des horaires de travail, et le retour à des tâches vraiment policières d'une quinzaine d'agents dont les fonctions bureaucratiques seraient désormais accomplies par du personnel civil.

La fraternité s'offusque cependant de ce «marchandage» de clauses normatives et affirme que les élus longueuillois ont complètement perdu la confiance des policiers.

La CUM fait appel à la bonne volonté de ses policiers

MARTIN PELCHAT

■ Moins vite sur la gâchette que la Ville de Longueuil, qui vient d'obtenir une injonction contre ses agents mécontents, la Communauté urbaine de Montréal a préféré faire appel hier à la bonne volonté de la Fraternité des policiers et l'inviter à reprendre les négociations.

L'invitation de la présidente du Comité exécutif, Vera Danyluk, a été bien accueillie par la fraternité, mais aucune date n'a encore été fixée pour une reprise des pourparlers. Le syndicat ne semble attendre qu'une proposition en bonne et due forme.

«Ça fait un bon bout de temps qu'on demande au comité patronal de convoquer les parties pour venir négocier», disait hier le président de la fraternité, Yves Prud'Homme, en réagissant à l'invitation de Mme Danyluk.

Mettant en sourdine la menace d'une injonction brandie plus tôt cette semaine par le président de la Commission de la sécurité publique, Peter Yeomans, les élus de la CUM ont préféré inviter le syndicat à profiter de la «nouvelle conjoncture» résultant de l'arrivée d'un nouveau chef, Jacques Duchesneau, et d'une nouvelle présidente, Vera Danyluk.

«Nous regrettons que le syndicat ait décidé d'augmenter ses moyens de pression au lieu de profiter de l'arrivée d'un nouveau directeur de police et de ma récente nomination à titre de présidente pour retourner à la table de négociation», écrivait hier, dans un bref communiqué, Mme Danyluk.

Sans signe de vie de l'employeur

Yves Prud'Homme rétorque que le syndicat n'a mis en branle la deuxième phase de ses moyens de pression qu'après avoir attendu en vain, depuis l'arrivée de M. Duchesneau et de Mme Danyluk, début janvier, un signe de vie de l'employeur.

Rappelons que depuis mercredi, les moyens de pression des policiers consistent, en plus du port des jeans et de l'application intégrale de la convention collective, en une approche «préventive» en matière de sécurité routière. En clair: pas de contraventions.

«Les élus de la communauté et le service de police continueront de suivre de près la situation en ce qui a trait à la mise en oeuvre des moyens de pression et au maintien de la sécurité publique et se réservent tous les recours à leur disposition le cas échéant», ajoute cependant Mme Danyluk dans son communiqué.

Les discussions entre la fraternité et la CUM sont rompues depuis novembre. Confrontée au gel de salaire de 1993 et 1994 de la loi 102, la fraternité espère obtenir un «repositionnement» salarial pour ses membres en 1995. Dans l'attente de la poursuite des négociations, la CUM a suspendu la récupération de un p. cent de la masse salariale, aussi prévue par la loi 102, chez son personnel policier.

Les policiers ont retiré le cadavre de Mikelson Vancol (ci-contre) de la fourgonnette abandonnée jeudi soir par ses trois occupants sur le terrain d'une station-service Esso, coin Saint-Laurent et Fleury. PHOTO SYLVAIN GAUDREAULT, collaboration spéciale

Une fourgonnette abandonnée par trois jeunes à Ahuntsic contenait un cadavre

Mikelson Vancol a été abattu d'une balle à la tête

MARIE-FRANCE LÉGER

■ Un passager d'une fourgonnette a été abattu d'une balle à la tête, jeudi soir, vers 20 h 30, sur le terrain d'une station-service Esso, à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue Fleury.

Mikelson Vancol, 22 ans, a été retrouvé affalé sur la banquette arrière du véhicule. Les trois autres occupants de la fourgonnette, des jeunes dans la vingtaine, ont pris la fuite à pied sur la rue Fleury. L'arme n'a pas été retrouvée.

La fourgonnette aurait dérapé sur la glace avant de s'immobiliser dans la neige. Pris de panique, le conducteur et les deux passagers ont abandonné le véhicule sur place avec le cadavre à l'intérieur.

Selon ce qu'ont pu apprendre les enquêteurs, les jeunes sont entrés quelques minutes plus tôt dans la cabine de la station-service pour acheter du lave-glace. Ils ont payé comme si de rien n'était. C'est ensuite que le coup de feu aurait éclaté. Les trois suspects recherchés par la police sont de race noire. Ils seraient âgés entre 20 et 22 ans.

Chose étrange, la victime possédait sur les fichiers de police une douzaine d'identités différentes. Interpelé à quelques reprises dans le passé, le jeune Vancol avait fourni à ces occasions plusieurs noms et surnoms. «Mikelson Vancol est le nom le plus probable. Nous fonctionnons avec ce nom-là», a précisé le lieutenant-détective Jean Ostiguy, de la section des homicides.

En fin de journée hier, le mobile du meurtre demeurait inconnu. Différentes pistes étaient envisagées, sur lesquelles les enquêteurs Normand Hébert et Guy Latulippe devraient se pencher en fin de semaine. Il s'agit du sixième homicide à survenir cette année sur le territoire de la CUM.

Par ailleurs, un homme a été poignardé à deux reprises hier matin, vers 7 h 30, à Verdun, dans un logement situé au 91, de la 3e Avenue. La victime, Troy Truax, 21 ans, a été transportée à l'hôpital de Verdun. Considéré comme critique en matinée, son état s'est amélioré au cours de la journée.

Trois hommes ont été interrogés toute la journée hier, et une partie de la soirée, par les enquêteurs des homicides. Il s'agirait d'une tentative de meurtre reliée à une affaire de stupéfiants.

Le logement, un bas de duplex, était transformé en piquerie à l'occasion. Le locataire de l'appartement n'était pas mêlé hier à cette histoire. Les interrogatoires se poursuivaient en soirée au moment de mettre sous presse. Les sergents-détectives Michael Forlini et Michel Roussy sont chargés du dossier.

L'EXPRESS DU MATIN

PHOTO SYLVAIN GAUVREAU, collaboration spéciale

AUTO ÉCRASÉE PAR UN TRAIN

■ Un véhicule a été écrasé par un train hier matin, vers 9 h, à un passage à niveau du boulevard Saint-Paul, à Le Gardeur. Le conducteur de 66 ans, seul à bord, reposait hier à l'hôpital Sacré-Coeur dans un état critique. D'après des témoins du drame, l'homme a engagé sa voiture, une Chrysler New-Yorker 1986, sur les rails alors que la barrière était baissée et que les clignotants et les sonnettes d'avertissement fonctionnaient. L'automobiliste, qui circulait sur la voie de droite boulevard Sain-Paul, s'est déplacé vers la gauche avant de contourner la barrière. L'hypothèse d'une tentative de suicide a d'abord été évoquée mais ce résidant de Repentigny, dont l'identité n'a pas été dévoilée hier, ne serait pas une personne dépressive.

DÉRAILLEMENT À SAINT-CLET

■ Une dizaine de wagons d'un train de marchandises du Canadien Pacifique ont déraillé hier matin, vers 8 h, à Saint-Clet, une localité située près de Valleyfield. Les 11 wagons affectés sont restés «debout» malgré tout. On ne déplore aucun déversement ni aucune fuite de produit toxique. Un des wagons contenait de l'alcool méthylique. On ignorait hier les causes du déraillement. Il n'y a eu aucun blessé.

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

■ Sept Montagnais de la réserve de Maliotenam ont enregistré un plaidoyer de culpabilité, hier, à Sept-Îles, aux accusations d'introduction par effraction et de méfaits qui avaient été portées contre eux. Ces accusations avaient été déposées à la suite de l'occupation, le 16 janvier dernier, des locaux du conseil de bande de Uashat-Maliotenam. Six des sept accusés ont bénéficié de sentence avec sursis alors que celui qui était considéré comme le chef de file, Jules Bacon, a été condamné à une peine de sept semaines d'emprisonnement.

SENTENCE RETARDÉE

■ Le prononcé de la sentence dans le scandale de la garderie de Martensville, en Saskatchewan, a été reporté à lundi. Travis Sterling, 25 ans, a été reconnu coupable mercredi de huit chefs d'accusations d'agressions sexuelles contre des enfants. Vendredi matin, le juge Ross Wimmer s'est excusé et a indiqué ne pas être en mesure de rendre la sentence immédiatement.

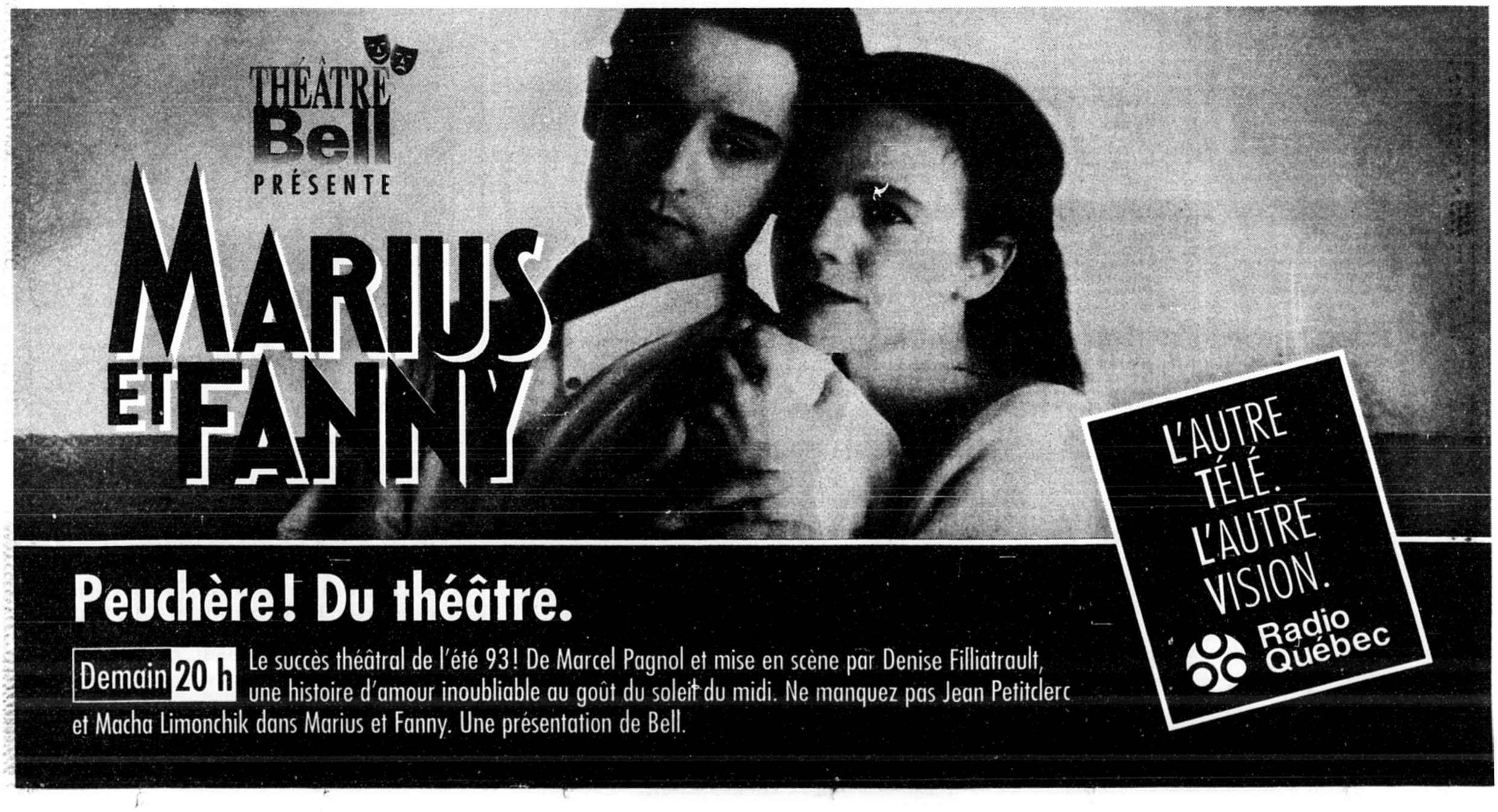

L'Hôtel-Dieu sera rénové... «plus ou moins», selon le statut qui lui sera conféré

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Annoncée avec tambours et trompettes, la rénovation de l'Hôtel-Dieu au centre-ville de Montréal devra attendre la décision du gouvernement québécois quant au choix des institutions reconnues comme «hôpitaux universitaires».

Pour Florent Brissette, directeur de l'établissement du centre-ville, les conditions précisées plus récemment par le ministère de Mme Lucienne Robillard «furent une surprise». M. Brissette a pris connaissance il y a quelques jours d'une lettre transmise par le sous-ministre adjoint de la Santé, Maurice Boisvert, au président de la régie régionale de Montréal, Marcel Villeneuve.

M. Boisvert y précise que «l'ampleur de la rénovation» à l'Hôtel-Dieu, «sera fonction du statut qui sera conféré à ce centre hospitalier dans le cadre de la révision générale du statut des centres hospitaliers de la région de Montréal et les travaux du comité directeur sur la restructuration du réseau d'hôpitaux d'enseignement affiliés à l'université de Montréal».

Ce dernier groupe de travail remettra son rapport le 8 avril, d'expliquer M. Brissette, qui soutient ne pas être inquiet des conclusions.

Dans les deux hypothèses examinées par le comité, l'Hôtel-Dieu garde un statut universitaire. Dans un premier cas, il serait regroupé avec Saint-Luc et Notre-Dame, dans le second avec Notre-Dame seulement.

Au surplus, le ministre responsable de l'Enseignement supérieur a un mot à dire dans le choix de ces hôpitaux. Or, le ministre responsable, Jacques Chagnon, représente précisément le comté où se trouve l'institution fondée par Jeanne Mance.

Au bureau de la ministre Lucienne Robillard, on ne peut garantir que l'institution gardera son statut.

Au cabinet de la ministre de la Santé, Lucienne Robillard, on soutient toutefois qu'aucune décision n'est prise quant au statut futur de l'Hôtel-Dieu. Mme Robillard prendra sa décision à la lumière du rapport du comité, explique-t-on, et on ne peut garantir que l'institution gardera son statut, expliquait-on hier.

Par ailleurs, la lettre de M. Boisvert révèle que la construction d'un nouvel hôpital dans le nord-est de Montréal n'entrainera pas d'augmentation du nombre de lits de courte durée sur l'Île. Les 300 lits prévus — et leur budget d'opération — devront être pris dans d'autres hôpitaux de Montréal, explique M. Boivert. «Le fonctionnement de ce centre hospitalier doit se financer par le redéploiement des ressources hospitalières existantes», conclut le sous-ministre adjoint à la Santé.

Les assistés sociaux contestent deux dispositions jugées discriminatoires

Logement partagé et stages en milieu de travail seront évalués en Cour

LOUISE BOIVIN
collaboration spéciale

■ Un autre débat est lancé sur la place publique: le Front commun des personnes assistées sociales du Québec conteste devant la Cour supérieure la conformité de la loi de l'aide sociale avec les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne.

Le Front commun qui regroupe une quarantaine d'associations et qui est représenté par Me Luc Quesnel, veut faire abolir deux dispositions de la loi de l'aide sociale qu'il considère discriminatoires. Il s'agit de la réduction de 100 $ par mois que subissent les assistés sociaux qui partagent leur logement — plus de 110 000 ménages sont touchés — et la non-application des lois du travail aux personnes embauchées dans le cadre d'un stage en milieu de travail.

Les quelque 16 000 bénéficiaires d'aide sociale qui participent à un stage en milieu de travail ou dans le domaine communautaire (EXTRA) n'ont pas le droit d'être membre d'un syndicat ni de bénéficier de la protection légale des normes minimales du travail relativement au salaire minimum, à la semaine normale de travail, aux jours fériés, aux périodes de repos, aux vacances.

«Cela mène à une banalisation des lois du travail. À quoi servent ces lois si on crée une réserve de main-d'oeuvre pour occuper des emplois dans les municipalités, hôpitaux et écoles sans salaire adéquat et sans normes minimales, lance Daniel Lachance, le vice-président de la CEQ. Les centrales syndicales CEQ, FTQ et CSN, la Ligue des droits et libertés, la section québécoise de la Conférence religieuse canadienne et plusieurs regroupements d'organismes communautaires soutiennent les démarches judiciaires du Front commun des personnes assistées sociales.

Déjà en 1988, lors de la commission parlementaire précédant l'adoption de la loi de l'aide sociale, la Commission des droits de la personne du Québec manifestait la crainte que l'absence de protection ne brime le droit des assistés sociaux à des conditions de travail justes et raisonnables.

Depuis, le Tribunal des droits de la personne a reconnu à deux reprises que des assistés sociaux étaient victimes d'une discrimination basée sur leur condition sociale, dans un cas pour refus de louer un logement et dans l'autre pour refus d'un prêt hypothécaire.

«Être assisté social est une condition sociale, explique le président de la Commission des droits de la personne, Me Yves Lafontaine. Dans la société, il existe des préjugés envers les assistés sociaux et la loi de l'aide sociale donne raison à ceux qui ont des préjugés.»

La Commission des droits de la personne du Québec suit de près la contestation judiciaire menée par le Front commun des personnes assistées sociales et n'exclut pas la possibilité de se joindre à lui en cours de route.

Pour sa part, la nouvelle ministre de la Sécurité du revenu, Mme Violette Trépanier, préfère attendre la décision de la Cour supérieure pour commenter l'affaire, nous a répondu son attachée de presse, Marie-Claude Champoux.

Dans les bureaux de l'aide sociale

Parmi les 16 000 assistés sociaux exécutant un stage en milieu de travail, certains travaillent dans les propres bureaux du ministère de la Sécurité du revenu. La majorité d'entre eux effectuent des tâches d'agents d'aide socio-économique et assistent d'autres bénéficiaires, selon Danièle-Maude Gosselin, la présidente du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec.

De son côté, le ministère indique que les stagiaires occupent surtout des postes de soutien et de secrétariat.

Il s'agit «d'exploitation et de cheap labor», déclare Mme Gosselin, puisque les stagiaires travaillent à temps plein et reçoivent un supplément mensuel de 100 $ sur leur chèque alors que le personnel régulier est payé entre 1900 et 3000 $ par mois pour le même emploi.

Malgré la surchage de travail due à l'augmentation de la clientèle, ajoute-t-elle, il n'y a pas de création de postes permanents mais certains stagiaires s'ajoutent parfois à la banque de personnel occasionnel lorsqu'ils ne sont pas tout simplement remplacés par d'autres stagiaires.

En ce moment, 463 bénéficiaires d'aide sociale effectuent un stage dans différents ministères québécois. L'an passé, 1706 personnes ont participé à un programme EXTRA au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. L'attachée de presse de la ministre Trépanier explique que les assistés sociaux ne sont pas rémunérés comme le personnel régulier «parce qu'ils participent à des stages de formation et qu'ils sont en apprentissage au même titre que des étudiants qui effectuent un stage au terme de leurs études».

Sanctions

En ce qui concerne la réduction de 100 $ aux prestataires qui partagent leur logement, le procureur du Front commun, Me Quesnel, indique que les effets négatifs de cette sanction «renforcent l'isolement, augmentent la détresse» et dévalorisent la personne autant sur le plan émotif qu'économique, créant des tensions supplémentaires.

«Qu'on coupe leur chèque parce qu'ils partagent un logement ou qu'ils vivent seuls, les assistés sociaux doivent consacrer la majorité de leurs revenus au loyer et n'ont presque plus rien pour manger», croit David Alper, travailleur à la cafétéria communautaire Multi Caf de Côte-des-Neiges qui sert quotidiennement des repas à une centaine de personnes, la plupart recevant de l'aide sociale.

«La loi de l'aide sociale et le manque d'emplois ont augmenté la faim ces dernières années, ajoute-t-il. Les pauvres que tout le monde veut aider à Noël existent toujours en février. Ce sont des assistés sociaux.»

Pour être traitée, une schizophrène en crise doit se présenter en Cour

Le nouveau Code civil complique la vie des familles aux prises avec une personne ayant des troubles psychiatriques

MARTHA GAGNON

■ Des familles se plaignent des nouvelles procédures judiciaires qui rendent plus difficile l'obtention d'une ordonnance pour faire examiner et hospitaliser une personne ayant des troubles psychiatriques.

«Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code civil, c'est la confusion la plus totale», dit Mme Francine Beauregard, présidente de la Fédération des associations des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale.

Jeudi matin, un père de 74 ans s'est présenté au Palais de justice de Longueuil pour réclamer que sa fille, schizophrène, soit hospitalisée et traitée de toute urgence. Celle-ci demeure seule dans un logement où elle s'est enfermée. Depuis qu'elle a cessé de prendre ses médicaments, elle est en pleine crise, elle a des idées suicidaires, ne s'alimente presque plus et refuse de voir ses proches. Elle pleure et pousse des cris une partie de la nuit, ce qui dérange les locataires.

Malgré les supplications de la famille, le juge a refusé d'accorder la requête et exigé que la personne malade se présente devant lui, lundi. Il a expliqué aux parents qu'il devait appliquer les règles du nouveau Code civil qui l'obligent à présenter la requête à la personne concernée avant de rendre sa décision. Un huissier doit se présenter chez elle, trois fois si nécessaire, pour lui remettre le document de cour.

La famille a également été étonnée d'apprendre qu'elle devait désormais se faire accompagner d'un avocat pour présenter une telle demande, ce qui n'était pas le cas auparavant. «Heureusement, dit l'une des soeurs, un avocat a accepté spontanément de nous représenter gratuitement étant donné l'urgence de la situation et notre ignorance de la nouvelle loi.»

La dame, qui préfère garder l'anonymat, ne comprend pas que l'on doive consulter la personne malade pour rendre une telle ordonnance. «Si la famille s'adresse à la cour, c'est justement parce que la situation est urgente et qu'elle est incapable de convaincre la malade de se faire soigner. Cette dernière n'est pas dans un état pour décider de son sort et refuse de voir sa famille.»

Selon elle, la visite d'un huissier risque de compliquer davantage les choses, d'effrayer la personne et de l'inciter à s'enfuir ou à poser des gestes regrettables. Elle et son père sont désemparés.

La Fédération québécoise des associations des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale affirme qu'il existe une confusion dans l'application des règles de procédure du nouveau Code civil.

D'après Me Alain Pelletier, qui a étudié la loi, l'article 778 du Code civil oblige le demandeur à prévenir la personne visée par l'ordonnance au moins un jour avant la présentation de la requête en cour. Un autre article oblige le juge à interroger la personne concernée par la demande.

Mais il peut y avoir des exceptions, notamment, dans les cas d'urgence, lorsque la personne est introuvable ou qu'un interrogatoire serait nuisible pour sa santé. D'après Me Pelletier, le tribunal a toujours la latitude de dispenser la famille ou le requérant de l'obligation de prévenir la personne malade.

De plus, la Fédération déplore que plusieurs districts judiciaires, dont celui de Montréal, aient cessé d'offrir un service d'assistance aux familles qui doivent maintenant se tourner vers un avocat.

Jusqu'à tout récemment, un fonctionnaire aidait les familles à remplir leur formulaire pour obtenir une ordonnance pour un examen psychiatrique. Désormais, il faut demander l'aide d'un avocat. «C'était un service rapide et efficace, explique Mme Francine Beauregard. L'ordonnance était généralement accordée sans trop de difficultés.»

La Fédération a fait parvenir une lettre au ministre de la Justice pour lui demander d'étudier le problème et d'apporter des éclaircissements sur l'application de la loi. «Lorsqu'une personne malade vit une situation de crise, la famille doit agir rapidement pour la faire traiter. Or, dit la présidente, la famille doit maintenant faire face à une série d'obstacles.»

La Fédération soulève les problèmes suivants: l'arrêt systématique du service d'assistance aux familles; la difficulté de trouver un juge en dehors des heures de bureau; la nécessité de se faire accompagner par un avocat et les nouvelles exigences des juges dans l'élaboration de la requête.

D'après Mme Beauregard, la procédure est beaucoup plus simple en Ontario où on peut se présenter devant un juge de paix pour obtenir une telle ordonnance.

ENAP

En administration publique
CLASSEZ-VOUS PARMI *Les maîtres!*

Jacques Duchesneau, M.A.P.
Directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal

«Les connaissances que l'on acquiert à l'ENAP tant par le biais des professeurs que par le contact des autres étudiants donnent tous les atouts permettant d'accéder à de hauts niveaux de responsabilités.»

LA MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE, OPTION A

SON OBJECTIF
Former des gestionnaires efficaces pouvant répondre aux exigences des organisations publiques.

OFFERTE À
Québec, Montréal et Hull aux bacheliers et bachelières qui ont *une expérience appropriée en gestion.*

RENCONTRES D'INFORMATION
Québec : 8 février, 19 h
Montréal : 8 février, 19 h
Hull : 10 et 24 février, 17 h

DEUX CONCENTRATIONS
- Management public
- Management international

LA MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE, OPTION B

SON OBJECTIF
Former des analystes, conseillers ou chercheurs dans un domaine spécifique de l'administration publique.

OFFERTE À
Québec, Montréal aux bacheliers et bachelières *avec ou sans expérience de travail.*

RENCONTRES D'INFORMATION
Québec : 15 février, 19 h
Montréal : 15 février, 19 h

QUATRE CHAMPS DE SPÉCIALISATION
- Analyse et développement des organisations
- Gestion des ressources humaines
- Évaluation de programmes
- Comptabilité et gestion financière

25 ANNÉES

LE DIPLÔME DE 2E CYCLE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

SON OBJECTIF
Une meilleure compréhension des structures, du fonctionnement, de la gestion et de l'environnement des organisations publiques.

OFFERT À
Québec, Montréal et Hull, aux bacheliers et bachelières qui ont *une expérience de travail.*

RENCONTRES D'INFORMATION
Québec : 8 février, 19 h
Montréal : 8 février, 19 h
Hull : 10 et 24 février, 17 h

LE DIPLÔME DE 2E CYCLE EN ADMINISTRATION INTERNATIONALE

SON OBJECTIF
Une formation professionnelle adéquate et une préparation à la gestion dans le domaine international.

OFFERT À
Québec, Montréal et Hull, aux bacheliers et bachelières qui ont *une expérience de travail.*

RENCONTRES D'INFORMATION
Québec : 16 février, 19 h
Montréal : 16 février, 19 h
Hull : 10 et 24 février, 17 h

DATE DE FIN DE CONCOURS : 15 MARS 1994

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Francine Deschênes
945, Wolfe
Sainte-Foy, Québec
(418) 657-2485

Marie-Pierre Larose
1001, Sherbrooke Est
Montréal, Québec
(514) 522-3641

Nicole Dumas
165, Wellington
Hull, Québec
(819) 771-6095

Université du Québec
École nationale d'administration publique

DÉTENDEZ-VOUS ! PRENEZ LE TRAIN

POUR OTTAWA.

Pourquoi prendre l'avion dans de telles conditions? Cet hiver, les trains de VIA sont plus rapides et encore plus nombreux. Fiable, confortable et abordable, le train, c'est la façon de voyager. Appelez votre agence de voyages ou VIA Rail[MC] au 871-1331.

VENEZ VOIR LE TRAIN AUJOURD'HUI

VIA[MD]

[MD] Marque déposée de VIA Rail Canada Inc. [MC] Marque de commerce de VIA Rail Canada Inc.

MATRAC: moratoire d'une semaine

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
SAINT-EUSTACHE

■ Le MATRAC provincial a décrété, hier, un moratoire d'une semaine. Mais le 11 février, si les gouvernements n'ont pas fait de gestes concrets en vue de réduire les taxes sur les cigarettes, les détaillants boycotteront les produits de Loto-Québec et retiendront les taxes à la consommation, TPS et TVQ.

Pour Sylvain Beaulne, du Mouvement pour l'abolition des taxes réservées aux cigarettes de Deux-Montagnes, le plan un, consistant en une vente symbolique de cartouches de cigarettes à 20$ l'unité, a connu un franc succès à travers la province alors que pour une fois tous les détaillants se sont tenus.

«Nous avons déjà mentionné que nous allions arrêter nos moyens de pression seulement quand les gouvernements auront fait une déclaration officielle écrite avec des mesures concrètes. Par contre, nous voulons témoigner de notre bonne foi aux deux paliers de gouvernements: le fédéral laisse filtrer certaines rumeurs à l'effet qu'il aurait un plan d'action pour enrayer la contrebande; et le premier ministre provincial, Daniel Johnson, a dit qu'il ferait une déclaration à son retour d'Europe relativement à la contrebande.

«Devant ce dénouement, le MATRAC-Deux-Montagnes recommande donc aux détaillants de la province de Québec un sursis jusqu'à vendredi prochain. Par contre, j'insiste sur ça, si le 10 février — oui c'est du chantage —, il n'y a pas eu de gestes concrets de faits — baisse de taxes tangible pour être concurrentiels avec la contrebande — nous allons passer au plan d'action deux le lendemain. Celui-ci se divise en deux moyens de pression et s'ajoute a celui existant.»

Il a spécifié que les sommes perçues des taxes seront déposées dans un compte en fidéicommis pour démontrer la bonne foi des détaillants à la population. «Nous ne voulons pas prendre la population en otage. Nous ne voulons pas aussi que certains détaillants profitent de cette situation pour s'enrichir», a spécifié M. Beaulne.

Pour ce qui est du boycott de Loto-Québec, Alain Bouchard a mentionné que le profit brut des détaillants n'était que de 5 p. cent, ce qui signifie qu'ils ne subiront presque pas de pertes. D'ailleurs, les détaillants sont en discussion avec Loto-Québec pour faire augmenter la commission accordée aux marchands.

«Loto-Québec a des ventes d'un milliard deux cents millions et notre regroupement vend pour plus de 70 p. cent de ce montant. Une étude nous démontre que l'on vend ce produit sans bénéfice net à la fin», a souligné M. Bouchard.

Quant à la retenue des taxes sur la consommation, M. Beaulne a expliqué que l'avocat du mouvement avait mentionné qu'agir de la sorte était plus criminel que de tuer. Les amendes dépassent les 15 000 $.

Ville de l'amour

Pour ce qui est des boutiques hors-taxes du MATRAC, le mouvement va se poursuivre, si rien ne se produit du côté gouvernemental, et Laval «deviendra probablement la ville de l'amour le 14 février». M. Beaulne a tenu à préciser que la vente d'hier à La Tuque n'avait pas été organisée par le MATRAC, mais bien par des marchands locaux.

Joe Vella, lui aussi du MATRAC-Deux-Montagnes, a expliqué pour sa part que si les gouvernements abaissaient les taxes de façon à fixer le prix de la cartouche à 27 $ environ, les consommateurs iraient encore se procurer les cigarettes auprès des contrebandiers. Il faut que le prix du marché soit fixé à 20 $.

Pour le MATRAC, il est faux de prétendre que de baisser à 20 $ la cartouche de cigarettes va avoir pour conséquence d'intéresser davantage les jeunes aux produits du tabac. «Actuellement, des écoliers se font de 500$ à 1000$ par semaine en vendant des cigarettes de contrebande dans des écoles», souligne M. Vella.

AVIS PUBLIC

ENCAN

AU PORT DE MONTRÉAL
ENTREPÔT MARITIME

TAPIS DE PERSE ET D'ASIE
SAISIS PAR LE GOUVERNEMENT
TAXES ET DROITS
ACQUITTÉS AU PORT D'ENTRÉE
CARGAISON RÉORIENTÉE

PAR ORDRE DES DOUANES AMÉRICAINES

AUTRES TAPIS IMPORTÉS DE DIMENSIONS VARIÉES, ÉVALUÉS, COMPRENANT UNE BELLE SÉLECTION DE TAPIS EN SOIE ET DE TAPIS TRIBAUX RARES.

- LES TAPIS DOIVENT ÊTRE LIQUIDÉS ET EMPORTÉS IMMÉDIATEMENT
- FRAIS DE 10% POUR TRANSPORT, COURTAGE ET ENTREPOSAGE, EN SUS
- CHAQUE BALLOT SERA OUVERT ET LES TAPIS SERONT ÉTIQUETÉS UN À UN POUR INSPECTION PUBLIQUE
- PIÈCES D'IDENTITÉ EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION, NUMÉRO EXIGÉ DES MARCHANDS POUR EXONÉRATION DE TAXES
- PAIEMENT COMPTANT, PAR MANDAT BANCAIRE OU CARTE DE CRÉDIT

PRÈS DU PORT DE MONTRÉAL
ENTREPÔT
48, RUE QUEEN

Permis no 235852
BLOOMSBURY & BUTTERFIELD
ENCANTEURS ET ÉVALUATEURS S2051285

DIMANCHE 6 FÉVRIER
ENCAN À 14 H
INSPECTION À PARTIR DE 13 H

Les chefs Mike Mitchell, Jerry Peltier et Joe Norton, hier, à leur sortie d'une réunion avec des représentants de la GRC, à Dorval.

PHOTO LUC SIMON PERRAULT, *La Presse*

L'élimination de la contrebande passe par la réduction des taxes — Norton

GILLES PAQUIN

■ La contrebande des cigarettes n'a rien à voir avec la loi et l'ordre, c'est une question fiscale qui se règlera lorsque le gouvernement se résoudra à réduire les taxes, a dit hier le grand chef de Kahnawake Joe Norton.

«Je crois que le gouvernement n'a pas d'autre alternative que de laisser ainsi disparaître ce commerce. Les contrebandiers devront alors trouver d'autre chose à faire», a déclaré M. Norton à l'issue d'une réunion avec des dirigeants de la GRC au Québec.

Ces derniers avaient invité le chef Norton et ses collègues Jerry Peltier de Kanasetake et Mike Mitchell d'Akwasasne à les rencontrer dans un hôtel de Dorval pour discuter de la question de la contrebande.

«Ils nous ont dit dès le début qu'ils devaient faire respecter la loi partout, mais ils ont affirmé n'avoir aucun plan d'intervention massive dans les réserves», a souligné M. Norton à l'issue de la rencontre.

Propos qu'a cependant refusé de corroborer le commandant de la GRC à Montréal, Alphonse Brault, en quittant les lieux. Celui-ci s'est contenté de noter que la réunion avait été satisfaisante et qu'aucune garantie n'avait été donnée aux représentants autochtones.

La GRC n'intervient pas dans les réserves indiennes depuis quelques années. Elle n'a fait aucune saisie ou arrestation sur ces territoires depuis très longtemps, a précisé le sergent Claude Lessard, responsable des relations publiques de la GRC.

Plus tôt dans la journée, les trois chefs avaient dit craindre une «invasion massive» des territoires autochtones par les forces de l'ordre. Lors d'un conciliabule de plus de deux heures à Khanawake, ils ont réitéré leur demande d'une rencontre avec les autorités politiques fédérales sur ce sujet.

Depuis quelques jours le premier ministre Jean Chrétien et plusieurs de ses collègues du cabinet multiplient les avertissements aux contrebandiers et répètent que personne, ni aucun territoire, n'est à l'abri des rigueurs de la loi.

Visiblement irrité par ces messages précurseurs d'un revirement prochain de position de la part d'Ottawa, le chef Mike Mitchell a de nouveau mis les autorités en garde. Toute incursion policière d'importance dans les réserves risque de provoquer une riposte violente a-t-il dit.

Pour le chef Norton, les déclarations ministérielles vont à l'encontre des promesses électorales de Jean Chrétien. C'est tout le contraire de la conciliation promise, cela révèle un retour à la mentalité d'affrontement des années 1990 croit M. Norton.

Dans une lettre au chef Norton transmise par télécopieur hier, le premier ministre Chrétien dit pourtant apprécier l'offre de collaboration du chef face au problème de la contrebande. Il réitère cependant sa détermination à faire appliquer la loi de la manière la plus efficace possible.

C'est un engagement qui suscite une certaine inquiétude chez les trois chefs amérindiens, d'autant plus que le premier ministre n'a toujours pas répondu à leur demande de rencontre au sommet.

Pendant ce temps, à Ottawa, le Solliciteur général Herb Gray a tenté de calmer les esprits en affirmant que la sortie de M. Mitchell n'était pas une menace à l'endroit des policiers mais simplment un avis de sa part prévoyant ce qui pourrait arriver.

La ministre de l'Environnement Sheila Copps a pour sa part indiqué que le gouvernement irait de l'avant même si la police devait rencontrer des gens armés de fusils Ak-47. La GRC n'a pas a prévenir les criminels avant d'effectuer une descente, que ce soit à Toronto, Hamilton, Montréal ou Akwasasne.

Une chaîne hi-fi à votre goût!

pour seulement:

RIEN DE PLUS FACILE!

999$

En effet choisissez 1 item par colonne, parmi ces appareils sélectionnés pour se compléter parfaitement!

CHOISISSEZ

1
harman kardon
HK 3300 récepteur à 16 mémoires MFIMA
DENON
DRA 345 récepteur 45 W./canal
SONY
STRD611 récepteur à son cinéma "surround"
Technics
SAGX 350 récepteur à son cinéma "surround"
399$

+ 2
SONY
CDPc 335 Lecteur laser à changeur 5 CD
DENON
DCD 595 Lecteur laser à échantill. octuple
Technics
SL PD647 Lecteur laser à changeur 5 CD
JVC
XLF 76 TN Lecteur laser à carrousel 5 disques
299$

+ 3
ENERGY
Enceintes .1 fabrication canadienne 2 voies
SONY
SS EX600 Enceintes 2 voies
MISSION
7601 Enceintes Anglaises 2 voies
CAMBER
SC 300 Enceintes 2 voies
299$

SPEC Dumoulin électronique

MONTRÉAL • 8390 St-Hubert 388-1122
LAVAL • 1599 Autoroute 440 ouest 681-7770
LONGUEUIL • 2203 chemin de Chambly 468-1993

Ouvert le Dimanche 11 à 17 heures

Johnson annonce une déclaration commune pour la semaine prochaine

GILLES NORMAND
envoyé spécial
La Presse *à Londres*

■ Le premier ministre Daniel Johnson affirme que le plan conjoint Ottawa-Québec pour faire échec à la contrebande des cigarettes sera expliqué en détail à la population dès la semaine prochaine.

À sa sortie du 10 Downing Street, où il a eu un entretien privé d'une quarantaine de minutes avec le premier ministre britannique John Major, dernière activité officielle de sa tournée européenne, M. Johnson a indiqué que ce plan fait encore l'objet de discussions entre les fonctionnaires québécois et fédéraux, mais que «les derniers fils vont bientôt être attachés».

Comme il l'avait donné à entendre à Davos, en Suisse, lundi, le premier ministre du Québec a expliqué que la vaste offensive qui se prépare comportera au moins trois volets: les prix ramenés à un niveau comparable à ce que les fumeurs américains payent, les contrôles des frontières — responsabilité incombant aux autorités fédérales — et de fortes sanctions aux contrevenants interpellés.

M. Johnson a précisé qu'il allait étudier avec ses fonctionnaires et avec le ministre des Finances André Bourbeau, «dans les heures qui viennent», la proposition d'Ottawa que les deux gouvernements réduisent les taxes sur les cigarettes dans une proportion de 50-50, selon une mesure atteignant pour chacun six dollars par cartouche.

Il semble que cette proposition serait quelque peu insuffisante pour que le prix de la cartouche atteigne 23$, selon le voeu du Québec, mais qu'un petit effort supplémentaire reste possible.

«Ce que je vois qui se dessine, a assuré M. Johnson, c'est une décision conjointe qui serait annoncée conjointement pour régler ensemble un problème qui est réel et qui ennuie tout le monde.»

Jonquière: une vente sans police

Presse Canadienne
JONQUIÈRE

■ C'est en klaxonnant et en montrant, sourire aux lèvres, leur carton de cigarettes de contrebande que les automobilistes saluaient les dépanneurs, hier midi, juste en face du point de vente du MATRAC, boulevard Saguenay, à Jonquière.

Sur le terrain de stationnement, ils étaient plusieurs centaines de personnes bien emmitouflées à attendre patiemment leur tour pour acheter leur carton de cigarettes à 20$. Et personne n'a été incommodé par les policiers. Ils brillaient par leur absence... à moins qu'il y en ait eu quelques-uns, très discrets, vêtus en civil.

Certains clients étaient là depuis 11h30 et la vente ne débutait qu'à 13h. Avec 216 cartouches, impossible de contenter tout le monde, même en décidant, un moment donné, de vendre un demi-carton par personne.

«Est-ce qu'on taxe les obèses, les anorexiques, ceux qui fréquentent les bars», a déclaré l'un de ceux qui se trouvait dans la longue file d'attente.

Les organisateurs avaient même nolisé un autobus pour transporter le plus de commerçants possible. Ils étaient au moins 150 de tout le Saguenay-Lac-Saint-Jean à participer à la manifestation du MATRAC.

«On ne veut pas devenir des contrebandiers, on veut juste pouvoir sauver notre peau et nos commerces», a lancé l'organisatrice, Danielle Tremblay.

Pierre Foglia

■ Exceptionnellement, la chronique de Pierre Foglia ne paraît pas aujourd'hui. Elle reviendra lundi.

Après une enquête minutieuse, huit accusations sont portées contre un conseiller de Laval

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le conseiller municipal Pierre Cléroux, également régisseur des ressources matérielles à la Commission scolaire Chomedey, à Laval, a été formellement cité, hier, sous huit chefs d'accusation d'abus de confiance.

Tous ces délits auraient été commis à l'endroit de la commission scolaire. Le ministère public a aussi déposé au greffe pénal du palais de justice de Laval des accusations contre trois autres cadres — des contremaitres — de cet organisme oeuvrant dans la partie ouest-sud de Laval.

Les co-accusés sont Robert Leroux (deux accusations de vol, autant de recel et une autre d'abus de confiance), Jean-Louis Courchesne (deux chefs d'abus de confiance) et Maurice Lussier (un chef d'abus de confiance).

Le responsable du bureau des substituts du procureur général de Laval, Me Jean-Pierre Boyer, a déclaré que les quatre accusés comparaîront par voie de sommations, le 25 mars. S'ils sont trouvés coupables, ils sont tous passibles d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement.

Il a fallu presque trois mois d'enquête aux sergents-détectives Serge Dufort et Maurice Dufresne, de la Sûreté municipale de Laval, pour fermer ce dossier. Devant la complexité des causes, le ministère public n'a voulu prendre aucun risque et, par trois fois, il a demandé aux policiers des compléments d'enquête.

C'est donc avec des dossiers bien étoffés que la Couronne entreprendra les procédures contre ces quatre accusés.

Le conseiller du district Sainte-Dorothée est notamment accusé d'avoir fait fabriquer pour son usage personnel, par des employés agissant dans l'exécution de leurs fonctions à la commission scolaire, des piquets et des pancartes. M. Cléroux a utilisé ce matériel comme panneaux électoraux dans sa campagne qui a conduit à son élection, le 7 novembre dernier, au conseil municipal.

Le maire Gilles Vaillancourt, de Laval, en apprenant qu'une enquête était en cours sur M. Cléroux, lui a demandé de ne plus siéger sur le caucus du parti.

Il est du Parti du ralliement officiel des Lavallois (PRO), du maire Gilles Vaillancourt. La présumée fraude de M. Cléroux a été rendue publique quelques jours avant le scrutin municipal. À ce moment-là, il était question seulement de la fabrication des panneaux électoraux et il était le seul à être impliqué.

Le ministère public reproche aussi à M. Cléroux d'avoir fait monter dix cadres de bois pour placer des peintures de sa conjointe, toujours avec du matériel de la commission scolaire et sur le temps de travail de ses employés.

Profitant de sa position de cadre, M. Cléroux aurait aussi fait confectionner différents meubles et autres objets pour améliorer la valeur de son chalet, situé dans les Hautes-Laurentides, avec du matériel de la commission scolaire, comme une porte de bois avec cadre vitré, une vanité en arborite avec orifice pour lavabo, une pharmacie à double miroir, un comptoir et des armoires de cuisine, dix lanternes d'extérieur en métal ainsi qu'une barrière de métal. Il est aussi accusé d''avoir fait produire, par un soudeur de la commission scolaire, un traineau de motoneige et un chandelier de table.

Pour ce qui est de M. Leroux, il est accusé d'avoir fait transporter chez lui une rampe en chêne d'une valeur de 898,62 $ ainsi que six contenants de quatre litres chacun de peinture d'une valeur totale de moins de 1000 $. Cette peinture est de marque et de couleurs indentiques à celle utilisée par la commission scolaire. Il aurait aussi fait réaliser aux ateliers de la commission scolaire des marches d'escalier en bois de chêne.

Quant à M. Courchesne, la poursuite lui reproche d'avoir fait fabriquer par l'ébéniste de son employeur, sur ses heures de travail, trois meubles cubiques en arborite blanc et un meuble genre garde-robes.

Finalement, M. Lussier aurait fait confectionner une lampe pour table, qu'il aurait retourné après que les policiers eurent passé chez lui pour la photographier.

Le maire Vaillancourt s'est refusé hier à tout commentaire. Selon la loi, un élu n'est pas un employé et un chef de parti ne peut pas le congédier avant la fin des procédures judiciaires, si bien entendu il est trouvé coupable. Par contre, dès que le maire a appris que la police faisait une importance enquête sur M. Cléroux, il lui a demandé de ne plus siéger au caucus du parti.

De son côté, le directeur général de la CS Chomedey. Luc Mauger, n'a plus être joint hier. Soulignons cependant que les quatre accusés sont suspendus avec salaire depuis quelques mois.

Nouvelles accusations portées contre Bérubé

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ La Couronne a déposé, hier, de nouvelles accusations contre Éric Bérubé, blessé à une hanche vendredi dernier par une balle provenant de l'arme d'un policier de Laval.

Au moment de son arrestation, Bérubé, 20 ans, était en liberté sous cautionnement pour une affaire de vol qualifié où un propriétaire d'un salon de coiffure de Laval a été roué de coups de pieds. Il a été battu avec tant de brutalité qu'il a été incapable de travailler durant cinq mois. Lors de ce crime, Bérubé aurait été sous l'influence de cocaine.

Avant sa dernière arrestation, à la suite d'un hold-up dans une succursale de la chaine McDonald's, Bérubé avait braqué son arme sur les policiers.

Devant le juge Michel Duceppe, de la Cour du Québec, le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Boyer, s'est objecté à ce que Bérubé reprenne sa liberté sous cautionnement. La requête a été acceptée par le tribunal et Bérubé reviendra au palais de justice de Laval le 22 février. Au total, sept accusations, pour déguisement, vol qualifiié, avoir braqué une arme à feu sur des policiers, ont été portés contre lui.

Cette histoire a failli mal tourner pour deux policiers lavallois quand le revolver de l'un d'eux s'est enrayé. Sur six tentatives, seulement une balle est sortie du canon; pour les cinq autres, le percuteur de l'arme n'a pas été efficace.

C'est finalement son collègue qui a ouvert le feu à quatre reprises sur le fugitif, après que celuici eut pointé son arme pour une deuxième fois dans sa direction et celle de son confrère de travail. Dans l'arme de Bérubé, il y avait deux balles.

Bérubé a quitté l'hôpital et il est présentement détenu à la prison de Bordeaux. Il a de la difficulté à marcher.

Une fillette échappe à un pénible drame familial à Pont-Viau

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Une mère de 28 ans a été accusée, hier, au palais de justice de Laval, de tentative de meurtre sur sa fillette de neuf ans. Cette dernière aurait réussi à échapper à l'accusée après qu'on lui eut placé un oreiller et un sac-poubelle sur la tête, et aurait téléphoné à ses grands-parents.

Cette femme habitant la rue Junbinville, dans le quartier Pont-Viau, a comparu devant le juge Michel Duceppe, de la Cour du Québec, et sa requête en cautionnement a été fixée à lundi.

L'accusée n'avait aucun antécédent judiciaire et c'est la première fois qu'elle agissait de la sorte, selon ce qu'on a pu apprendre au palais de justice de Laval. La police ignore le mobile de ce drame humain.

Elle vit de prestations du Bien-être social et le père de l'enfant est disparu de la circulation depuis longtemps.

Il appert que, le 2 février, l'enfant dormait quand sa mère s'est approchée de son lit pour lui placer un oreiller sur la tête tout en exerçant une pression.

La fillette s'est réveillée et s'est débattue. La mère l'aurait par la suite prise par les cheveux, tellement fort que les policiers ont trouvé une touffe sur le plancher du logement.

L'enfant continuait toujours à se débattre et, dans une ultime tentative, l'accusée aurait saisi un sac-poubelle de plastique et lui en aurait recouvert la tête. Encore une fois, la fillette a réussi à s'en défaire.

De bonne corpulence, la fillette aurait bousculé son agresseur, lui infligeant même des marques.

Après avoir été alertés, les grands-parents ont fait le 9-1-1: Urgences Santé et la police de Laval ont été dépêchées sur les lieux.

L'enfant a été transportée à l'hôpital et elle y est toujours. Son état n'inspire aucune crainte.

Quant à la mère, qui avait pris la fuite, elle s'est livrée à la police hier matin.

Nouvel appel du Dr St-Laurent

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ L'avocat du psychiatre Claude Saint-Laurent demande l'autorisation d'en appeler de la décision de la Cour d'appel, devant la Cour suprême, afin que son client ne subisse pas de procès pour agressions sexuelles.

Après que la Cour d'appel eut maintenu une décision de la Cour supérieure qui, elle, avait entériné le verdict de la Cour du Québec citant ce spécialiste de la santé à son procès, Me Christian Desrosiers s'adresse maintenant au plus haut tribunal du pays.

Il devra présenter par écrit ses arguments à la Cour suprême et les soumettre à Me Josée Grandchamp, procureur de la Couronne.

Celle-ci aura par la suite 20 jours pour mettre sur papier ses objections et les faire parvenir à la Cour suprême.

Ce n'est que par la suite, possiblement dans plusieurs mois, que les parties sauront si ce tribunal accepte ou non d'entendre la requête de la défense.

Cette nouvelle procédure de la défense ne plait pas du tout aux deux victimes, qui se demandent maintenant si leur agresseur subira réellement son procès. L'une d'elles songe à poursuivre le Collège des médecins.

Quelques jours avant Noël, à la satisfaction de la Couronne et des victimes, la Cour d'appel du Québec avait décrété que le Dr Saint-Laurent devrait subir son procès. C'était la deuxième fois que le psychiatre échouait dans ses tentatives de faire arrêter les procédures contre lui.

Depuis le tout début, le Dr Saint-Laurent affirme qu'il ne peut être accusé d'agressions sexuelles parce que les patientes étaient consentantes et qu'il n'a jamais fait usage de sévices physiques ou de menaces.

HÂTEZ-VOUS! IL NE RESTE QUE 18 JOURS AVANT LE RETOUR DE PAPA!!!

«AUCUNE OFFRE RAISONNABLE SERA REFUSÉE!»

«Papa est parti en voyage pour l'achat de nouvelles marchandises, et il insiste pour que l'on CRÉE DE LA PLACE! Nous avons déjà des bas prix réguliers à tous les jours, mais PLUS QUE JAMAIS, nous sommes prêts à négocier! Alors, venez nous voir dès aujourd'hui et...»

FAITES-NOUS UNE OFFRE!

VENEZ NÉGOCIER VOTRE PRIX!
«Faites-nous une offre pour l'article à prix régulier choisi parmi TOUS NOS RAYONS: Draperies, rideaux, stores verticaux et vénitiens, stores de toile, stores plissés, literie, douillettes, accessoires de salle de bains et plus!»

OU PROFITEZ DE NOTRE FAMEUSE SUPER PROMOTION DE STORES GRATUITS ...ENFIN DE RETOUR MAIS POUR UN TEMPS LIMITÉ! HÂTEZ-VOUS!

SUR PRESQUE TOUS NOS STORES VERTICAUX, HORIZONTAUX, PLISSÉS ET STORES DE TOILE:

Achetez-en 1, obtenez-en 1 DE PLUS à 1/2 PRIX!
Achetez-en 3, obtenez-en 1 DE PLUS GRATUIT!
Achetez-en 5, obtenez-en 2 DE PLUS GRATUITS!
Achetez-en 7, obtenez-en 3 DE PLUS GRATUITS!

STORES HORIZONTAUX EN PVC 1" EN STOCK, 1re QUALITÉ! NOS BAS PRIX DE TOUS LES JOURS! Blanc ou ivoire

Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"
20x	2.75	5.99	40x	6.49	10.75
22x	2.99	6.19	44x	6.99	10.99
24x	2.69	6.25	48x	7.75	11.25
26x	2.99	6.69	54x	8.99	12.99
27x	4.25	6.75	60x	9.75	13.75
30x	3.99	7.25	64x	11.99	14.99
33x	5.49	7.99	72x	12.49	17.99
36x	5.49	8.25	porte patio 78" x 84"		28.99

69 autres grandeurs en stock, TOUJOURS AUX PLUS BAS PRIX!

LIQUIDATION DE COULEURS DISCONTINUÉES! Choix de 10 couleurs 101 grandeurs, à partir de 1.99 Certaines couleurs ne sont pas disponibles dans toutes les grandeurs

Ces offres ne s'appliquent pas aux articles annoncés ici et ne peuvent être jumelées avec aucune autre promotion. Les articles gratuits ou à 1/2 prix doivent être de valeur égale ou inférieure aux articles achetés.

STORES VERTICAUX RAIL DE LUXE, GARANTI À VIE!
CHOIX DE 3 MODÈLES, 12 COULEURS!
PVC 3½" CHOIX DE 3 couleurs! | ALUMINIUM 3½" CHOIX DE 4 couleurs! | TISSU 3½" CHOIX DE 5 couleurs!
TOUTES LES AUTRES GRANDEURS FAITES SUR MESURE PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ AUX PLUS BAS PRIX!
OUI PAPA! SPÉCIAL 23.99 75" x 84" POUR PORTE-PATIO

MINI-STORES HORIZONTAUX 1" ALUMINIUM EN STOCK NOS BAS PRIX DE TOUS LES JOURS!
LIQUIDATION DE 12 COULEURS DISCONTINUÉES! (Certaines couleurs ne sont pas disponibles dans toutes les grandeurs)

Larg.	45"	64"	78"	Haut.	45"	64"	78"	Haut.	45"	64"	78"
16" x	6.49	9.99	14.99	34" x	20.99	26.99	30.99	54" x	38.99	45.49	51.99
18" x	6.99	10.99	15.99	35" x	21.49	27.49	31.49	56" x	39.99	45.99	52.99
20" x	7.99	11.99	16.99	36" x	21.99	28.99	31.99	58" x	40.99	46.49	53.49
22" x	10.49	15.49	19.49	37" x	22.99	30.99	34.99	60" x	41.99	46.99	53.99
24" x	11.99	17.49	20.99	38" x	23.99	31.99	36.99	62" x	43.49	51.99	61.99
26" x	12.99	17.75	24.99	39" x	24.99	34.99	39.99	64" x	44.99	53.99	65.99
27" x	13.99	17.99	26.99	40" x	25.99	35.99	41.99	66" x	45.99	55.99	67.99
28" x	14.99	19.99	27.99	42" x	27.99	37.99	43.99	68" x	46.99	57.99	69.99
29" x	15.99	20.99	28.49	44" x	29.99	39.99	45.99	70" x	47.99	59.99	71.99
30" x	16.99	21.99	28.99	46" x	33.99	42.49	47.99	72" x	48.99	61.99	73.99
31" x	17.99	23.99	29.49	48" x	35.99	43.99	48.99	Pour porte patio 66" x 84"			69.99
32" x	18.99	24.99	29.99	50" x	36.99	44.49	49.99	Pour porte patio 78" x 84"			74.99
33" x	19.99	25.99	30.49	52" x	37.99	44.99	50.99				

Hâtez-vous! Jusqu'à épuisement de stock!

LE SEUL FABRICANT QUI VOUS OFFRE UN CHOIX DE 20,000 STYLES ET COULEURS DE STORES DE TOUT GENRE, PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!*

LIQUIDATION FIN DE SAISON sur nos EDREDONS de DUVET ET SIMILI-DUVET, FAITS AU CANADA!

COUETTES de DUVET SYNTHÉTIQUE DACRON HOLLOFIL IIMD/PERCALE
Soyez chaud et confortable cet hiver avec notre somptueuse édredon simili-duvet de DuPont bourrée de Hollofil à 100%, cette couette est non-allergène. Tissu en percale, blanc, ivoire, pêche, menthe ou rose, au choix.
Épargnez 50% sur nos prix courants!
SIMPLE Rég. 59.99 29.99 | DOUBLE Rég. 69.99 34.99
REINE Rég. 89.99 44.99 | ROI Rég. 109.99 54.99

ÉDREDONS de DUVET D'OIE BLANC de Northern Feather MD
Vous méritez la MEILLEURE qualité... c'est le duvet d'oie blanc! Édredons luxueux de qualité supérieure, piqués style canal, entièrement cloisonnés de percale coton blanc, double maille avec le cordon contour.
Hâtez-vous...JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCK!
SIMPLE Rég. 169.99 99.99 | DOUBLE Rég. 199.99 129.99
REINE Rég. 229.99 139.99 | ROI Rég. 299.99 159.99

COUETTES DE DUVET DE CANARD PIQUÉES à fabrication canadienne
Cette couette épaisse d'excellente qualité est généreusement bourre de duvet de canard blanc. Construction par carreaux, double-maille avec le cordon contour. Tissu coton blanc, 100% percale, 233 fils/p.c.
Double ou Reine Rég. 119.99 ou 129.99
UN SEUL BAS PRIX 79.99 JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCK!

DERNIÈRE CHANCE! Liquidation de fin de saison sur les ENSEMBLE DE DRAPS EN FLANNELLETTE WABASSO 80% coton/20% polyester
Simple SPÉCIAL 18.99 l'ens. | Double SPÉCIAL 23.99 l'ens. | Reine SPÉCIAL 26.99 l'ens.

OREILLERS en PERCALE DRACON HOLLOFILL IIMD
Économisez sur nos oreillers lavables/séchables, non-allergène. Tissu blanc en percale.
Standard Rég. 12.99 SPÉCIAL 6.99 | Reine Rég. 16.99 SPÉCIAL 9.99 | Roi Rég. 24.99 SPÉCIAL 14.99

ENSEMBLES de DRAPS EN PERCALE
Ensembles en percale à des prix incroyablement bas
Simple 16.49 l'ens. | Double 26.49 l'ens. | Reine 32.49 l'ens. | Roi 47.49 l'ens.

Faites votre choix! DOUILLETTES FORMAT GÉANT OU COUVRE-DUVETS assortis Simple, Double, Reine
UN SEUL BAS PRIX 22.99 ch.

RIDEAUX de DOUCHE en DENTELLE à BRODERIE ANGLAISE
Double-panneau avec 2 attaches et doublure compris. Styles: «Oeillet», «Diamanti» et «Lucerne». Rég. 49.99.
Ivoire, blanc ou bleu pâle au choix. SPÉCIAL 16.99

NOS BAS PRIX DE TOUS LES JOURS!
STORES DE FENÊTRES 1re QUALITÉ, Stores opaques blanc

Grandeurs	Unis	Français	Grandeurs		
28½x58	8.49	12.49	64½x58	UNI	29.49
37½x70	9.49	14.49	64½x70	UNI	30.49
37½x82	14.49	20.49	73½x58	UNI	30.49
43½x70	15.49	20.49	73½x70	UNI	31.49
43½x82	17.49	22.49	78½x70	UNI	44.49
49½x70	18.49	23.49	85½x70	UNI	64.49
49½x82	20.49	28.49	97½x70	UNI	76.49
55½x70	26.49	31.49	109½x70	UNI	87.49
55½x82	27.49	33.49			

Pour porte-patio 72½x90 UNI 49.49

LE PLUS GRAND CENTRE D'ESCOMPTE EN DÉCORATION AU CANADA! 3500 boul. St-Joseph est Tél 259-3500 EN AFFAIRES DEPUIS PLUS DE 44 ANS. DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS! Entre boul. St-Michel et Pie-IX
OU COMMANDEZ PAR FAX: 259-3141
Au Bon Marché
chèques acceptés
OUVERT Lun. au merc. 9h15-18h | Jeudi, vendredi 9h15-21h | Samedi 9h-17h | Dimanche 12h-17h
Métro Laurier (Autobus 27) Sortie 25 BOUL. MÉTROPOLITAIN Métro St-Michel (Autobus 67 sud) RUE IBERVILLE BOUL. ST-JOSEPH EST DAVIDSON BOUL. RUE SHERBROOKE EST BOUL. PIE-IX 3500
Les spéciaux dans cette annonce ont préséance sur toute publicité antérieure. * À l'exception des commandes effectuées le dimanche.

Une histoire de haine, de misère et de racisme

YVES BOISVERT

■ C'est un histoire de haine, de misère et de racisme. Celle d'un gendre et de sa belle-mère désoeuvrés qui décident d'aller tuer une «immigrante» de leur immeuble pour la voler.

Rien ne permettait aux policiers de les soupçonner. Mais le souvenir d'une anecdote au sujet d'un pneu dégonflé a permis aux enquêteurs de la Sûreté du Québec de découvrir que Denis Paulet et sa belle-mère Yvonne Payette étaient les meurtriers de la jeune mère d'origine turque, retrouvée morte dans son appartement de Brossard avec sa fillette de deux ans et demi.

Voilà ce qu'a expliqué Me Claude Labrecque, du ministère public, qui plaidait hier pour recommander une peine d'emprisonnement pour la meurtrière de 49 ans.

Mme Becuchi Leylekoglu, 33 ans, et sa plus jeune fille, Taylin, avaient été retrouvées étranglées dans leur appartement de la rue Provencher, à Brossard, le 26 mai 1992.

Les meurtriers avaient laissé des croix gammées sur le mur et l'inscription «terminator».

Le matin du meurtre, le mari de la victime était parti travailler en même temps que les deux plus vieilles filles (4 et 7 ans) partaient pour l'école.

Avant leur départ, Mme Leylekoglu avait présenté à son mari un homme qui était dans le hall d'entrée. C'est cet homme aimable qui l'avait aidée, quelques jours plus tôt, à changer un pneu dégonflé.

L'homme, Denis Paulet, 46 ans, devait la tuer froidement quelques minutes plus tard.

Enquête brillante

La Sûreté du Québec a affecté une vingtaine d'enquêteurs, dirigés par le sergent-détective Donald Bourque pour résoudre ce meurtre. C'était apparemment l'oeuvre d'un groupuscule raciste, à en croire les graffitis laissés sur les murs.

Rien ne devait les mener spontanément à Yvonne Payette, qui demeurait dans le même immeuble, et encore moins à son gendre Paulet, qui demeurait ailleurs.

Mais M. Leylekoglu s'est souvenu que sa femme avait été aidée par quelqu'un pour changer son pneu à plat, dans un centre commercial, quelques jours avant le meurtre, et qu'il s'agissait de Paulet.

Les policiers ont découvert que le pneu n'était pas crevé, et qu'il devait donc avoir été dégonflé volontairement par quelqu'un. Ils ont alors commencé à soupçonner Paulet, d'autant plus qu'il se trouvait dans l'immeuble le matin du meurtre. L'idée de Paulet était de se montrer sympathique pour avoir la confiance de sa future victime, et entrer sans difficulté chez elle.

Paulet et Payette ont été interrogés chacun de leur côté, et tous deux niaient que Paulet soit entré dans l'immeuble ce matin-là. Cela ne concordait pas avec la version de M. Leylekoglu, qui avait vu l'homme.

D'autres détails rendaient le couple suspect. Par exemple, Payette avait dit aux policiers que Paulet était déjà venu quelques fois dans l'immeuble et qu'il avait trouvé très belle Mme Leylekoglu. Paulet, lui, disait n'avoir jamais vu cette femme.

Les policiers décident donc de piéger les deux suspects, qui ne brillent pas par leur intelligence. Payette et Paulet sont interrogés chacun de leur côté pour décrire leurs allées et venues du 26 mai 1992. Aucun ne passe aux aveux. Mais les policiers font signer à Paulet un papier sur lequel il jure d'avoir dit «toute la vérité» sur cette journée.

Les policiers télécopient ce billet à leurs collègues qui interrogent Payette. Ils le lui font lire. Elle croit qu'il a dit vraiment la vérité, et elle craque. Elle avoue tout. Les policiers montrent ces aveux à Paulet, et lui aussi avoue.

Le 8 juin 1993, Paulet est déclaré coupable de meurtre au premier degré et condamné à l'emprisonnement à perpétuité sans libération conditionnelle avant 25 ans. Il avait plaidé la défense du «trou noir» et avait tenté de tout rejeter sur sa belle-mère.

Mais cette grosse femme misérable serait difficilement capable de planifier même le plus insignifiant des crimes. La vérité est plutôt que Paulet, qui l'avait aidée à se débarrasser d'un mari abusif, la dominait totalement. C'est lui qui avait tout planifié. L'idée était de voler les quelques milliers de dollars que le jeune couple gardait à la maison (4400 $). Paulet a tout pris et a laissé 25 $ à sa belle-mère.

Elle savait qu'il allait les tuer, et sa complicité ne fait pas de doute. Mais c'est lui qui avait tout planifié. Et c'est lui qui avait écrit les graffitis racistes pour mettre les policiers sur une «fausse piste».

Pas si fausse que ça, d'ailleurs, car Paulet était un authentique raciste. Il avait déjà dit à Payette qu'un jour il faudrait «passer aux actes pour aider la société à se débarrasser des immigrants».

Me Labrecque a expliqué que la Couronne, vu le plaidoyer de culpabilité d'Yvonne Payette et son implication moindre, avait accepté de réduire l'accusation à meurtre non prémédité. L'emprisonnement à perpétuité est automatique, mais le juge doit fixer entre 10 et 25 ans le minimum à purger avant toute libération conditionnelle. La Couronne et la défense ont suggéré de fixer ce minimum à 13 ans.

«C'est un crime terrible, madame, et je ne sais pas comme Mme Payette pourra vivre avec le remord», a dit son avocat, Me Pierre Boulé.

La grosse femme, qui portait un coton ouatté gris, n'avait rien à déclarer au juge. Elle a essuyé une larme avant de retourner aux cellules.

Le juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure, rendra sa décision le 24 février.

Nouvelles accusations contre le rabbin Krentsman

■ De nouvelles accusations ont été déposées hier contre le rabbin Meyer Krentzman, 49 ans, de Côte-Saint-Luc, et son assistant, Andy Galardaver, 45 ans, de Côte-Saint-Luc également, qui sont détenus depuis deux semaines.

Les deux hommes, qui sont déjà accusés d'avoir fait le trafic de cocaïne et d'héroïne, sont en plus accusés d'avoir eu en leur possession des biens volés et d'avoir fait des fausses déclarations pour aider quelqu'un à se procurer un faux passeport.

En outre, son assistant Galardaver est accusé d'avoir possédé une très impressionnante quantités d'armes à feu automatiques et semi-automatiques de type militaire. Il aurait eu en sa possession 31 armes à feu et des boîtes de munitions et des chargeurs pleins de munitions.

L'HIVER ME STRESSE!

À la résidence Les Marronniers, vous profiterez vraiment des joies de l'hiver! Nous vous offrons également la sécurité, la détente, des prix abordables, des appartements et studios et de nombreux petits extras!

Votre loyer comprend:
L'électricité, le chauffage, la taxe d'eau, la cuisinière et le réfrigérateur

LES MARRONNIERS
RÉSIDENCE POUR RETRAITÉS
1500, Montee Monette Vimont, Laval (Québec) H7M 5C9
858-1500

S2048646

FLORIDE
CONDOMINIUM 56 900 $US

Possibilité de financement jusqu'à 100 %

2 chambres/2 salles de bain, terrasse privée, 4 appareils ménagers, tapis, stores-verticaux, etc.

Centre sportif: 2 piscines, 4 tennis, salle d'exercices, salle de billard, T.V. avec satellite, etc.

Situé sur le bord de Clear Lake à seulement deux milles des magnifiques plages de Palm Beach, ce superbe complexe ultra-sécuritaire de 96 condominiums est à distance de marche d'un golf, du nouvel auditorium de Palm Beach et du camp d'entraînement des Expos. Excellent potentiel de revenus de location.

Lake Place Condominiums, West Palm Beach
Tél.: 407 478-4485
b0117-202

LIQUIDATION D'ENTREPÔT
PEINTURES À L'HUILE
Des centaines de peintures à des rabais révolutionnaires.
Très grande variété de sujets, de dimensions et de techniques.
À compter de 75 $ (Cadre de qualité et TPS incl.)
À NOTRE ENTREPÔT SEULEMENT
Ouvert au public pour la première fois,
les vendredis, les samedis et les dimanches
Salle 301, 3e étage
Aussi: Ce mois-ci, rabais étonnants au salon principal
GALERIE ROYALE
1420, rue Sherbrooke O. (angle, rue Bishop)
Renseignements: 845-4677
A4008-104

ESPRIT

Nous vous offrons un cadeau!
Jusqu'au 14 février, avec tout achat
de $50.00 ou plus, recevez
une surprise de la St-Valentin.

De plus, en cette occasion Esprit appuie la Fondation des maladies du coeur du Québec. Aidez cette oeuvre en faisant l'achat de son T-shirt exclusif. Les recettes iront directement à la Fondation.

Fairview • Rockland • St-Bruno • Laval • Place Montréal Trust • Ogilvy

Grande liquidation des stocks 93 chez Trévi

Pour votre tranquillité d'esprit, reposez-vous sur Trévi :
le plus important fabricant-détaillant-installateur de piscines au pays.
LA GARANTIE DU MEILLEUR PRIX

Plus de 1 000 $ de rabais
sur tout un choix de piscines creusées!

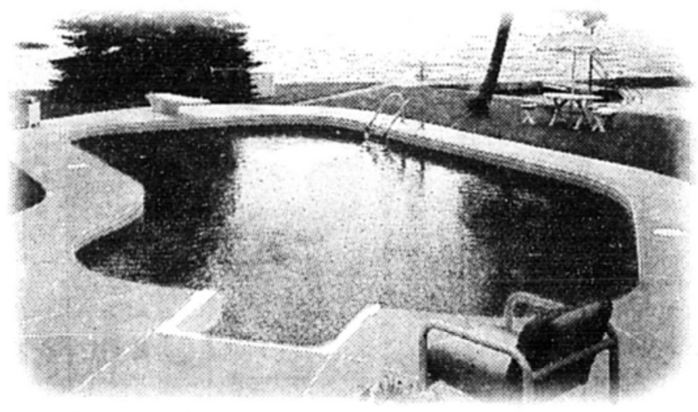

Modèle		Prix 93	Prix Liquidation*
Rectangulaire	14' x 28'	~~10 000 $~~	8 999 $
Octogonal	16' x 30'	~~10 000 $~~	8 999 $
Lazy L Spécial	16' x 30'	~~11 600 $~~	9 999 $

* Équipement standard compris.

Piscines hors terre...
certains modèles réduits de 25% à 30%!

Modèle	Prix 93	Prix Liquidation
Acier 7" - 24'	~~1 200 $~~	899$
Résine 7" - 24'	~~1 699 $~~	1 199$
Résine 9" - 24'	~~1 859 $~~	1 299$

DES SPAS... à prix relaxants!
~~2 499 $~~ 1 899 $
~~3 999 $~~ 2 999 $

Offres en vigueur jusqu'à épuisement des stocks. Les photos ne représentent pas nécessairement les produits décrits.

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au mercredi : 10 h - 18 h
Jeudi et vendredi : 10 h - 21 h
Samedi : 9 h - 17 h
Dimanche : 11 h - 17 h

Trévi
LE N° 1 DE LA PISCINE

3827, boul. St-Jean, DOLLARD-DES-ORMEAUX - 620-8740
4564, boul. St-Joseph, DRUMMONDVILLE - 474-2777
1780, boul. des Laurentides, LAVAL - 629-6863
6633 A, boul. Taschereau, BROSSARD - 676-8787
303, boul. Antonio-Barrette, JOLIETTE - 759-8110
515, boul. Curé-Labelle, FABREVILLE - 622-9801
115, boul. St-Jean-Baptiste, CHÂTEAUGUAY - 698-2210
1235, rue Ampère, BOUCHERVILLE - 449-2411
4445, boul. Royal, TROIS-RIVIÈRES - 373-6008
11800, rue Sherbrooke Est, POINTE-AUX-TREMBLES - 640-4500

Record au Québec: 20 000 chevreuils abattus l'automne dernier

PIERRE GINGRAS

■ Le Québec a connu l'automne dernier le meilleur tableau de chasse au cerf de Virginie de son histoire, indiquent les plus récentes statistiques gouvernementales.

Les chasseurs ont abattu 16 551 chevreuils au cours de la dernière saison de chasse, ce qui constitue la récolte la plus importante dans le Québec continental depuis l'instauration de l'enregistrement obligatoire du gros gibier en 1958. Selon les scientifiques, il pourrait s'agir aussi de la plus importante récolte réalisée au cours d'une année depuis l'arrivée de l'homme blanc au Québec.

À cela s'ajoutent les 8483 bêtes abattues sur l'île Anticosti, ce qui constitue également un nouveau record historique pour ce territoire.

Si ce n'est pas avant plusieurs semaines encore que l'on connaîtra le nombre exact de permis de chasse aux chevreuils vendus l'automne dernier, tout laisse croire qu'il dépassera les 120 000.

À l'exception de l'île Anticosti où chaque chasseur peut abattre deux chevreuils, chaque détenteur de permis n'a le droit d'abattre qu'un seul cerf de Virginie par année au Québec. Règle générale, on ne peut tuer qu'un cerf mâle dont la taille des bois dépasse les sept centimètres. Mais depuis 1981, en raison de la population grandissante de cerfs, le gouvernement distribue quelques milliers de permis spéciaux donnant aussi le droit d'abattre des femelles et des jeunes qui eux, ne portent pas de bois.

Le dernière récolte record datait de 1962. Cette année-là, il s'était abattu 16 185 chevreuils mais la saison de chasse était beaucoup plus longue qu'elle ne l'est de nos jours et les chasseurs pouvaient abattre indifféremment mâle adultes, femelles et jeunes.

De la viande pour les chantiers

Concentrée plus particulièrement au sud du Saint-Laurent ainsi que dans l'Outaouais et dans le sud-ouest du Québec, la population de cerfs de Virginie atteindrait actuellement 175 000 têtes, un nombre jamais atteint chez nous, estiment les biologistes. (On compte aussi 120 000 chevreuils sur l'île Anticosti.) Si bien que depuis quelques années, plusieurs agriculteurs, notamment les pommiculteurs de l'Estrie, ont dû dépenser des dizaines de milliers de dollars pour protéger leurs vergers.

L'an dernier, pas moins de 2700 chevreuils sont morts sur les routes de la province après avoir été heurtés par un véhicule, dont 835 dans la seule région des Cantons de l'Est et 580 dans les environs immédiats de Montréal.

Mais le cerf de Virginie n'a pas toujours été abondant au Québec. Bien au contraire. Répandu jusqu'en Amérique du Sud en passant par l'Amérique centrale, le Mexique et une grande partie des États-Unis, le cerf de Virginie vit au Québec à l'extrême nord de son aire de distribution. Selon le biologiste François Potvin, si on a des preuves de sa présence chez nous bien avant l'arrivée des Blancs au Québec, les premiers explorateurs ont surtout rencontré l'animal au sud et au sud-ouest de Montréal, notamment dans la région du lac Champlain et autour des Grands-Lacs. Ailleurs sur le territoire québécois, le chevreuil était rare ou absent, explique le scientifique dans un récent document.

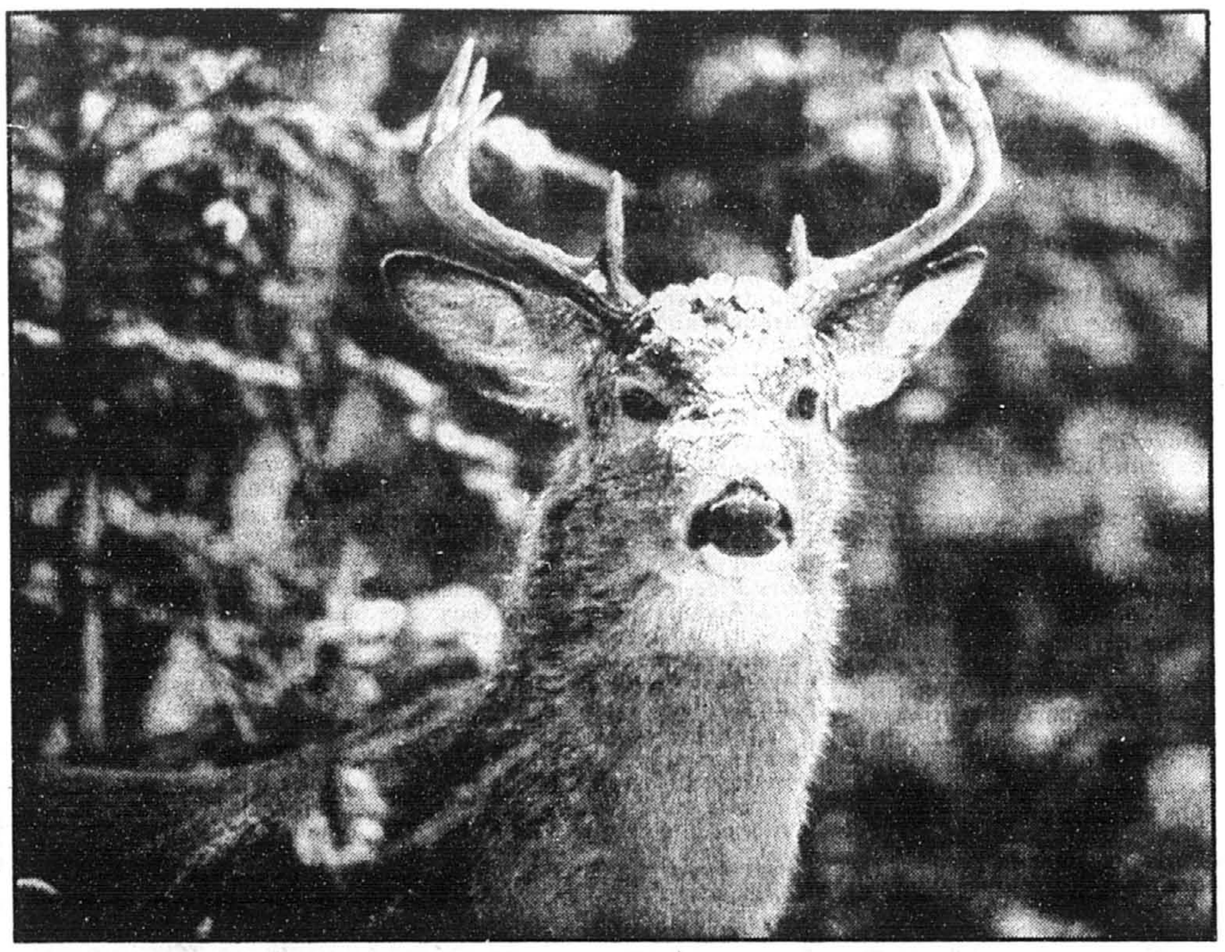

C'est un tableau de chasse record qu'a connu le Québec l'automne dernier puisque, selon les statistiques gouvernementales, plus de 20 000 cerfs de Virginie y ont été abattus.

L'expansion du chevreuil vers le nord coïncide avec les diverses vagues d'exploitation forestière, explique pour sa part l'historien Paul-Louis Martin, auteur d'un ouvrage historique sur la chasse au Québec. Mais c'est surtout avec l'exploitation des résineux pour le bois de sciage vers le milieu du 19e siècle et ensuite, pour la pulpe, que le défrichement a permis au chevreuil d'envahir peu à peu le nord québécois. Cette progression coïncide avec la disparition du caribou et la diminution de la population d'orignaux dans la vallée du Saint-Laurent.

À la même époque, on constate aussi un réchauffement climatique qui persistera jusqu'au début des années 1960, ce qui favorise l'expansion du cerf de Virginie. Durant la période de grandes exploitations forstières, au cours des premières décennies du XXe sciècle, la plus grande partie de la viande servie dans les chantiers de bûcherons provient de l'orignal et du chevreuil. On retrouve alors des cerfs de Virginie aussi loin au nord qu'en Abitibi et au lac Saint-Jean.

Un plan de gestion

Mais la chasse sportive n'est guère développée à cette époque. Il faudra attendre les années 50 avant que les travailleurs disposent d'un week-end complet de congé et qu'ils puissent enhavir les bois. La récolte atteint alors un point culminant en 1962. Ensuite, la population périclite à un rythme accéléré en raison de la surexploitation et du braconnage mais aussi à cause des hivers extrêmement rigoureux de l'époque qui affaiblissent les bêtes durant la saison froide tout en favorisant les prédateurs. En 1973, seulement 3500 chevreuils sont abattus à la chasse. L'année suivante, le gouvernement instaure la «loi du mâle» qui interdit d'abattre les jeunes et les femelles. La récolte atteint alors son plus bas niveau, 1155 bêtes et le nombre de chasseurs n'est plus que de 56 600, la moitié de ce qu'il avait été.

Toujours en vigueur sur l'ensemble du territoire, la «loi du mâle» ainsi que les hivers favorables que l'on a connus ces dernières années ont permis une augmentation très importante de la population de cerfs. Au point que dans certaines régions, on craint que les chevreuils ne soient trop nombreux. «Nous craignons que la population de cerfs de Virginie dépasse la limite de tolérance sociale, explique le biologiste Gilles Lamontagne. Quand les chevreuils sont tellement nombreux sur un territoire qu'ils bouffent tout, les laitues de votre jardin ou encore, votre haie de conifères, il y a un problème. Et il ne faut pas oublier les nombreux accidents de la route causés par les cerfs.»

C'est en raison de cette situation complexe que le ministère de l'Environnement et de la Faune met la dernière main à un plan de gestion du cerf de Virginie. Comme ce fut le cas pour l'orignal, il y deux ans, une séance de consultation provinciale doit avoir lieu dans les prochains mois à ce sujet.

Autres informations dans le cahier sports en page H8

Le plomb de chasse sera interdit au Québec dans deux ans

PIERRE GINGRAS

■ Le Service canadien de la faune a décidé d'interdire l'utilisation du plomb de chasse sur tout le territoire du Québec en 1996, afin de mettre un terme à l'intoxication de milliers d'oiseaux.

La mesure vise uniquement les 50 000 chasseurs de sauvagine (oies et canards) de la province. Les billes de plombs utilisées dans les cartouches de chasse sont interdites partout aux États-Unis depuis 1991 pour chasser la sauvagine. L'interdit est aussi en vigueur sur certains territoires de plusieurs provinces canadiennes. C'est la premières fois toutefois que les cartouches au plomb seront interdites sur l'ensemble du territoire d'une province.

De nombreuses études réalisées un peu partout en Amérique du Nord ont démontré que les canards et plusieurs espèces d'oiseaux étaient particulièrement sensibles à l'intoxication par le plomb. En cherchant leur nourriture, les palmipèdes avalent la grenaille de plomb déversée dans les marais et les champs par les chasseurs. Il suffit parfois de quelques billes pour provoquer la mort de l'animal. En se décomposant, le plomb provoque des problèmes neurologiques qui entrainent la mort de l'animal, habituellement en quelques jours. Certains scientifiques estiment que des dizaines de milliers de canards meurent ainsi d'empoisonnement chaque année sur le continent.

D'autres espèces sont aussi victimes du plomb, notamment des rapaces charognards qui se nourrissent de carcasses d'oiseaux intoxiqués, comme le pyguarge à tête blanche, par exemple, l'emblème national des États-Unis, une espèce très rare sur la plus grande partie du territoire américain.

Selon le Service canadien de la faune, on a décidé d'interdire la grenaille de plomb partout au Québec parce que les recherches ont démontré que partout où il y a de la chasse à la sauvagine, on trouvait des traces de sels de plomb dans le corps des canards. Dans certains coins, comme dans l'Outaouais, jusqu'à 34 p. cent des canards étaient contaminés. Une étude pan-canadienne a aussi indiqué que la contamination atteignait 20 p. cent des canards du Québec, soutient l'organisme fédéral.

En règle générale, le plomb des cartouches est remplacé par la grenaille d'acier. Certaines cartouches sont aussi remplies de billes de bismuth.

La LUMIÈRE à BOIS-FRANC

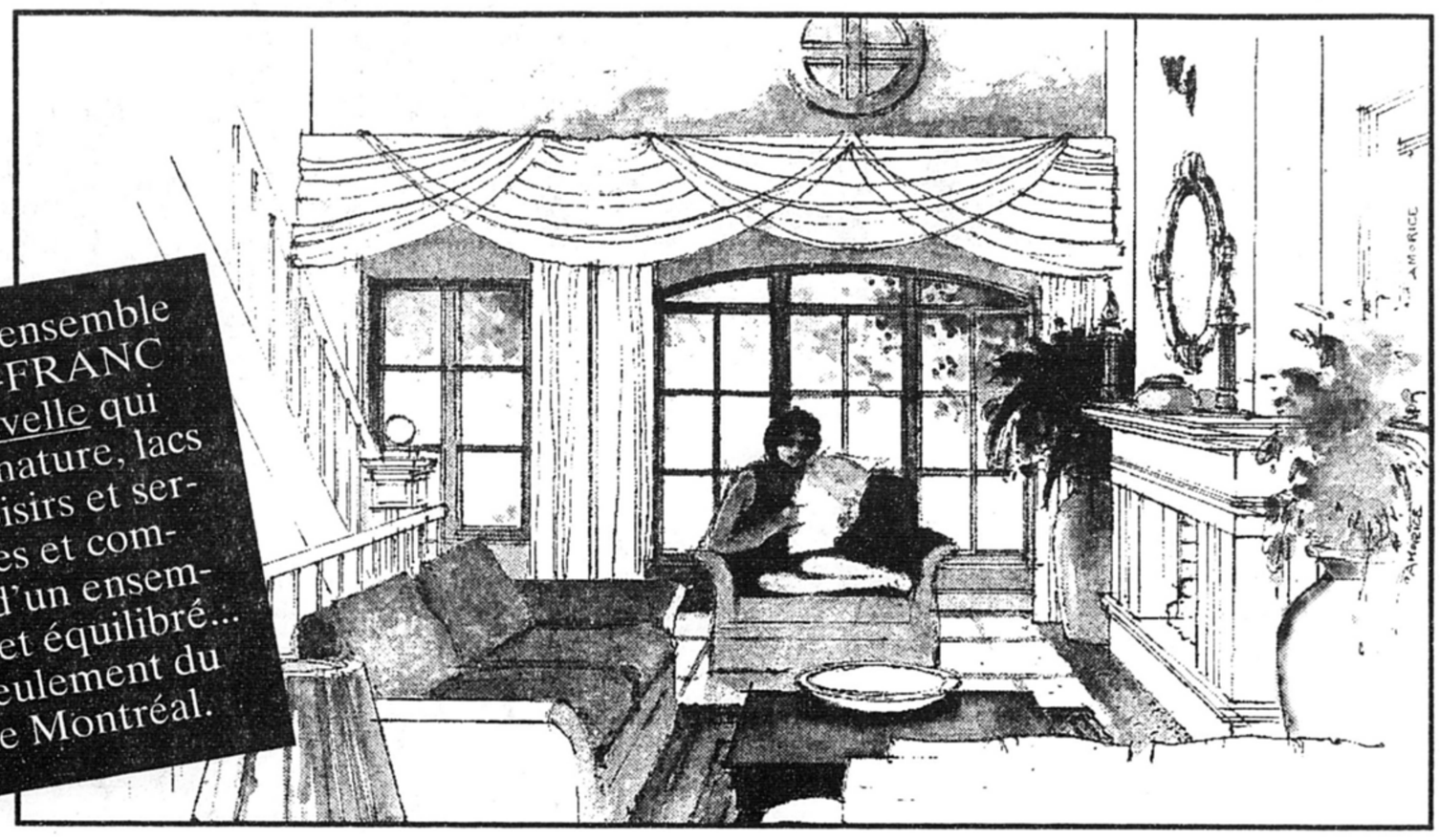

Fruit d'un plan d'ensemble imaginatif, BOIS-FRANC est une ville nouvelle qui réunit verdure et nature, lacs et plans d'eau, loisirs et services, résidences et commerces au sein d'un ensemble harmonieux et équilibré... à 15 minutes seulement du centre-ville de Montréal.

Un soin particulier a été apporté à l'architecture des résidences de BOIS-FRANC. Le design, l'aménagement intérieur, le choix des matériaux, la finition, la domotique... tout correspond aux normes les plus élevées. De plus, une fenestration abondante, dans la très grande majorité des résidences, privilégie l'ensoleillement et crée des intérieurs gais, éclairés et lumineux.

PHASE 1

LES LOFTS DE BOIS-FRANC

LOFTS SUR JARDIN

- lofts de 652 à 1 071 pi ca
- modèles avec mezzanine, plafond à 18 pi de hauteur
- stationnement intérieur, rangement, ascenseurs...
- architecture traditionnelle, flexibilité
- créez votre propre aménagement
- VENEZ VISITER NOTRE LOFT-TÉMOIN

APCHQ

75 000 $ et +

Tél.: 333-1943

Réalisé par HABITATIONS PLEXMONT INC

HAVRE DE LA BRUNANTE

CONDOS SUR LAC

- résidences en copropriété au bord de l'eau
- 2 ou 3 ch. à coucher
- plafonds à 9 pi de hauteur
- salles d'exercice, baignoires à tourbillon, saunas...
- piscine et jardins
- 49 résidences seulement

GARANTIE

134 900 $ à 210 900 $

Tél.: 856-6861

Réalisé par LE GROUPE SOTRAMONT

CITÉ-JARDIN DE BOIS-FRANC

MAISONS SUR JARDIN

- concept de cité-jardin
- parcs privés
- plafonds à 9 pi de hauteur au rez-de-chaussée
- 2 garages par résidence
- garages avec gicleurs
- services de décoration

GARANTIE

CITÉ-JARDIN DE BOIS-FRANC

123 700 $ et +

Tél.: 335-0707

Réalisé par GROUPE CAPITAL

BOIS-FRANC-SUR-LE-LAC

MAISONS SUR LAC

- superbes résidences au bord de l'eau
- résidences de 3 ou 4 ch. à coucher
- plafonds à 9 pi de hauteur
- grands terrains - jusqu'à 5 000 pi ca et plus
- garages souterrains de 1 ou 2 places
- plans personnalisés

APCHQ

167 000 $ et +

Tél.: 339-5362

Réalisé par Montclair

Les prix sont sujets à changement sans préavis.

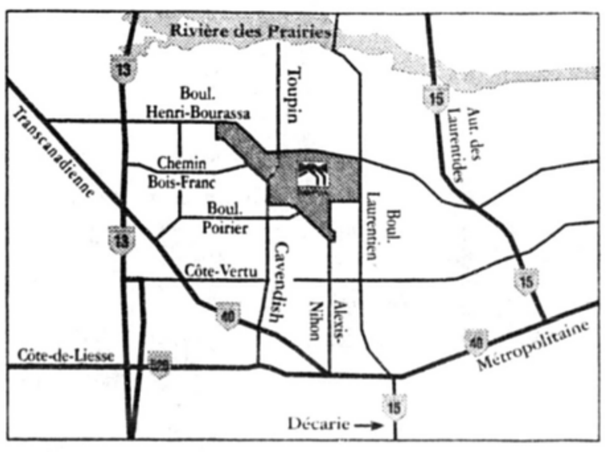

Heures d'ouverture :

Lun. au jeu. :	11 h à 21 h
Sam. et dim. :	11 h à 17 h
Vendredi :	fermé

2700, boul. Poirier
Ville Saint-Laurent
(Qué.) H4R 2P6

Tél. : (514) 333-3066

Une nouvelle qualité de ville

Bois-Franc
à Ville Saint-Laurent

Nos meilleures valeurs!

Le plus important réseau de concessionnaires au Québec veut vous offrir, chaque jour, un maximum de valeur à un prix minimum.

PRIX MINIMUM MAXIMUM VALEUR

Elle vous offre ce qu'il vous faut

Firefly 3 portes 1994

169$*/mois

pour 36 mois

- Très grande économie d'essence 5,4 l/100km en ville (52 mi/gal) 4,3 l/100km sur la grande route (66 mi/gal)***
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Servo-freins
- Siège arrière à dossier rabattable
- Volant auto-basculant
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Désembueur de lunette arrière

Année après année, le choix populaire des consommateurs

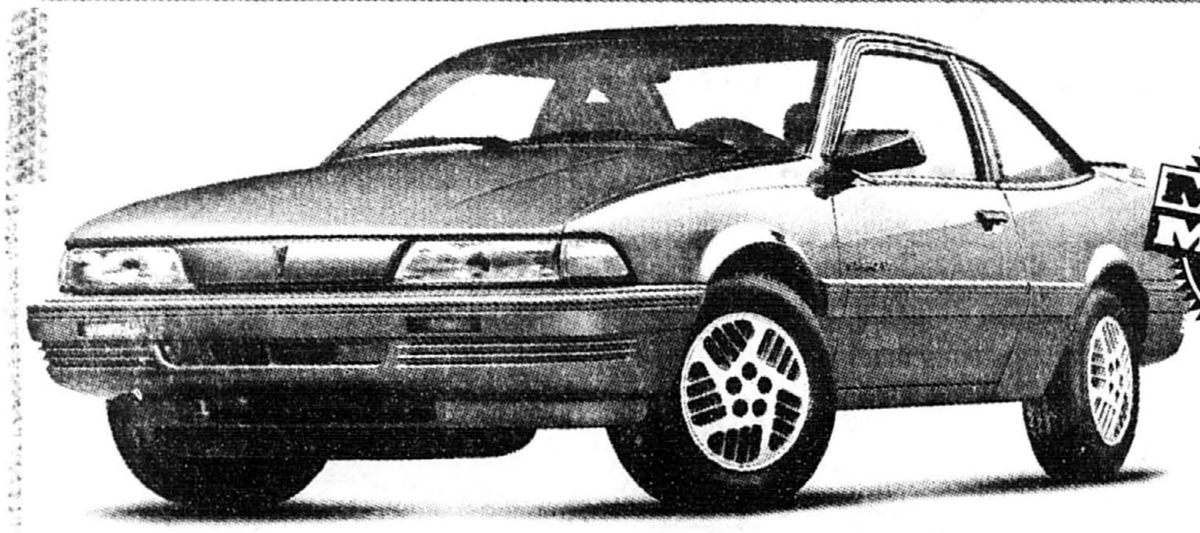

Pontiac Sunbird LE 2 portes 1994

199$*/mois

pour 36 mois

- Moteur 2 litres
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Verrouillage électrique des portes
- Sièges baquets inclinables
- Vitres teintées
- Aileron arrière
- Rétroviseurs gauche et droit

La préférée des passionnés de la route

Pontiac Grand AM SE 4 portes 1994

16 994$**

- Moteur V6 de 3,1 L de 160 chevaux
- Boîte automatique 4 vitesses avec surmultipliée
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues
- Sac gonflable côté conducteur
- Climatiseur
- Régulateur de vitesse
- Lève-glaces électrique
- Miroirs électriques
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Verrouillage électrique des portes
- Pneus radiaux quatre saisons de 15"

Une vedette de la durabilité avec ses panneaux de polymère

Pontiac Trans Sport SE 1994

18 994$**

- Moteur V6
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues
- Panneaux de carrosserie en polymère antichocs et antirouille
- Sac gonflable côté conducteur
- Extérieur redessiné
- Climatiseur
- 7 sièges baquets indépendants
- Radiocassette AM-FM stéréo, 4 haut-parleurs
- Système de chauffage à l'arrière à contrôle indépendant
- Chauffe-moteur

GENERAL MOTORS GARANTIE TOTAL^MD 3 ANS / 60 000 km · SANS FRANCHISE***

GM Assistance ROUTIÈRE 24 HEURES†

PONTIAC BUICK GMC

Les vraies bonnes affaires, c'est chez nous!

Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers. s appliquant aux véhicules neufs 1994 en stock comportant les équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. Les prix des concessionnaires peuvent varier. *Prix basé sur un bail de 36 mois, avec versement initial (ou échange équivalent) de 1 200$, transport, préparation et premier paiement inclus. Dépôt remboursable de 300$ exigé. Taxes en sus. Kilométrage limité à 72 000 km. Le coût du kilométrage excédentaire est de 5 ¢ par kilomètre. Sujet à l'approbation du crédit. **Taxes et transport en sus. ***Selon la première éventualité. †L'Assistance routière est offerte sur les modèles GM 1994. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

Éducation: le ministre Chagnon donne des apaisements à la CEQ

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

■ La Loi 198, qui prévoit des réductions d'effectifs dans les secteurs public et parapublic, n'affectera ni la qualité de l'éducation ni les services aux élèves.

Le nouveau ministre de l'Éducation, Jacques Chagnon, en a donné l'assurance, hier, après sa première rencontre avec la présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, Mme Lorraine Pagé.

Cet entretien était l'occasion pour la dirigeante syndicale et le nouveau ministre de faire le point sur tous les dossiers touchant l'éducation.

Ainsi, au sujet de la Loi 198, la présidente de la CEQ a entendu des affirmations propres à la réconforter, du moins en partie.

La Loi 198 impose aux ministères de déposer auprès du Conseil du trésor un plan d'effectifs, visant l'objectif général d'une réduction de 12 p. cent du personnel syndiqué en cinq ans et de 20 p. cent du personnel d'encadrement en trois ans.

Or, selon le ministre Chagnon, «les professeurs ne seront pas touchés», pas plus que les services aux élèves.

Il en est autrement des services administratifs dans le domaine de l'éducation qui, eux, seront touchés par la Loi 198.

«Les administrateurs de sièges sociaux des commissions scolaires risquent de voir leur nombre diminuer. Au niveau administratif, c'est clair qu'il y a une volonté gouvernementale d'alléger les organisations administratives et, en même temps, de protéger les services à la clientèle», affirmait le ministre, lui-même un ancien dirigeant de la Fédération des commissions scolaires.

Mme Pagé s'est dit encouragée par de tels propos, mais ne sera pleinement rassurée que lorsque les décisions politiques seront rendues publiques et seront chiffrées clairement.

Budget du ministère

Au cours de sa rencontre avec le ministre, Mme Pagé avait aussi manifesté des inquiétudes pour l'intégrité du budget du ministère de l'Éducation, qui a stagné ou a été amputé, au fil des ans.

Certaines évaluations font état d'un millard de dollars de compressions en une dizaine d'années, au moment où les besoins en formation de la main-d'oeuvre sont criants et où l'on fait face à un taux de décrochage alarmant.

M. Chagnon s'est engagé à défendre auprès du premier ministre et du Conseil du trésor l'imposant budget du ministère de l'Éducation. Les ministères connaîtront au cours des prochaines semaines les budgets dont ils disposeront. «Je ferai en sorte de m'assurer qu'on évite de toucher aux services aux élèves», indiquait le ministre.

M. Chagnon a rappelé que, dans ses discours, le premier ministre Daniel Johnson se donnait comme priorité d'action l'emploi, suivi de près par la formation.

Autres dossiers

D'autres thèmes ont aussi été abordés au cours de l'échange entre le ministère et la CEQ, comme la réforme du collégial qui entre en vigueur; la formation des maîtres dans les universités; la prochaine négociation syndicale; la formation professionnelle au secondaire et au cégep; ainsi que le contenu des programmes au primaire et au secondaire.

Un «comité de sages» doit être mis sur pied au cours des prochaines semaines pour aborder le contenu de ces programmes, c'est-à-dire le niveau de connaissances que doit atteindre un jeune à chaque étape du système scolaire.

TilleySilk

Pour les sorties élégantes ou les cadeaux recherchés...

Parfait pour les fêtes et en tout temps de l'année. Bien que le tissu ressemble à de la fine soie, ce n'en est pas. Tissé a la japonaise, il est lavable et séchable à la machine, et n'exige qu'un léger repassage (aucun si vous le séchez à la machine). Ces vêtements luxueux vous accompagneront de fête en fête sans coup férir.

Chemisier TilleySilk à manches courtes, 90$
Jupe TilleySilk, 135$
Chemisier TilleySilk à manches longues, 115$
Pantalon TilleySilk, 135$
Fuchsia, poutpre, noir, sarcelle ou orange sorbet; tailles TP à TTTG

Tilley Endurables 158, rue Laurier ouest 272-7791
lun - mer 9 h - 18 h • jeu - ven 9 h - 21 h • sam 9 h - 17 h • dim midi - 17 h

GRATUIT: emballage-cadeau. Café et biscuits offerts pendant votre magasinage.

TÉLÉPHONEZ POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE. FRANÇAIS 1-800-465-4249

MEPHISTO *Merveilleux souliers de marche*

LES MEILLEURS VÊTEMENTS QUI SOIENT POUR LE VOYAGE ET L'AVENTURE

S2051356

FORMATION SUR LE NOUVEAU CODE CIVIL DU QUÉBEC (C.C.Q.)

Partie I: 30 heures — 18 h à 21 h (14 février au 16 mars 1994)
1. Personnes et famille (6 heures)
2. Biens (6 heures)
3. Obligations (12 heures)
4. Publicité (6 heures)

Partie II: 30 heures — 18 h à 21 h (28 mars au 27 avril 1994)
1. Contrats nommés (9 heures)
2. Sûretés (9 heures)
3. Successions, testaments, donations (6 heures)
4. Procédure civile (6 heures)

Objectif: Permettre aux techniciens et techniciennes juridiques ou toutes autres personnes intéressées oeuvrant dans le domaine touché par la réforme, de se familiariser avec le nouveau Code civil du Québec qui est entré en vigueur en janvier 1994.

Composez le (514) 866-4622

Collège O'Sullivan

1191, rue de la Montagne, Montréal (Québec) H3G 1Z2
Métro PEEL, LUCIEN-L'ALLIER

S2051758

Devenez un auteur à succès

Vous avez envie d'écrire? L'École de rédaction vous offre un cours par correspondance tout à fait unique qui vous montrera comment écrire de façon professionnelle et faire publier vos textes.

Apprenez à rédiger des articles, nouvelles, romans ou scénarios qui se vendront. Et se revendront. Votre tuteur ou tutrice privé vous aidera à écrire des textes clairs, frais et vendables. En fait si, à la fin du cours, vous n'avez pas récupéré vos frais grâce à vos ventes, nous vous rembourserons jusqu'au dernier sou!

Écrivez-nous ou appelez dès aujourd'hui pour obtenir gratuitement notre brochure explicative.

Appelez le 1-800-267-1543
ou par télécopieur le 1-613-749-9551

Nom _____
Adresse _____
Ville / Prov. _____
Code postal _____

L'ÉCOLE DE RÉDACTION
38, ave. McArthur
Bureau 287
Ottawa, Ontario K1L 6R2

Le cours est déductible d'impôt et exempt de TPS

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

PROGRESSEZ DANS VOTRE CARRIÈRE

Gestion des ressources humaines et droit — CERTIFICATS UNIVERSITAIRES OFFERTS LE SOIR

Pour percer dans le domaine de votre choix.

Une formation reconnue par les employeurs et donnée par 500 spécialistes du milieu professionnel et d'une grande université. Un diplôme qui consolide votre avenir. Voilà l'avantage du perfectionnement reconnu!

CERTIFICATS
RELATIONS INDUSTRIELLES I ET II
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
GESTION DES SERVICES DE SANTÉ I ET II

Trois certificats vous conduisent à un baccalauréat.

AUTRES PROGRAMMES OFFERTS AU PRINTEMPS

Publicité
Relations publiques
Animation
Études individualisées
Micro-informatique
Gérontologie
Santé communautaire
Cours de langes secondes : français, anglais

(Brochures disponibles)

DATE LIMITE D'ADMISSION : LE 1er MARS 1994

Conseils en formation (sur rendez-vous) (514) 343-6867

RENSEIGNEMENTS : Faculté de l'éducation permanente 3744, rue Jean-Brillant, 3e étage Métro Côte-des-Neiges

Montréal : (514) 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

LE PERFECTIONNEMENT RECONNU

LA RÉVOLUTION DES PRIX!

QUANTITÉS LIMITÉES

tout cuir d'Italie

SEULEMENT 699$ *taxes comprises*
Canapé 3 places en cuir d'Italie

Buffet à dessus en marbre Nero Marquina
SEULEMENT 669$ *taxes comprises*

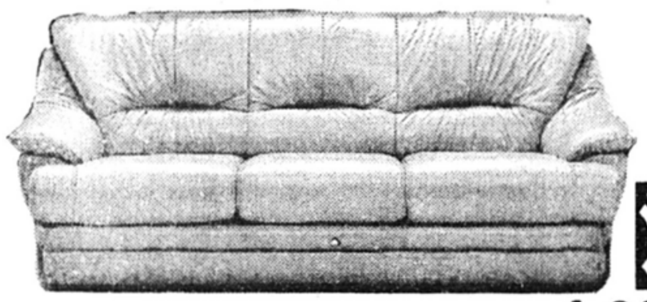

tout cuir d'Italie

Canapé 3 places en cuir
SEULEMENT 1 289$ *taxes comprises*

Tables en marbre Nero Marquina et 4 chaises
SEULEMENT 889$ *ensemble complet*

S2051204

OUVERT DIMANCHE de 12 h à 17 h

Meubles en cuir de qualité d'Italie
Visitez notre salle d'exposition de meubles italiens de qualité, laqués et en marbre.

NOUVEAU MAGASIN

Saint-Laurent
3440, Côte-Vertu
(en face de la Place Vertu)
335-9481

MEUBLES VANLIAN
Là où la qualité est supérieure à la valeur

Brossard
8085, boul. Taschereau
½ mille à l'ouest du pont Champlain
656-6868

Avez-vous mangé

Coeur atout

aujourd'hui?

FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC

Au coeur de la solution!

Tél. : (514) 871-1551 ou 1-800-567-8563
Téléc. : (514) 871-1464

Nous avons un système infaillible pour lui plaire.

ENERGY *Ensemble de haut-parleurs pour le cinéma maison. Comprenant un subwoofer, un canal central, 2 satellites et 2 enceintes acoustiques.* **ENCORE.**

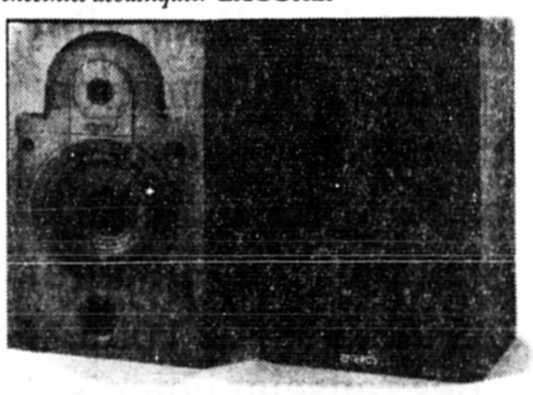

YAMAHA *Changeur CD multi-disques. Technologie 5 bits Plus. Système "Play-X-Change". Nouveau mécanisme silencieux et stabilisateur de disques.* **CDC-635**

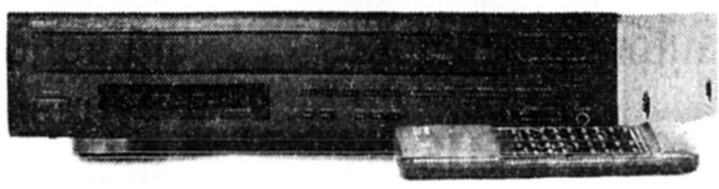

YAMAHA *Récepteur 2 x 45 w Rms. Télécommande complète. Puissance dynamique élevée. Syntonisation par préréglage de 40 stations* **RX-360**

899$ *l'ensemble*

La Saint Valentin, des fleurs qui fanent, des cravates, des briquets, des stylos... Pour changer un peu, Fillion vous a préparé un système infaillible. Un ensemble complet composé d'un amplificateur et d'un lecteur de disques compacts Yamaha et des excellentes enceintes acoustiques Energy 2.1. Et si vous êtes sages, l'année prochaine vous aurez une jolie paire de chaussettes.

Depuis 1950 Louis Fillion électronique
On connaît la musique.

Livraison et installation incluses - Maintenant 3 salles d'écoute audio-vidéo. Financement disponible.

5730, Sherbrooke Est - Près du métro Cadillac - 254-6041

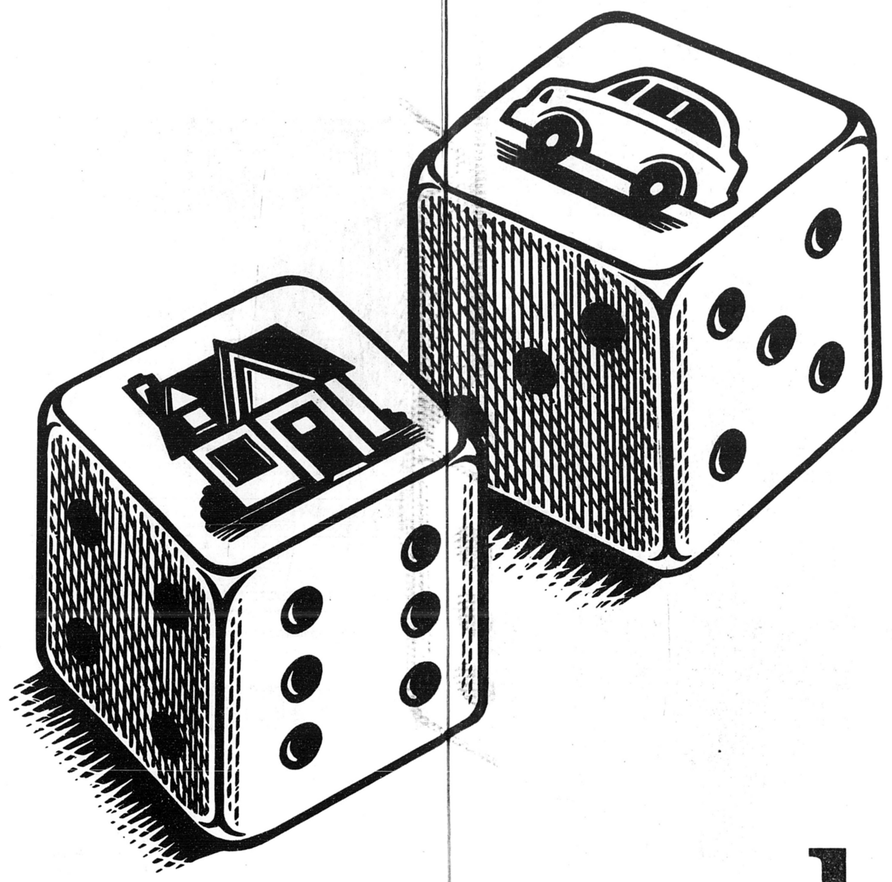

Faire un coup double, c'est payant.

En assurant à la fois l'auto et la maison, avec les Assurances générales des caisses Desjardins, vous profitez de l'Avantage double contrat.

5 % de rabais sur votre assurance habitation !

Un rabais de 5 % sur la prime de base de votre assurance habitation vous est offert automatiquement.

L'option Bonne Route sans frais !

Vous bénéficiez de cinq protections complémentaires à toute épreuve pour votre assurance auto, une valeur moyenne de 55 $ par année.

L'Assistance juridique Desjardins sans frais !

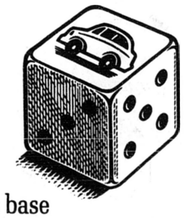

L'Assistance juridique Desjardins, un service unique d'information téléphonique sans frais, vous permet de parler directement à un spécialiste (avocat ou notaire) autant de fois que vous le voulez, et d'obtenir des renseignements de base d'ordre juridique sur des sujets aussi divers que :

- les contrats
- les successions
- les tribunaux
- la fiscalité
- la famille
- le travail
- l'immobilier
- etc.

Passez voir un agent à votre caisse Desjardins ou téléphonez maintenant au

1 800 567-2423.

Si vous détenez déjà vos assurances auto et habitation chez Desjardins, vous bénéficiez automatiquement de :

- l'*option Bonne Route* sans frais lors de votre prochain renouvellement auto;
- 5 % de rabais sur votre assurance habitation lors de votre prochain renouvellement habitation;
- l'*Assistance juridique Desjardins* lors du premier de vos deux renouvellements.

Assurances générales des caisses Desjardins

Des conditions d'admissibilité s'appliquent et certaines garanties sont assujetties à des limitations et à des exclusions. Seules les polices d'assurances peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique.

Desjardins L'incroyable force de la coopération.

Programme d'infrastructures: Québec sera seul maître d'oeuvre

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Le Québec et ses 1500 municipalités seront seuls maîtres d'oeuvre pour la réfection ou la réalisations de nouvelles infrastructures qui permettront, en deux ans, des investissements de 1,6 milliard de dollars, financés à parts égales entre Ottawa, Québec et les municipalités.

Pour les libéraux provinciaux de Daniel Johnson, ce plan constitue une occasion rêvée pour solliciter un troisième mandat, en cette année électorale. Il faut s'attendre à de multiples annonces, dans chacune des régions de la province.

Le maire de Montréal, M. Jean Doré, qui doit lui aussi faire face à l'électorat l'automne prochain, va s'empresser de réclamer sa large part de cette précieuse manne. M. Doré a publiquement appuyé et encouragé ce plan d'investissement durant la campagne électorale fédérale de Jean Chrétien.

Le gouvernement du Québec, en coulisses, s'est battu pour obtenir la maîtrise d'oeuvre du dossier. Au ministère des Affaires municipales, on indique que non seulement Québec gérera le dossier, mais que les municipalités, également, seront maîtres de leurs dépenses, une fois les conditions d'admissibilité acceptées.

Ce projet, qui a été au coeur de la campagne électorale des libéraux fédéraux de Jean Chrétien, doit être officiellement lancé lundi, à Montréal, par les ministres Claude Ryan, des Affaires municipales, et André Bourbeau, des Finances.

Des critères d'admissibilité pour les différentes municipalités, de toutes les tailles, ont déjà été fixés. Le ministre Ryan a rencontré hier à Montréal, à ce sujet, les représentants de l'Union des municipalités, de façon à alléger les conditions d'admissibilité.

M. Ryan, se voulant rigoureux, a maintes fois répété qu'il favorisait davantage la réalisation d'infrastructures utiles à l'ensemble de la population plutôt que la construction de nouveaux centres sportifs.

«Il est clair que la région de Montréal obtiendra la large part du gâteau, en raison de sa population, mais il n'est cependant pas question de tout donner à Montréal pour ne conserver que les miettes pour le reste des régions. Nous souhaitons une distribution équitable», a indiqué hier à *La Presse* un collaborateur de M. Ryan, précisant que les régions, sans exception, sont aux prises avec de multiples besoins routiers.

Les projets municipaux ne sont pas tous clairement identifiés, mais, selon les informations obtenues par le ministère des Affaires municipales, la Ville de Montréal, veut présenter des projets complexe visant la reconstruction d'une partie de son réseau souterrain d'égoûts et d'alimentations multiples.

Comme on l'a vu lors d'importantes inondations, le réseau souterrain Montréalais, l'un des plus anciens du Québec, du moins dans certains secteurs, a besoin de réparations majeures.

Pour tous les partis politiques, tant provinciaux que municipaux, la réfection du Boulevard Henri-Bourassa, dans le nord de la métropole, constitue toujours un enjeu majeur. Il faudra voir si le plan de nouvelles infrastructures permettra la réalisation de travaux importants sur cette artère.

Le PQ dénonce la fusion des ministères de l'Immigration et des Affaires culturelles

JOSÉE BOILEAU
de la Presse Canadienne

■ Un mois après la mise en place du nouveau cabinet de Daniel Johnson, le Parti québécois se dit préoccupé de n'avoir encore reçu aucune explication quant à la fusion du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration avec celui des Affaires internationales.

«Le ministère des Communautés culturelles se trouve coiffé par celui des Affaires internationales et on ne sait toujours pas pourquoi le gouvernement libéral a ainsi réduit le rôle d'un ministère clé pour le Québec. C'est un silence inquiétant», affirmait hier le député de Pointe-aux-Trembles Michel Bourdon, porte-parole de l'opposition en matière de communautés culturelles et d'immigration.

En conférence de presse, M. Bourdon a fortement insisté sur le fait que les deux ministères fusionnés ont des «objectifs différents, distincts et parfois contradictoires».

Selon le PQ, le nouveau ministère, tourné vers l'étranger et concentré sur les problèmes commerciaux, sera détourné de la mission d'intégration des nouveaux arrivants et des besoins de ceux qui sont établis au Québec depuis longtemps.

«C'est comme si on disait à ces gens-là qu'ils resteront toujours des immigrants, qu'ils ne seront jamais des Québécois à part entière.»

Le député péquiste note aussi que le siège social du ministère des Communautés culturelles, le seul qui était basé à Montréal, se retrouvera désormais à Québec alors que Montréal accueille 87 pour cent des nouveaux arrivants. De plus, le Parti québécois craint les conflits d'intérêts entre la vocation économique des Affaires internationales et les dossiers socio-politiques propres à l'Immigration. Entre un contrat à signer avec un État et l'accueil de réfugiés politiques du même pays, où le nouveau ministère logera-t-il?

«On n'a pas eu un seul document, une seule étude pour expliquer le sens de l'absorption, a ajouté Michel Bourdon. En fait, selon les rapports qu'on a, ça s'est improvisé à la dernière minute.»

M. Bourdon était entouré de la conseillère à l'exécutif du PQ, Mme Carmen Sabag-Vaillancourt, du président du Comité des relations ethnoculturelles du parti, M. Claudel Toussaint, et du député fédéral du Bloc québécois Osvaldo Nunez, critique de son parti en matière d'immigration et de citoyenneté.

C'est la première fois qu'un député du Bloc québécois s'associe au Parti québécois pour dénoncer une politique propre au gouvernement provincial.

M. Nunez a souligné qu'autant au niveau fédéral personne ne penserait à fusionner les Affaires extérieures et l'Immigration, autant les missions des deux ministères québécois sont différentes.

«Le ministère des Affaires internationales s'occupe des échanges de biens et de services alors que celui de l'Immigration voit au traitement des personnes. Ce n'est pas du tout la même chose», s'est-il exclamé.

Il s'est dit également étonné de la direction prise par Québec alors qu'il fait face à un gouvernement fédéral «très centralisateur» et que «les autres provinces revendiquent de plus en plus de juridiction en matière d'immigration».

Au ministère, on s'est dit surpris de la réaction du PQ et que tout est une question de «regard».

«Nous croyons plutôt que dans un monde où toutes les formes de mobilité sont en croissance, les deux ministères fusionnés ont des mandats très complémentaires», explique la porte-parole du ministre titulaire John Ciaccia.

Les objectifs du nouveau ministère portent notamment sur le développement économique du Québec et la contribution qu'y apportent les immigrants, l'importance des réseaux de contacts à l'étranger établis par les communautés culturelles d'ici, le rayonnement du Québec à l'étranger qui passe par des relations intercommunautaires harmonieuses.

«Toutes les personnes qui avaient affaire au ministère des Communautés culturelles vont avoir le même accès au nouveau», de dire Mme Suzanne Roch, soulignant que la fusion permettra surtout une meilleure gestion des ressources humaines à l'interne.

NOUVEAU 93 VERSION FINALE
IMPÔT VIZION POUR WINDOWS
LE NOUVEAU LOGICIEL DES IMPÔTS PERSONNELS

1 Le premier logiciel québécois d'impôts personnels qui exploite véritablement les étonnantes possibilités de l'environnement Windows™.
2 Une révélation de simplicité... des résultats rapides et concrets que vous imprimez simplement sur du papier blanc standard.
3 Plus de 400 rubriques d'aide accessibles directement et une fonction d'optimisation pour vous et votre conjoint.
4 Un excellent investissement pour bénéficier rapidement de toutes les déductions et de tous les crédits auxquels vous avez droit!

Vos impôts en un clin d'œil!
MICROSOFT WINDOWS COMPATIBLE
Prix spécial de lancement 39,95 $*
Commandez par courrier ou par téléphone sans délai!
☐ Oui, je veux recevoir une copie du logiciel Impôt Vizion, version finale.
Nom :
Adresse :
Ville : Province :
Code postal : Téléphone : ( )
☐ Visa ☐ MasterCard exp.
* Taxes fédérale et provinciale en sus. Frais de transport et de manutention de 5 $.
Je dispose...
• d'un ordinateur compatible IBM (386 ou plus);
• d'un environnement Windows™ (3.1 ou plus);
• d'une mémoire vive (RAM) de 2 Mo ou plus;
• de 5 Mo d'espace sur disque rigide;
• d'un moniteur VGA couleur minimum.
• et d'une imprimante supportée par Windows™ 3.1.
Plus de 60 documents fédéraux et provinciaux reproduits intégralement à l'écran
Dolmen LOGICIELS INC.
380, chemin Vincent
Westbury (Québec) J0B 1R0
1-800-463-2627

PLAISIRS DIVERS

ÉVASION NEIGE
FORFAIT INCLUANT: LA CHAMBRE, LE REPAS DU SOIR, LE PETIT DÉJEUNER ET L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES: SKI DE FOND (35KM), PATINAGE, GLISSADE, PISCINE INTÉRIEURE.
À COMPTER DE 76$* PAR PERSONNE, PAR JOUR, OCC. DOUBLE

ÉVASION SKI
FORFAIT INCLUANT: LA CHAMBRE POUR DEUX NUITS, DEUX PETITS DÉJEUNERS, DEUX REPAS DU SOIR, LE TRANSPORT ET LE BILLET (2 JOURS ET 2 SOIRS) À LA STATION DE SKI STONEHAM.
À COMPTER DE 184$* PAR PERSONNE, OCCUPATION DOUBLE

ÉVASION SPA
OFFREZ-VOUS QUELQUES JOURS DE DÉTENTE ET DE SOINS ATTENTIONNÉS:
• MASSOTHÉRAPIE ET MASSAGE SOUS LA PLUIE,
• BAINS THÉRAPEUTIQUES
• PRESSOTHÉRAPIE,
• ENVELOPPEMENTS AUX ALGUES OU À LA BOUE.

* TAXES ET SERVICE EN SUS
MANOIR DU LAC DELAGE
HÔTEL DE VILLÉGIATURE ET CENTRE DE CONGRÈS
40, AVENUE DU LAC, VILLE DU LAC DELAGE (QUÉBEC) G0A 4P0
RÉSERVATIONS: (418) 848-2551 ou 1-800-463-2841
Plaisirs d'hiver!

mobilia
Suite à la demande populaire on offre une dernière chance pour la vente de janvier
VENTE DE JANVIER
PAS DE T.P.S.
PAS DE PAIEMENT PAS D'INTÉRÊT
HÂTEZ-VOUS! POUR UN TEMPS LIMITÉ CHEZ MOBILIA, ÉCONOMISEZ DURANT NOTRE VENTE AVEC DES CENTAINES DE RÉDUCTIONS ET MOBILIA PAIE LA T.P.S.. DE PLUS... AUCUN PAIEMENT NI INTÉRÊT JUSQU'EN JUILLET 1994. VOIR LES CONDITIONS DANS NOS MAGASINS. (SUR APPROBATION DU CRÉDIT)
2039828 - 108-2
mobilia
LAVAL Centre Décor 440, Coin Labelle et 440 O (514) 687-1447
POINTE-CLAIRE 183 A, boul. Fleetus Coin St-Jean (514) 695-2781
MONTREAL (Centre-ville) 625 Président Kennedy Coin Union (514) 848-0923
BROSSARD Centre Perspective Décor 9005, boul. Taschereau O (514) 462-1264
ST-LEONARD (514) 253-1070

Réinventez votre image
Le tout pour 80$*

- Commencez par les soins faciaux Visible Différence. Comprend: nettoyage, soins exfoliants et massage facial pour aider à réduire le stress, améliorer la circulation et rafraîchir l'épiderme.
- Maquillage personnalisé.
- Coupe de cheveux de styliste, shampooing conditionneur et finition.
- Soins des ongles du Salon Eaton.

Tous les soins sont offerts par des professionnels spécialement sélectionnés.
Certificats-cadeaux également offerts.
Pour rendez-vous,
Eaton Centre-ville, 5e étage
284-8461
En vigueur jusqu'au 15 février 1994.
*Taxes applicables en sus.

EATON
1234 5678 9012
TIMOTHY EATON
EATON
Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

La crise du tabac, premier test du gouvernement Chrétien

Avant même l'annonce d'une décision, les libéraux ont déjà perdu des points

Une analyse de
CHANTAL HÉBERT
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Après un peu plus de cent jours de mandat, le gouvernement Chrétien subit avec la crise entourant la contrebande du tabac un premier test auquel son fameux livre rouge électoral ne prescrit pas de réponse.

Avant même le dévoilement, prévu la semaine prochaine, d'un train de mesures pour circonscrire le marché noir de la cigarette, l'épreuve lui a déjà coûté des points auprès de plusieurs provinces, des milieux de la santé et même de certains de ses propres députés.

À en juger par l'intense controverse qui entoure l'intention à peu près confirmée d'Ottawa de réduire, comme le souhaite ardemment Québec, ses taxes sur le tabac, le nouveau gouvernement aura de la difficulté à s'en tirer avec la note de passage. «Nous n'avons rien à gagner et tout à perdre. Ce débat a notamment rendu intenable la position de la ministre de la Santé», indiquait à *La Presse* cette semaine un membre de premier plan du cabinet fédéral en confirmant les divisions que la discussion a engendrées jusqu'au plus hauts échelons du gouvernement Chrétien.

En effet, de l'intérieur comme de l'extérieur, depuis dix jours, la pression a monté quotidiennement contre les projets fédéraux. Sur à peu près tous les fronts, l'initiative lui a échappé. Jusqu'au sein de son propre caucus, le débat, en l'espace de quelques jours, l'a placé sur la défensive

À l'extérieur du Québec, les signaux positifs émanant d'Ottawa à l'égard d'une baisse des taxes sur le tabac sont interprétés comme un indice de mauvais augure de la distance que le nouveau gouvernement est prêt à franchir pour aider ses alliés fédéralistes au Québec.

Car le gouvernement Chrétien a trouvé peu ou pas de sympathisants à la cause d'une réduction des taxes sur les cigarettes parmi les autres gouvernements provinciaux.

Parce que la contrebande de cigarettes n'y atteint pas les mêmes proportions, parce que le mouvement anti-tabac est mieux enraciné ou l'échéancier électoral moins pressant, presque toutes les autres provinces sont réfractaires à l'idée de Québec et d'Ottawa d'anéantir la concurrence du marché noir en offrant les cigarettes à bas prix.

Cette semaine, pendant que le gouvernement québécois attendait avec confiance que ses vis-à-vis fédéraux lui livrent la marchandise d'une réduction importante des taxes, des gens influents à Toronto et dans d'autres capitales provinciales se plaignaient toujours de ce qu'Ottawa soit sur le point d'imposer une solution nationale à un problème québécois. «Si nous avions le mot NON gravé sur le front, notre position ne pourrait être plus claire», confiait alors à *La Presse* un des principaux conseillers du premier ministre ontarien Bob Rae.

Dans la capitale fédérale, plusieurs députés libéraux, qui s'attendent déjà à devoir transmettre de mauvaises nouvelles budgétaires à leurs électeurs d'ici la fin du mois, envisagent de très mauvaise grâce la perspective de leur expliquer de surcroît un allègement du fardeau fiscal des fumeurs et le laissent savoir. Certains de leurs collègues réformistes affirment être inondés de griefs à ce sujet.

C'est le branle-bas de combat au sein du lobby anti-tabac, où la notion de nouvelles campagnes publicitaires fédérales contre le tabagisme fait figure de piètre monnaie d'échange par comparaison au recul prévu sur le plan des prix du tabac.

Quant aux engagements fédéraux de sévir contre la contrebande jusque dans les réserves indiennes au besoin, sitôt pris par la vice-première ministre Sheila Copps, ils ont été démentis par le ministre aux Affaires indiennes Ron Irwin. Et les leaders autochtones en cause se sont immédiatement insurgés contre le ton fédéral, laissant planer la menace d'une nouvelle crise d'Oka.

Jusqu'à présent, en marge de promettre une solution d'un jour à l'autre au problème, le gouvernement fédéral par la voix de ses ténors a opposé peu ou pas de réponses au tir de plus en plus nourri d'objections que soulevent ses projets.

Ce n'est cependant pas parce que le gouvernement Chrétien n'a pas eu le temps de voir venir cette prévisible levée de boucliers. Selon un haut fonctionnaire du Nouveau-Brunswick associé au dossier, il se serait résolu presque aussitôt après son assermentation à s'attaquer à la contrebande du tabac en s'inspirant des positions de Québec. Le résultat de ses tiraillements actuels sera connu d'un jour à l'autre.

«La souveraineté mènerait à l'éclatement de l'espace économique canadien»

— Johnson

GILLES NORMAND
envoyé spécial
La Presse *à Londres*

■ Apparentant la souveraineté du Québec à «un recul historique qu'on veut nous faire faire», le premier ministre Daniel Johnson s'en est pris vivement au chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, qu'il accuse de proférer «un grossier mensonge» en soutenant que l'espace économique canadien serait maintenu une fois l'indépendance déclarée.

C'est au cours d'un entretien avec deux représentants de la presse écrite québécoise, dans sa suite de l'hôtel The Waldorf, dans le centre de Londres, que le premier ministre a lancé cette attaque alors qu'il dressait le bilan de sa mission économique en Europe.

M. Johnson a accordé cette entrevue peu après une rencontre avec le premier ministre de Grande-Bretagne, John Major, qui l'a reçu au 10, Downing Street, en matinée, et qui, selon lui, s'est montré préoccupé par la situation constitutionnelle au Québec.

«Créer des emplois, de tout temps, ça tient à un climat de stabilité politique et des rapports économiques très forts entre les groupes qui veulent transiger ou faire du commerce extérieur», venait d'expliquer M. Johnson.

«Jacques Parizeau nous promet que ce qu'il veut c'est faire sauter ça», a-t-il lancé.

«Les étrangers se demandent comment il se fait qu'on a une union économique qui fonctionne, qu'on est à l'avant-garde du libre-échange, qu'on a un pays de liberté où tous les gouvernements ont un discours commun sur la création d'emploi, et qu'il y a encore des gens, des partis politiques qui veulent faire sauter cela.»

Lorsqu'on a rappelé que M. Parizeau précisait souvent que le projet du Parti québécois, la souveraineté du Québec, ne signifiait pas la disparition de l'espace économique canadien, bien au contraire, qu'il répétait vouloir maintenir ce lien, M. Johnson n'a pas démordu, revenant à la charge: «Mais oui, il veut faire sauter ça!»

ANCIEN DE L'UQAM, JEUNE LOUP.

Jean est bachelier en sciences comptables. Depuis quatre ans, il exerce sa profession avec mordant au sein du groupe d'intervention en redressement chez Raymond, Chabot, Martin, Paré. Si vous avez une envie féroce de réussir, choisissez l'UQAM et ses programmes en sciences de la gestion.

JEAN GAGNON, C.A., 28 ANS, GESTIONNAIRE.

SCIENCES DE LA GESTION

Doctorats
Administration*, Ph.D.
(en collaboration avec les HEC, l'Université Concordia et l'Université McGill)
Études urbaines*, Ph.D.
(conjointement avec l'INRS-Urbanisation)

Maîtrises
Administration des affaires*, M.B.A.
(profil avec mémoire)
Analyse et gestion urbaines, M.A.
(conjointement avec l'ENAP et l'INRS)
Gestion de projet*, M.Sc.
(conjointement avec l'UQAC, l'UQTR, l'UQAH, l'UQAT et l'UQAR)
Sciences comptables*, M.Sc.

Les dates d'admission pour les doctorats, les maîtrises et les diplômes de deuxième cycle varient selon le programme. Elles se situent habituellement entre le 1er février et le 1er mai.

Baccalauréats
Administration*
Comptabilité de management*
Gestion et intervention touristiques*
Sciences comptables*
Urbanisme*

Certificats
Administration*
Administration de services*
(concentrations: assurance, banque, coopérative, transport)
Affaires immobilières (certificat général)
Analyse financière*
Assurance et intervention financière*
Comptabilité générale*
Études appliquées en urbanisme*
Gestion des ressources humaines I*
(Fondements)
Gestion des ressources humaines II*
(Perspectives stratégiques et approfondissement des connaissances)
Gestion informatisée*
Marketing*
Sciences comptables*

L'UQAM offre aussi des programmes de certificat de premier cycle à:
Laval (682-1343)
Région de Lanaudière (654-8768)
(Ville de Le Gardeur)
Région de la Montérégie (349-6755)
(17 villes différentes)

Date limite pour déposer une demande d'admission pour les programmes de baccalauréat et de certificat: 1er mars.

Renseignements
870, boul. de Maisonneuve Est
Local T-3600
Montréal
Téléphone: **987-3121**

*programme contingenté

La Fondation de l'UQAM offre des bourses d'études de 1 000 $ à 10 000 $.

25 ANS UQAM

Université du Québec à Montréal

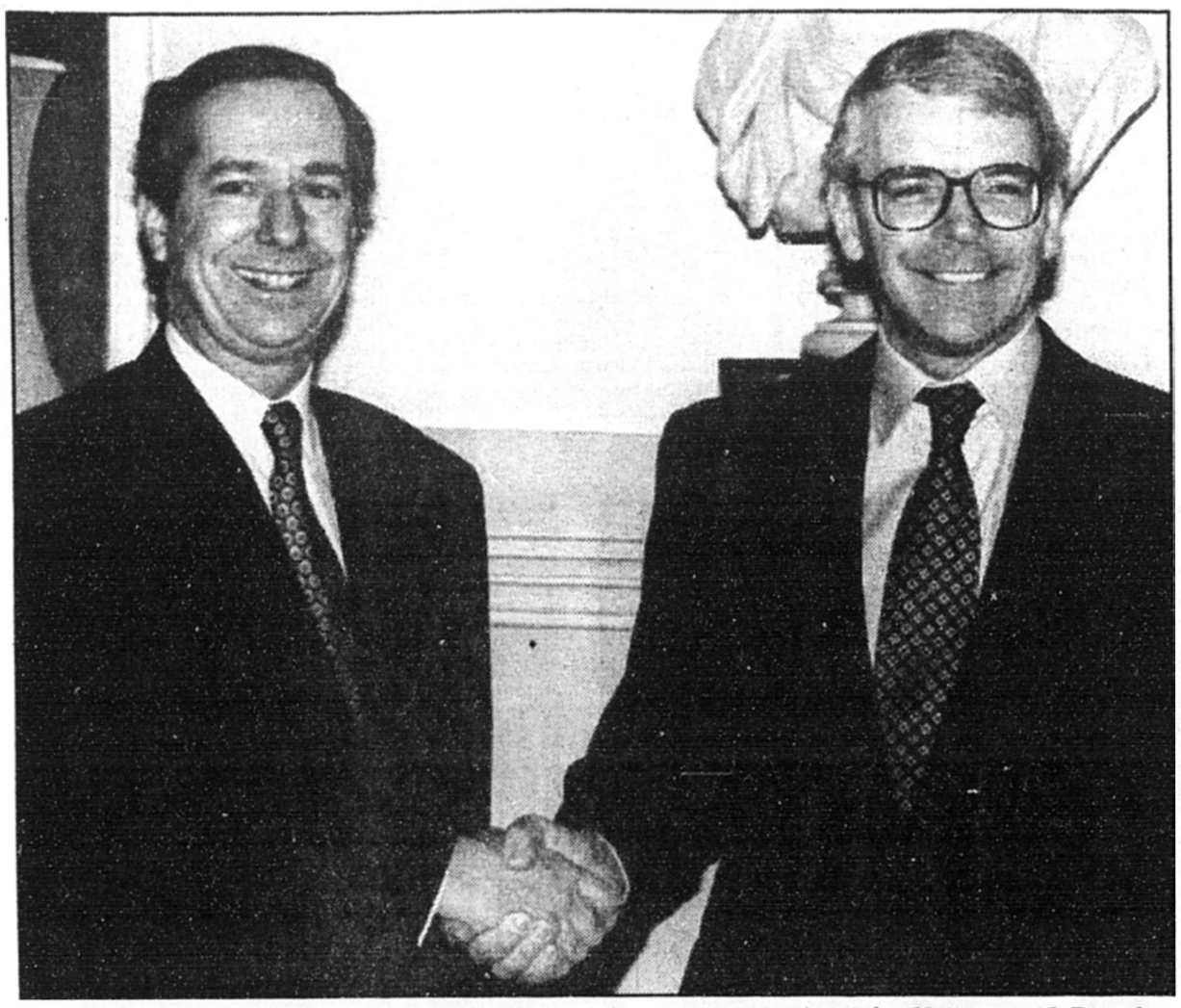

À Londres, où il s'est brièvement entretenu avec le premier ministre John Major, au 10 Downing Street, le premier ministre Daniel Johnson s'est félicité de la fermeture de 18 délégations ontariennes à l'étranger, dont celle de la capitale britannique. PHOTO REUTER

Johnson satisfait de sa première mission en Europe

GILLES NORMAND
envoyé spécial
La Presse à *LONDRES*

■ Daniel Johnson s'est dit satisfait de sa première mission économique en Europe, en qualité de premier ministre, estimant qu'elle lui aura permis d'en retirer quelques investissements d'importance, «qui sont créateurs d'emplois».

Il chiffre cette «manne» à quelque 300 millions et près de 400 emplois, dont une portion s'échelonnant sur huit à dix ans.

Mais ce dont il se montre particulièrement heureux, ce sont surtout les contacts personnels qu'il a multipliés auprès des financiers européens et même américains, à Davos, considérée comme la Mecque des décideurs économiques, parce qu'il y voit des semences pour l'avenir.

En Suisse, en France et en Angleterre, les entretiens avec ces différents interlocuteurs ont tourné autour de deux sujets dominants: la stabilité économique et politique et la création d'emploi jusqu'à l'obsession.

M. Johnson croit beaucoup aux contacts personnels pour attirer les investisseur, et il en veut pour exemple celui d'une énorme société européenne qu'il ne veut pas nommer pour le moment et dont il a réussi à obtenir un entretien avec le président qui, dans un premier temps, ne voulait pas le voir, lors de son passage à Davos, dans les Alpes suisses.

Avantages mis de l'avant

«Cet industriel européen veut s'implanter en Amérique du Nord et nous tenions d'un contact à Bruxelles qu'il allait le faire probablement dans le nord-est des États-Unis. Je lui ai demandé s'il avait pensé au Québec. Il m'a regardé comme s'il se demandait pourquoi. Je lui ai énuméré les avantages, les programmes d'aide, les congés d'impôt sur le revenu pour les scientifiques, etc. Il s'est montré agréablement surpris et m'a demandé de lui envoyer des chiffres. On va lui en envoyer, ça va être les meilleurs en Amérique.

En France, point culminant de sa visite, disait-on au départ parce qu'il y allait y être reçu de façon officielle, comme chef de gouvernement, avec les honneurs militaires, Daniel Johnson a eu des entretiens notamment avec le président de la République, François Mitterrand, et avec le premier ministre Édouard Balladur, qui lui ont montré, dit-il, «une attitude de non-ingérence et de non-indifférence» — pour reprendre les propos d'Alain Peyrefitte — dans la politique constitutionnelle canado-québécoise.

Échanges de données

Il se dit heureux de sa visite en France, où il a pu convenir avec M. Balladur d'un projet d'échange de banques de données informatiques dans le cadre d'un vaste programme qu'il baptise «l'autoroute de l'information» et qui permettrait au monde francophone de ne pas être balayé par la puissance américaine en informatique. Tout cela dans le contexte où l'information est la clef de la compétitivité économique.

S'il est heureux de sa visite au pays de de Gaulle, c'est là toutefois que ses échanges avec la presse ont connu quelques ratés qui auraient pu, dans des conditions plus sévères, l'amener au bord de l'incident diplomatique.

Et ces embûches avec lesquelles il a eu du mal sont attribuables à une façon de s'exprimer pas toujours précise, dont on peut retenir qu'il parle parfois une langue approximative. Comme quand les mots qui sortent de la bouche ne disent pas exacatement ce qu'on veut dire. Timidité? Nervosité? Manque de préparation? Encadrement insuffisant?

Toujours est-il que cette façon de dire les choses lui a obtenu deux manchettes sur le même sujet deux jours consécutifs: l'une où il désavouait le *Vive le Québec libre!* du général de Gaulle, en 1967, et l'une le lendemain où il déclarait que ces propos de l'ex-président de la République avaient «sans aucun doute» été utiles au Québec, le mettant sur la carte internationale et faisant comprendre au monde entier qu'une société francophone luttait pour sa survie en Amérique. «Mais on a réglé le problème nous-mêmes par la suite et quelqu'un qui viendrait dire de tels propos aujourd'hui ne serait pas le bienvenu», a-t-il déclaré.

Façon de parler

La même façon approximative de parler lui a fait dire, tout à côté du ministre gaulliste Alain Juppé, que la France tenait moins au rayonnement de la francophonie que le Québec, alors qu'il tentait de dire que le Québec avait davantage besoin que la France de cette protection, compte tenu de son environnement vastement anglophone.

Toujours flanqué du même ministre, il a dit qu'il «est important pour nous que la langue française devienne de plus en plus pertinente». Et sur les ondes de la station radiophonique RF1, il a indiqué qu'il voulait «renouer nos relations avec la France», faisant sursauter l'animatrice qui ignorait qu'elles... avaient été rompues. Il a dû expliquer que c'était «une façon de parler», mais qui ne peut que jouer des tours en diplomatie, où tout doit être soigneusement pesé.

En Angleterre, il a connu des moments beaucoup plus forts, donnant notamment un solide discours devant la Chambre de Commerce Canada—Royaume-Uni, où quelque 200 invités l'ont entendu faire la promotion de la stabilité économique et politique du Québec et du Canada, repoussant la menace indépendantiste comme étant «une aventure improbable et trop coûteuse dont on a déjà disposée par le référendum de 1980». On a rapporté qu'une quarantaine de gens du milieu des affaires n'ont pu obtenir de places pour l'entendre et que ceux qui y étaient sont à la tête d'entreprises regroupant 600 000 travailleurs et un chiffre d'affaires de 125 milliards, «presque le PIB du Québec».

Il a clôturé sa mission par un entretien particulier avec le premier ministre britannique John Major, avec qui il a partagé son obsession de créer des emplois et d'attirer des investissements au Québec. Et il a profité de la tribune qu'il occupait — une partie de la presse parlementaire québécoise le suivait — pour lancer des camouflets à son adversaire Jacques Parizeau, dont le parti est donné gagnant aux prochaines élections générales.

Enfin, Daniel Johnson s'est réjoui de la fermeture des dix-huit délégations de l'Ontario dans le monde, dont celle de Londres. «Il est important d'être visible là où les choses se passent. Ils n'y sont plus, on est morts de rire, c'est nous qui en tirons profit», conclut-il.

CETTE OFFRE SE TERMINE LE 14 FÉVRIER

L'OFFRE ULTIME

2,9 %*

DE TAUX DE CRÉDIT JUSQU'À 48 MOIS

INCLUANT AUSSI TEMPO, TOPAZ ET LA PLUPART DES MODÈLES FORD, MERCURY ET LINCOLN — 1993 —

CIBC VISA

36 GARANTIE 60 pare-chocs à pare-chocs SANS FRANCHISE†

ASSISTANCE ROUTIÈRE

Chez vos concessionnaires Ford et Mercury du Grand Montréal

ENCORE PLUS POUR VOUS!

* L'OFFRE DE TAUX DE CRÉDIT S'APPLIQUE À TOUS LES MODÈLES FORD 1993, EXCEPTION FAITE DU FORD EXPLORER, FORD PROBE ET MERCURY VILLAGER. CETTE OFFRE S'APPLIQUE AUX MODÈLES EN STOCK CHEZ LES CONCESSIONNAIRES ET LES QUANTITÉS SONT LIMITÉES. L'OFFRE DE TAUX DE CRÉDIT NE PEUT ÊTRE UTILISÉE CONJOINTEMENT AVEC AUCUNE AUTRE OFFRE. LE TERME MAXIMAL DU PRÊT EST DE 48 MOIS SUR APPROBATION DU CRÉDIT. EXEMPLE : POUR UN PRÊT DE 10 000 $ À UN TAUX D'INTÉRÊT DE 2,9 %, LES MENSUALITÉS SONT DE 220,90 $ PENDANT 48 MOIS ET LE COÛT DE L'EMPRUNT EST DE 603,20 $. LE COÛT TOTAL DE L'EMPRUNT EST DE 10 603,20 $. VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR OBTENIR TOUS LES DÉTAILS. ÉCONOMISEZ JUSQU'À 700 $ DE REMISE PAR AN, SOIT 3 500 $ EN TOUT. AVEC LA CARTE CIBC FORD VISA, ET JUSQU'À 1 400 $ PAR ANNÉE OU 7 000 $ EN TOUT, AVEC LA CARTE CIBC FORD VISA OR, APPLICABLE À L'ACHAT OU À LA LOCATION-BAIL D'UN VÉHICULE NEUF FORD, MERCURY OU LINCOLN. CERTAINES CONDITIONS, AINSI QUE DES FRAIS ANNUELS, S'APPLIQUENT.

RENSEIGNEZ-VOUS SUR CE PROGRAMME CIBC ET FORD DU CANADA : TITULAIRES DE LICENCE DE CETTE MARQUE. †CERTAINES EXCEPTIONS S'APPLIQUENT À LA GARANTIE PARE-CHOCS À PARE-CHOCS.

FORD MERCURY LINCOLN

AIDER LE MONDE MOT À MOT

CODE

L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement

Pour renseignements, composer le 1-800-661-2633

Informations nationales

Une «force meurtrière» ne pourra être utilisée contre un bandit en fuite qu'à certaines conditions

MICHEL HÉBERT
de la Presse Canadienne

OTTAWA

Un fuyard devra représenter un réel danger pour que les policiers soient légalement autorisés à user d'une force meurtrière pour l'arrêter.

En vertu d'un amendement au Code criminel déposé hier aux Communes, les policiers ne pourront employer une force pouvant causer la mort que lorsqu'un suspect risque de leur réserver le même sort.

Les policiers pourront aussi faire usage de la force meurtrière lorsqu'un suspect, tentant d'échapper à son arrestation, représente pour eux une menace de mort ou de blessure grave.

«Les mesures législatives proposées établissent un bon équilibre entre les droits des suspects en fuite et la possibilité pour les agents de la paix de se protéger et de protéger le public», soutient le ministre Allan Rock.

«Cette proposition, affirme-t-il, énonce clairement ce qui doit être la norme nationale quant au recours à la force meurtrière.»

L'amendement, qui sera étudié prochainement par les parlementaires, laisse aux policiers le soin de juger le danger potentiel que représente un suspect.

Les policiers pourront «employer la force avec l'intention de causer la mort ou des lésions corporelles graves» s'ils estiment, «pour des motifs raisonnables, que cette force est nécessaire» pour se protéger.

Le Code criminel sera également amendé de façon à permettre aux gardiens de prison d'employer la force meurtrière «lorsque l'évasion d'un détenu ne peut pas être empêchée d'une façon moins violente».

«Ça ne change rien pour nous, parce que nos règlements prévoyaient l'usage de la force meurtrière dans ces circonstances», a expliqué Peter Maitland, porte-parole des Services correctionnels canadiens, lesquels ont été «étroitement consultés» par le ministère.

«Cet amendement clarifie grandement les droits légaux des agents des services correctionnels», a apprécié M. Maitland.

Le ministère de la Justice a consulté les provinces, les corps policiers et divers groupes civils avant de proposer ces amendements au Code criminel.

La perception des taxes provinciales aux frontières soulève un problème aux USA

MARIE TISON
de la Presse Canadienne

WASHINGTON

Le premier conflit à émerger dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain concerne la perception de la taxe de vente provinciale du Nouveau-Brunswick à la frontière canado-américaine.

Une décision défavorable au Nouveau-Brunswick dans ce dossier pourrait cependant affecter le Québec et le Manitoba, parce que ces deux provinces font également percevoir leur taxe de vente à la frontière.

Le représentant américain au Commerce Mickey Kantor a annoncé qu'il demandera à la Commission du commerce de résoudre le conflit.

La commission, qui comprend les ministres du Commerce ou les hauts fonctionnaires des pays impliqués, est une des principales institutions créées par l'Accord de libre-échange nord-américain pour régler des différends.

Depuis le premier juillet dernier, les douanes canadiennes perçoivent la taxe provinciale de 11 p. cent du Nouveau-Brunswick, en plus de la taxe fédérale sur les produits et services de 7 p. cent sur les achats effectués au Maine et ramenés au Nouveau-Brunswick.

Marchands

Les marchands du Maine situés à proximité de la frontière se sont plaints auprès de leurs congressistes, parce que la perception de cette taxe aurait amené bien des résidents du Nouveau-Brunswick à limiter ou à éliminer leurs expéditions de magasinage au Maine.

Alors que les ventes ont augmenté de 10 p. cent dans d'autres régions du Maine au mois d'août, les ventes ont diminué de 3 p. cent dans le comté d'Aroostook, qui borde la frontière avec le Nouveau-Brunswick.

Le sénateur du Maine George Mitchell et d'autres congressistes ont soutenu que la perception de la taxe était discriminatoire et violait l'Accord nord-américain, parce que personne ne perçoit cette taxe aux frontières situées entre le Nouveau-Brunswick et les autres provinces canadiennes.

M. Kantor et le ministre canadien du Commerce international Roy MacLaren ont discuté du problème. Le ministre MacLaren a offert de faciliter les procédures aux douanes canadiennes, mais il a soutenu que la perception de la taxe était conforme à l'Accord de libre-échange, et qu'il n'était pas question d'y mettre fin.

«J'espérais en arriver à un règlement négocié dans ce dossier, mais je ne crois pas que la poursuite des négociations puisse résulter en une entente, a écrit M. Kantor au sénateur Mitchell. Je vous informe donc que j'ai écrit au ministre MacLaren pour demander à ce que nous mettions en branle le processus de règlement des conflits prévu dans l'Accord de libre-échange nord-américain.»

M. Mitchell s'est dit satisfait de voir le représentant américain au Commerce agir au nom des marchands du Maine, même si le processus risque d'être long.

«Je crois que les Canadiens ne nous ont pas laissé le choix», a-t-il indiqué dans un communiqué émis jeudi soir.

LES SOIRÉES RÉNOVATION
CUISINES - PORTES ET FENÊTRES - SALLES DE BAINS
VOUS POURREZ MIEUX JUGER :
1 - DE LA COMPÉTENCE DES ENTREPRENEURS
2 - DE LA QUALITÉ DES PRODUITS OFFERTS
3 - DE L'INVESTISSEMENT LE PLUS PROFITABLE POUR VOUS
DÈS LE 23 FÉV. À : LAVAL - LONGUEUIL - MONTRÉAL
L'ÉCOLE DE RÉNOVATION DU QUÉBEC 524-1204

DÉTENDEZ-VOUS ! PRENEZ LE TRAIN

POUR TORONTO.
Pourquoi conduire ? Cet hiver, VIA vous offre plus de départs que jamais. D'un centre-ville à l'autre. Fiable, confortable et abordable, le train, c'est la façon de voyager. Appelez votre agence de voyages ou VIA Rail[MC] au 871-1331.
VENEZ VOIR LE TRAIN AUJOURD'HUI
VIA[MD]
MC Marque déposée de VIA Rail Canada Inc. MD Marque de commerce de VIA Rail Canada Inc.

Ciaccia dénonce un rapport de Washington

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne

QUÉBEC

Le ministre des Affaires internationales du Québec, John Ciaccia, dénonce le rapport du département d'État américain accusant les Québécois de brimer leur minorité anglophone.

«Les législations visant à assurer la pérennité du fait français au Québec ne constituent pas une violation des droits de la personne, a déclaré le ministre Ciaccia. Le département d'État n'a donc pas à traiter de cet aspect dans son rapport.»

Dans un document d'analyse de la situation des droits de la personne dans 193 pays, le rapport du département américain consacre 19 lignes au Québec. On y critique les lois linguistiques, estimant qu'elles briment les droits des Anglo-Québécois.

M. Ciaccia s'est engagé à transmettre officiellement une protestation auprès des deux consuls qui représentent les États-Unis au Québec, l'une dans la capitale et l'autre à Montréal.

«Le Québec compte une population majoritairement francophone dans une Amérique du Nord majoritairement anglophone», explique le ministre québécois pour justifier l'existence de lois linguistiques. Ces lois «ne constituent pas une violation des droits de la personne».

M. Ciaccia affirme qu'il a toujours défendu et promu la réputation du Québec lors de ses missions en terre américaine. Les sept délégations et bureaux du Québec aux États-Unis transmettent également le même message.

De retour d'une visite de deux jours aux États-Unis, M. Ciaccia affirme y avoir constaté «l'excellente réputation du Québec» partout où il est passé.

M. Ciaccia envisage aussi de demander au gouvernement fédéral de protester officiellement auprès de l'ambassadeur américain en poste à Ottawa.

Il s'est finalement porté à la défense du délégué du Québec à New York, l'ex-député Reed Scowen, que les milieux nationalistes du Québec soupçonnent d'avoir une part de responsabilité dans la mauvaise réputation du Québec, compte tenu que M. Scowen était un adversaire déclaré de la Loi 101 et des politiques linguistiques québécoises.

Le rapport du département d'État a été rédigé par les autorités américaines, et Reed Scowen n'a rien eu à voir avec ce document, a fait valoir le ministre.

Nous vous donnerons 75$ pour quitter le pays.

Et 150$ si vous emmenez quelqu'un.

British Airways vous propose sa prime de réservation anticipée Londres plus l'Europe.†

Vous planifiez de belles vacances avec nous ? Pour vous remercier d'y avoir pensé à l'avance, Vacances British Airways vous offre une prime de réservation anticipée de 150$ par couple. Vous n'avez qu'à réserver et régler votre forfait Londres plus l'Europe avant le 15 mars. Et si vous ne connaissez pas déjà les forfaits Londres plus l'Europe, nous vous suggérons de nous faire parvenir le bon de commande de la brochure «Londres plus l'Europe» ci-dessous sans tarder. Vous y trouverez de charmants hôtels au coeur de Paris pour aussi peu que 52$ la nuit*. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre agent de voyages ou British Airways au 287-9133. Quand on fait voyager 24 millions de passagers par année, on aime qu'ils se sentent bien.

Veuillez me faire parvenir un exemplaire de la brochure Londres plus l'Europe de plus de 40 pages remplies d'idées de forfaits vacances abordables.

Mme/M. Prénom Nom
Adresse
Ville
Province Code postal
Téléphone

Remplir et faire parvenir à British Airways, Dept. BAH, 4120, rue Yonge, bureau 100, North York, Ontario M2P 2B8

BRITISH AIRWAYS
La préférée à travers le monde.

† Certaines conditions prévalent. * Prix par personne, en occupation double, entre le 1er avril et le 31 octobre 1994. Certaines conditions concernant les réservations anticipées, les modalités de paiement, les frais d'annulation et autres restrictions s'appliquent.

Informations nationales

Shefford : le candidat du PQ n'a pas le choix de l'emporter

MARIO FONTAINE
GRANBY

■ Inutile de chercher les affiches libérales dans le comté de Shefford, il n'y en a pas. Les rues de Granby, en revanche, sont tapissées de pancartes de Roger Nicolet, le candidat péquiste à la partielle du 28 février. Au point d'enrager les organisateurs du PLQ, pris de court par la rapidité de leurs adversaires.

C'est que le candidat vedette du Parti québécois n'a pas le choix de l'emporter: s'il fallait que le président de l'Union des municipalités régionales de comtés soit battu dans cette circonscription devenue très sûre pour les souverainistes, tous les espoirs seraient en effet permis aux libéraux de Daniel Johnson lors des prochaines élections générales.

«J'ai une lourde responsabilité à assumer. Je dois faire la preuve que je suis un actif pour le parti, pas un passif», reconnait M. Nicolet. Son local de la rue Principale bourdonne déjà d'activité, comme du reste celui de son adversaire Bernard Brodeur. Ce dernier n'a toutefois pas à subir la même pression: son élection serait considérée comme inespérée par les libéraux, qui ne manqueraient pas de présenter la défaite de M. Nicolet comme un revirement majeur des tendances de l'électorat.

C'est que le comté de Shefford, longtemps unioniste puis brièvement libéral, vote péquiste depuis 1981. L'ancien député fédéral, Jean Lapierre, est passé au Bloc québécois. Son successeur du BQ a écrasé le candidat de Jean Chrétien l'automne dernier. Les électeurs de ce comté à 96 p. cent francophone ont aussi rejeté sans équivoque l'accord de Charlottetown.

Le «gars de la place»

Tout à la fois agriculteur, éleveur et notaire, Bernard Brodeur ne se laisse pas démonter pour autant. «Ici, soutient le candidat libéral, les gens ne votaient pas pour le Parti québécois, ils votaient pour Roger Paré. Ils votaient pour un candidat de la place, né dans le comté. Comme moi. Ce dont on a besoin, ce n'est pas d'une vedette parachutée de l'extérieur mais de quelqu'un qui connait les gens d'ici.»

Roger Paré a démissionné récemment pour raison de santé, forçant la tenue de cette élection complémentaire. Remarquable de discrétion à l'Assemblée nationale, il était, dit-on, très présent dans son fief estrien et attentif aux besoins de ses commettants. Les libéraux eux-mêmes n'ont que de bons mots à son endroit, préférant cibler leurs attaques contre M. Nicolet, un résidant de Austin, dans le comté voisin de Brôme-Missisquoi.

«Je demeure à vingt minutes des frontières de Shefford, je ne viens tout de même pas du bout du monde», plaide le président de l'UMRCQ. Selon M. Nicolet, l'argument de son lieu de résidence n'est qu'un prétexte soulevé par les libéraux pour éviter de dresser le bilan du gouvernement après neuf ans de pouvoir.

N'empêche qu'il a dû affronter deux adversaires à sa propre assemblée de mise en candidature. Des adversaires qui tablaient justement sur cette appartenance territoriale, beaucoup plus sensible en région que dans les grands centres. L'un des deux ne s'est toujours pas rallié. En revanche, la présidente de l'association de comté est devenue sa directrice de campagne. «On ne nous a pas imposé M. Nicolet, c'est nous qui l'avons accepté, assure Jeanine Rainville. Avant, on misait sur le *p'tit gars de la place*, maintenant sur un candidat ministrable.»

Tabler sur le renouveau

Le défi de Bernard Brodeur est tout autre. Il a l'avantage d'être né dans le sérail, de connaitre des milliers de gens de par ses activités professionnelles et de disposer lui aussi d'un bon support logistique. Car même si le Parti libéral n'a pas fait élire de candidat dans le comté depuis 13 ans, les militants n'ont visiblement pas perdu la main.

Reste néanmoins qu'il doit à lui seul renverser la vapeur, ce dont ont été incapables les candidats du PLQ lors des quatre élections partielles qui se sont tenues depuis le scrutin de 1989.

M. Brodeur table sur sa jeunesse (il a 37 ans, contre 62 pour son adversaire) et, surtout, sur l'image de renouveau dont veut se doter le parti: «Daniel Johnson est un nouveau chef auquel les gens font confiance et notre programme est approprié aux problèmes actuels. Personne ici ne parle de constitution. C'est d'emploi dont les gens ont besoin et c'est de ça que je leur parle», explique M. Brodeur.

De fait, s'il faut en croire quelques coups de sonde sans aucune prétention scientifique réalisés à Granby cette semaine, les électeurs — 44 838 ont été recensés — parlent de bien des choses, sauf de la partielle du 28. Le scrutin fédéral vient d'avoir lieu, ils ont eu droit à une élection municipale en novembre et ils revoteront à nouveau avec le reste des Québécois d'ici au 25 septembre. Sans compter que leur vote de la fin du mois ne changera pas l'équilibre des forces au Parlement. Alors dire que la campagne soulève les passions...

DONNEZ-MOI DES AILES

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC

2300 ouest, boulevard René-Lévesque, Montréal (Québec) H3H 2R5
Tél.: (514) 937-6171

Thomas candidat à l'investiture dans Saint-Henri

■ Réjean Thomas a annoncé officiellement hier, sa candidature à l'investiture du Parti Québécois dans le comté de Saint-Henri-Sainte-Anne, en vue du prochain scrutin général. Accompagné par Jacques Parizeau, Réjean Thomas qui est médecin a expliqué que c'est sa profession qui l'a amené à la politique. «C'est qu'en rencontrant mes patients, je ne rencontrais pas seulement des malades, mais surtout des être humains cotoyant plus souvent qu'à leur tour la pauvreté, la misère, la solitude et souvent la force des préjugés et de la discrimination. À ce moment là, je n'ai plus eu le choix: j'en suis venu à remettre en question telle politique de la santé et à contester diverses décisions administratives prises en haut lieu sur une foule de sujet», a expliqué M. Thomas. Le Dr Thomas est conseiller médical au Département de santé communautaire aux hôpitaux Charles-Lemoyne et Saint-Luc.

REER OPTION GARANTIE

MISEZ LE TOUT POUR LE TAUX

8%

5e année

5 ans / 5 taux

C'EST PAYANT... LONGTEMPS!

Avec le REER OPTION GARANTIE de la Banque Laurentienne, vous vous assurez d'un taux supérieur pour les 5 prochaines années. Un taux croissant qui atteindra **8 %*** la cinquième année! Voilà un moyen efficace de faire fructifier votre argent pour longtemps, tout en bénéficiant d'une souplesse qui vous permet de replacer votre argent au meilleur taux du marché, sans pénalité, à la date du 2e, 3e ou 4e anniversaire de votre placement. Avec le REER OPTION GARANTIE, vous êtes gagnant sur toute la ligne!

1re année	2e année	3e année	4e année	5e année
4%	5%	6%	7%	8%

*Cette offre se termine le 1er mars 1994 et ne peut être combinée à aucune autre offre. Les taux indiqués sont les taux en vigueur jusqu'au 1er mars 1994 inclusivement.

Nous sommes en mesure de répondre à toutes vos questions. Communiquez avec nous, ou mieux, passez nous voir.

LIGNE SPÉCIALE INFO-REER

Région de Montréal : (514) 284-REER

Extérieur de Montréal : 1 800 463-1110

BANQUE LAURENTIENNE

La banque *qui vous simplifie* la banque

ORSAY

LE DERNIER PRIVILÈGE EN AMEUBLEMENT

LE SOLDE EN 7 ANS

du 7 jan. au 7 fév. 1994

4801, ave du Parc, 273-4479

MEUBLES SIGNÉS BRIGITTE FORESTIER

25% à 50%

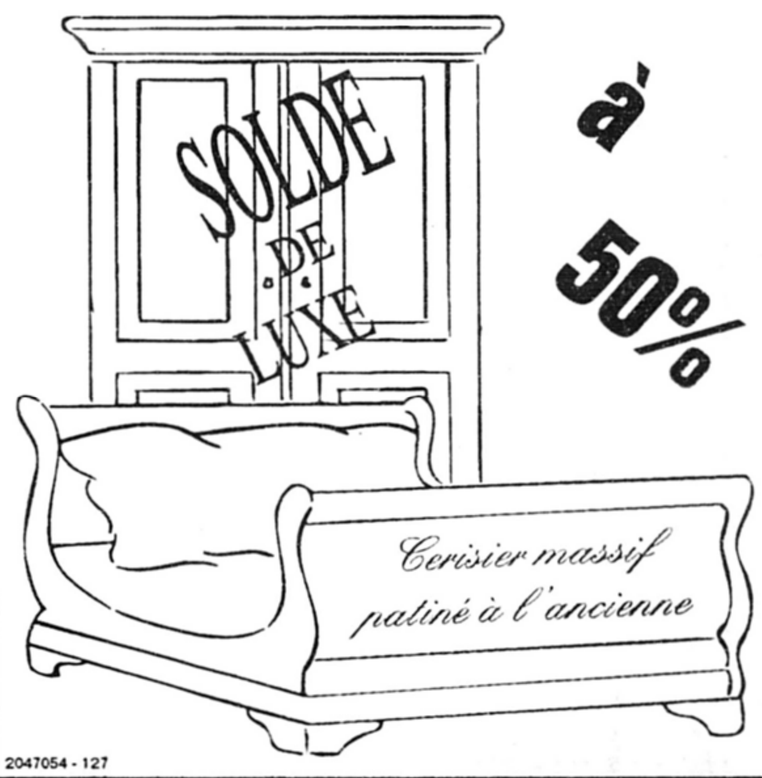

2047054 - 127

DU 27 JANVIER AU 12 FÉVRIER

LA GALERIE ART SELECT INC.
6810, ST-DENIS, MONTRÉAL 273-7088

À L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS!

Le Richmond, l'un des plus beaux nouveaux modèles de Viceroy pour 1994.

VOICI LES SUPERBES NOUVELLES MAISONS DE RÊVE VICEROY POUR 94

Les nouveaux modèles de maisons de rêve Viceroy sont en avance sur tout ce que l'on peut trouver d'autre sur le marché. Ces belles maisons traditionnelles et classiques, représentent une innovation dans le style de maisons de qualité supérieure. Venez les voir dès aujourd'hui. Vous les aimerez!

BONNES NOUVELLES ! La 30e vente annuelle Viceroy «Premiers arrivés, premiers servis» bat actuellement son plein. Vous pouvez maintenant économiser jusqu'à 10 000 $ d'escompte au comptant sur votre commande. Appelez-nous ou rendez-nous visite aujourd'hui pour plus de détails.

Viceroy LES PLUS BELLES MAISONS.

Distributeur indépendant:

395, YVON-BERGER, STE-ROSE, LAVAL
H7L 2B9 • Téléphone 622-3185

Veuillez m'envoyer votre catalogue de 152 pages et vos nouveaux modèles de 1994. (12 $ plus 3 $ d'affranchissement) Nous vous enverrons notre vidéo GRATUITEMENT

NOM

ADRESSE

VILLE/CODE TÉLÉPHONE

EMPLACEMENT DU TERRAIN

La poissonnerie La Reine de la Mer reconnue coupable une troisième fois

RAYMOND GERVAIS

■ Pour la troisième fois en autant d'années, la poissonnerie **La Reine de la Mer Inc.**, sise au 1840 est, boulevard René-Lévesque, à Montréal, vient d'être reconnue coupable d'avoir transgressé la loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments.

Cette fois, la poissonnerie, située à l'ombre du pont Jacques-Cartier, a écopé de 2000 $ d'amende pour avoir n'avoir pas maintenu des produits marins réfrigérés à une température interne inférieure à 4 degrés Celcius.

L'infraction reprochée remonte au 8 juillet 1992, et ce n'est que le 6 décembre dernier que le jugement a été rendu.

Le 28 juin 1991, la même compagnie reconnaissait sa culpabilité sous l'accusation d'avoir gardé des aliments non enveloppés à la portée du public et écopait de 500 $ d'amende.

Le 8 mai 1992, la poissonnerie était condamnée à 1000 $ pour malpropreté de ses équipements et locaux de préparation.

Par ailleurs, en consultant une liste provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec relevant les noms de 63 contrevenants condamnés au Québec entre le 19 octobre au 21 décembre dernier pour infraction à la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et à la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés, on constate que 22 l'ont été pour avoir conservé des aliments à des températures potentiellement dangereuses pour la santé, écopant d'amendes variant de $175 et 2500 $.

D'autre part, à la lecture du même résumé des condamnations, on note que les amendes les plus sévères ont été imposées à Montréal (La Reine de la Mer), tandis que les plus clémentes l'étaient à Chibougamau, où le **Restaurent Pékin**, situé au 439, 3e rue à Chibougamau, a écopé de 175 $ pour le même type d'infraction.

Un inspecteur du MAPAQ a confié hier à *La Presse* que ce genre de constatation était fréquente lorsqu'on comparait les amendes imposées par les Cours de justice des grands centres à celles des régions plus éloignées.

«Il s'agit à mon avis tout simplement de la sensibilisation des juges au problème de la salubrité en matière de restauration et de conservation des aliments. À Montréal et à Québec, les magistrats ont souvent à se prononcer sur ce type d'infraction et sont plus conscients des problèmes que leurs confrères des régions plus éloignées, puisqu'il y a moins de restaurants, donc moins d'infractions», a déclaré le fonctionnaire provincial, qui a demandé à conserver l'anonymat, sa fonction ne l'autorisant pas à parler ouvertement aux médias.

Si l'on se réfère toujours aux 63 sentences rendues, 15 portent sur la malpropreté générale des établissements d'alimentation: restaurants, épiceries, poissonneries, pâtisseries, boucheries, usines de transformation d'aliments et même les fermes laitières, tandis que cinq commerces sur les 63 reconnus coupables ont contrevenu à la loi pour avoir offert en vente des aliments impropres à la consommation humaine.

C'est d'ailleurs en relation avec ce type d'infraction que les amendes les plus sévères semblent être imposées.

En Montérégie, un restaurant et deux épiceries ont écopé d'amendes de 7000$ pour avoir détenu, en vue de la vente, des aliments impropres à la consommation humaine.

Il s'agit tout d'abord du restaurant **La Méditerranée**, sis au 844, rue Principale à Granby, condamné à 7000 $ d'amende pour avoir offert en vente de tels aliments.

L'infraction reprochée remonte au 28 octobre 1992 et la sentence dans ce dossier a été rendue le 9 novembre 1993.

Toujours à Granby, le **Supermarché G. Breton Inc. «Marché Haute-Ville Enr.»** situé au 65 rue Principale, a écopé lui aussi de 7000 $ pour le même type d'infraction, qui remonte au 2 novembre 1992 et dont le jugement a été prononcé le 9 novembre 1993.

Toujours en Montérégie, le **Supermarché St-Hilaire Inc.**, situé au 345 boulevard Raymond Dupuis, au Mont Saint-Hilaire, a été condamné à 7000 $ d'amende après avoir été reconnu coupable du même délit. Dans ce dernier cas, l'infraction remonte au 16 septembre 1992 et le jugement date du 10 décembre 1993.

À Laval, trois boulangeries et un restaurant ont écopé pour leur part d'amendes de 3000 $ après avoir été reconnues coupables de malpropreté générale.

Il s'agit de la **Boulangerie et Pâtisserie la Concorde Inc.**, située au 608 de la Concorde, dans le quartier Laval-des-Rapides.

L'infraction remonte au 3 février 1992 et le jugement a été prononcé le 17 novembre dernier.

Le second établissement est la **Boulangerie E.E. Ron Inc.**, sise au 384 boulevard Curé Labelle dans le quartier Chomedey. L'infraction a été commise le 15 mai 1991 et la sentence n'a été rendue que le 13 décembre dernier.

La troisième boulangerie est la **Boulangerie La Marseillaise Laval Ouest**, sise au 4817 boulevard Arthur-Sauvé, à Laval Ouest. Dans ce dernier cas, l'infraction remonte au 17 février 1992 et la sentence, au 15 décembre 1993.

Finalement, le restaurant **La Maison V.I.P.**, situé au 1031 boulevard des Laurentides, à Laval, a écopé d'un total de 3 325 $ d'amendes après avoir été reconnu coupable de malpropreté et d'avoir gardé des produits alimentaires altérables à la chaleur et par conséquent potentiellement dangereux pour la santé.

Les infractions ont été signalées le 2 juin et le 3 juin 1992 et le jugement a été rendu le 14 décembre dernier.

Rappelons que ces actions du MAPAQ s'inscrivent dans le contexte des priorités du ministère visant à offrir aux consommateurs des produits bioalimentaires de qualité à travers la province. Les normes de salubrité et de conservation des aliments du ministère sont parmi les plus sévères en Amérique du Nord.

18 blessés

Agence France-Presse
STEAMBOAT SPRINGS

■ 18 personnes ont été blessées dans un restaurant bondé de Steamboat Springs (Colorado) lors d'une explosion, due au gaz qui a entraîné un énorme incendie et l'évacuation de plusieurs pâtés de maisons, ont annoncé les autorités.

«Les gens sautaient par les fenêtres», a raconté un témoin, ayant observé l'accident de chez lui.

Quelques 16 pâtés de maisons ont été évacués, dont le bâtiment du tribunal, a précisé la police.

L'explosion, causée semble-t-il par une fuite de gaz, s'est produite dans un restaurant et un café situés à l'intérieur d'un immeuble. Des pans de murs se sont effondrés cependant qu'un incendie se propageait rapidement.

AIDER LE MONDE MOT À MOT
CODE
L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement
1-800-661-9633

COURS DE RÉNOVATION
POUR PROPRIÉTAIRES
1- POUR BIEN RÉALISER VOS PROJETS
2- FAIRE LES BONS CHOIX DE PRODUITS
3- ÉVITER DE VOUS FAIRE ROULER
4- SOLUTIONNER LES PROBLÈMES COURANTS
DÉBUTANT LE 15 FÉVRIER, INSCRIPTION IMMÉDIATE
École de Rénovation du Québec 524-1204
S2052176

Fontaine
9780 EST, RUE SHERBROOKE - 352 3913
Prolongation 7 jours!...
Le magasin du 12265, BOUL. LAURENTIEN (coin Gouin)
FERME dans une semaine, IL FAUT LE VIDER !
Nous vous offrons de 40 à 70% DE RÉDUCTION sur tous les meubles, lampes, cadres et accessoires !
Ne manquez pas ça !
OUVERT DIMANCHE 12 à 5
- Puis toi et moi, on sera là pour leur servir le café !
S2044169
STUDIO 30

DÉFIEZ LE FROID AVEC LE DUVET!
Bas...
Plus bas...
Encore plus bas...
EST NOTRE PRIX POUR LES
PARKAS et MANTEAUX DE DUVET
Économisez 96$ ou 126$
À TOUS LES MAGASINS A. GOLD & SONS ET À NOTRE ENTREPÔT
Grand balayage!
Économisez 126$
Le VAIL
Extérieur en coton • Capuchon amovible
Isolation 80% duvet/20% plumes
Bleu, kaki, vert • P-M-G-TG
Ord. 325$ 199$
C'est la meilleure aubaine que vous puissiez trouver pour du duvet. Ne ratez pas cette occasion d'acheter un parka ou un manteau de duvet de première qualité à un prix vraiment exceptionnel.
Économisez 96$
Le BANFF
Extérieur en coton • Col tempête
Isolation 80% duvet/20% plumes
Bleu, kaki, vert • P-M-G-TG
Ord. 325$ 229$
COMMANDES TÉLÉPHONIQUES
Appelez sans frais à l'extérieur de Montréal
1-800-263-2050
À Montréal: 288-4653
© 1993
FAMEUX ENTREPÔT 2050-2056 BLEURY
960, STE-CATHERINE O. • LA PLACE VERTU
FAIRVIEW PTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
A. Gold & Sons Depuis 1909
CARREFOUR LAVAL • GALERIES D'ANJOU
PROMENADES SAINT-BRUNO
MAIL CHAMPLAIN BROSSARD
Cartes American Express, Visa, Mastercard, Diners, Interac, A. Gold & Sons

PARTEZ
DU BON PIED !
Achetez votre maison par l'entremise d'un agent
RE/MAX
et obtenez...
2 MOIS SANS INTÉRÊT
Valeur approximative de 1000 $*
* Basée sur une hypothèque de 90,000 $, taux de 7 1/4% pour 5 ans
Conditions : Terme de l'hypothèque : 3 ans et plus.
2 mois sans intérêt applicable en tout temps pendant la durée du terme.
Du 8 février au 29 avril 1994.
en collaboration avec
BANQUE NATIONALE
Notre banque nationale
Peu importe l'enseigne devant la maison, consultez un agent RE/MAX.
RE/MAX
PREMIER DEVANT...

AVIS LÉGAUX - SOUMISSIONS

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.

Syndic de faillite

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-MAURICE
No: 410-11-000005-940
No Surintendant: 064839

COUR SUPÉRIEURE
(en matière de faillite et d'insolvabilité)

Dans l'affaire de la faillite de:
LES EAUX CRISTELLE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires au 45, rue Cristelle, ST-ÉLIE-DE-CAXTON (Québec) G0X 2N0
DÉBITRICE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau situé au 888, rue St-Jean, bureau 200, Québec (Québec), le ou avant le vendredi 18 février 1994 à 11 heures pour l'achat, en bloc ou en lots séparés, des actifs suivants, sujets à diverses charges les affectant, savoir:

LOT 1a Entreprise en opération oeuvrant dans le domaine de l'embouteillage d'eau de source naturelle installée dans une bâtisse commerciale de 7 600 pieds carrés construite en 1989 et érigée sur un terrain d'une superficie de 134 850 pieds carrés mieux connu et désigné comme étant les lots 14 B-1 et P. 14-B, Rang 4, Canton Shawinigan;
Valeur aux livres: 330 292 $

LOT 1b Puits d'approvisionnement en eau de source;
Valeur aux livres: 40 350 $

LOT 1c Marque de commerce et achalandage;
Valeur aux livres: 81 300 $

LOT 2a Mobilier de bureau et téléphones cellulaires;
Valeur estimée: 7 703 $

LOT 2b Système informatique Epson;
Valeur au coûtant: 15 676 $

LOT 3a Equipement d'usine servant à l'embouteillage, à savoir: stérilisateur, compresseurs, assécheur d'air, déminéralisateur, chauffe-eau, machine à laver et embouteiller, générateur d'ozone, pompe, contrôle, etc.
Valeur aux livres: 278 423 $

LOT 3b Système d'osmose inversé, modèle 002-006;
Valeur approximative: IND.

LOT 4a Camion Metro II International, 1989, diesel, n/s: 633027;
Valeur estimée: 18 000 $

LOT 4b Fourgonnette Ford F-350, diesel, 7.3, 1989, n/s: 07313;
Valeur estimée: 6 000 $

LOT 4c Remorque fermée 40 pieds, entrepôt;
Valeur estimée: 3 000 $

LOT 4d Chariot élévateur électrique Toyota, 2FBE15, 1986, 3000 lb, 3 roues;
Valeur estimée: 10 000 $

LOT 5 Lot de cruches pleines et vides, étiquettes, supports, bouchons, etc.;
Valeur approximative: 148 448 $

LOT 6 Refroidisseurs d'eau neufs et usagés dont environ 90% sont présentement en location;
Valeur au coûtant: 93 086 $

Toutes les soumissions, accompagnées d'un chèque visé de 5% pour les biens immeubles, et 15% pour les biens meubles, du montant de la soumission, devront être cachetées et, sur le recto de l'enveloppe, la mention suivante devra être inscrite: «SOUMISSION DE: EAUX CRISTELLE LTÉE» et devront être livrées au bureau du syndic à l'adresse précitée avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des soumissions.

Ladite ouverture des soumissions se fera au bureau du syndic situé au 888, rue St-Jean, bureau 200, Québec (Québec) devant les soumissionnaires présents.

INSPECTION DES ACTIFS

Les lots pourront être inspectés le mercredi 9 février 1994 entre 9 et 17 heures au 45, rue Cristelle, St-Élie-de-Caxton.

Pour informations additionnelles, veuillez communiquer avec Monsieur Claude Séguin du bureau du syndic, aux numéros (418) 655-2685 ou 647-3078.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues le vendredi 18 février 1994 à 11 heures au bureau du syndic soussigné.

Le syndic ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

AUTRES CONDITIONS ET RÉSERVES SE RAPPORTANT À LA VENTE DES BIENS

Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu lors de la visite des actifs ou au bureau du syndic. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel d'offres et il est de la responsabilité de chaque soumissionnaire d'en obtenir une copie.

DATÉ DE QUÉBEC, ce 2e jour de février 1994.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic aux biens EAUX CRISTELLE LTÉE (LES)
Par André Champagne, c.a., syndic

888, rue Saint-Jean, bureau 200
Québec (Québec) G1R 5H6

S2052806

VENTE PAR SOUMISSIONS

158850 CANADA INC.
(FAISANT AFFAIRES SOUS LA RAISON SOCIALE LABORATOIRES ASSOCIÉS)

Yale Kline Levitsky Feldman Inc., en sa qualité de Syndic sollicite par la présente des offres d'achat pour les actifs de 158850 Canada Inc.

La compagnie faisait affaires en tant que distributeur de produits cosmétiques. Les biens à vendre comprennent les stocks (nantis), les équipements et l'ameublement de bureau ainsi que tous les droits que le Syndic peut détenir sur le nom Laboratoires Associés.

Les actifs peuvent être inspectés sur les lieux de la débitrice situés au 1068, rue Beaulac, Ville St-Laurent, Québec, le 10 février 1994 entre 11h00 et 15h00. Pour plus de détails concernant les actifs, nous référons les soumissionnaires à la liste détaillée disponible auprès du Syndic ou lors de l'inspection.

Les soumissions dans des enveloppes scellées, indiquant clairement la mention **"SOUMISSIONS - 158850 CANADA INC."**, et accompagnées d'un chèque certifié d'un montant correspondant à 20 % de l'offre, seront reçues au bureau de **Yale Kline Levitsky Feldman Inc., 1980, rue Sherbrooke ouest, 10e étage, Montréal, Québec, H3H 1E8, jusqu'au lundi, le 14 février 1994 à 16h00.**

Les soumissions seront ouvertes en public au bureau du Séquestre Officiel à 10:00 heures, le 15 février 1994. La plus haute, ni aucune des soumissions, ne sera nécessairement acceptée.

Les conditions de vente seront fournies lors de l'inspection des actifs ou peuvent être obtenues au bureau du Syndic. Les conditions forment une partie intégrante de chaque soumission et il incombe à chaque soumissionnaire d'en obtenir une copie.

YALE KLINE LEVITSKY FELDMAN INC.

Syndic de faillite
1980, rue Sherbrooke Ouest, 10e Étage
Montréal, Québec H3H 1E8
Tél. : (514) 937-6392
Téléc. : (514) 933-9710

500$ pour injure à un radar

Associated Press

LYON

■ Un homme âgé de 70 ans, demeurant dans un village de 500 habitants dans le département du Jura, a été condamné à 500 $ d'amende avec sursis par le tribunal correctionnel pour avoir injurié un radar.

En effet, au cours des débats, l'accusé s'est défendu d'avoir traité de tous les noms d'oiseaux les gendarmes, soutenant qu'il s'en était seulement pris à l'appareil chargé de contrôler la vitesse des automobilistes.

Le 5 septembre 1993, le vieil homme qui circulait à bicyclette, a aperçu le radar et s'est mis à pousser des vociférations. Les représentants de la maréchaussée qui se dissimulaient pour surprendre les contrevenants, sont sortis de leur cache en entendant les propos proférés par le cycliste.

GRAND SOLDE DU DISTRIBUTEUR
RABAIS DE 50 À 70 %

Grand choix de modèles de mobiliers de séjour et de coin-repas en rotin et osier

JUSQU'À FIN FÉVRIER OU ÉPUISEMENT DES STOCKS.

Choix de modèles et couleurs.

870, BÉGIN
(Angle ch. Côte-Vertu, à côté du Club Price)

Ensemble 5 pièces 410 $ ou 5 pièces (incl. fauteuil) 590 $ } sans vitres

• 335-3350

Heures d'ouverture: LUNDI AU VENDREDI de 9 h à 17 h, SAMEDI de 9 h à 13 h

2052688 - 205

Placement

SÉCURIBOURSE

Tout le potentiel de la bourse...
sans les risques!

Votre rendement est basé
sur l'indice boursier TSE 100
et votre capital demeure garanti à 100%!

C'est blindé!

Offert jusqu'au 23 mars 1994 ou jusqu'à épuisement du montant réservé par la Banque pour ce type de dépôt.

Info : 1 800 463-REER (7337)

BANQUE NATIONALE

Notre banque nationale

Le TSE 100 Index est une marque de commerce du Toronto Stock Exchange («TSE») et tous ses droits sont réservés. Le TSE n'est pas lié, ni ne recommande de quelque manière que ce soit le produit SécuriBourse de la Banque Nationale du Canada ou tout autre produit financier offert par celle-ci.

IL

LA SOCIÉTÉ
DES LOTERIES VIDÉO
DU QUÉBEC INC.
FILIALE DE LOTO-QUÉBEC

DEMANDE DE PROPOSITIONS N° 93-517

SERVICES D'HÉBERGEMENT ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE INFORMATIQUE DE GESTION D'APPAREILS DE LOTERIE VIDÉO

Clôture le: 21 février 1994, 11 h, heure locale

La Société des loteries vidéo du Québec inc., a reçu mandat d'installer et d'opérer des appareils de loterie vidéo dans les établissements accrédités à travers le Québec. La Société des loteries vidéo du Québec inc. requiert les services d'une entreprise en informatique pour héberger et exploiter sa centrale de traitement et sa ligne d'urgence, ainsi que pour effectuer l'entretien et le support de l'application centrale de loterie vidéo.

La présente demande de propositions s'adresse aux grandes entreprises en informatique ayant l'envergure, le personnel d'expérience ainsi que la capacité pour répondre aux conditions contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu contre un paiement non remboursable de 50$, présenté sous forme de chèque certifié ou mandat-poste fait à l'ordre de la Société des loteries vidéo du Québec inc., du lundi au vendredi, entre 9 h et 12 h et de 13 h 30 à 16 h, à:

La Société des loteries vidéo du Québec inc.
Service de l'approvisionnement de Loto-Québec, 19e étage
500, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 3G6

Seules les sociétés ou compagnies ayant un bureau d'affaires au Québec et ayant obtenu le document de demande de propositions directement du Service de l'approvisionnement de Loto-Québec, sont admises à présenter une proposition.

Les propositions devront être accompagnées d'un chèque certifié, d'une traite bancaire ou d'un cautionnement de proposition au montant de 25 000 $ en faveur de la Société des loteries vidéo du Québec inc.

Les propositions devront aussi être accompagnées d'une convention relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution représentant 15% de la valeur du contrat en faveur de la Société des loteries vidéo du Québec inc.

La Société des loteries vidéo du Québec Inc. ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre proposition reçue.

Toute information peut être obtenue auprès de Brigitte Vignola par téléphone au numéro (514) 499-5086 ou par télécopieur au numéro (514) 873-9934.

Louise Gagné
Chef de service
Approvisionnement
Émis le 5 février 1994

S2051826

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de :
R & M MÉTAL INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 12, Hôtel de Ville, à Dollard-des-Ormeaux, Québec, H9B 2P5.

FAILLIE

Avis est par les présentes donné que R & M MÉTAL INC. a déposé une cession le 21 janvier 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14 février 1994 à 14h30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville-Marie, 8e étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

DATÉ DE MONTRÉAL, ce 2e jour de février 1994.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic
ROLAND CHRÉTIEN, CIP,
Responsable de l'actif

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic de faillite

600, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 4L8. Tél. : (514) 879-1385

APPEL D'OFFRES
POUR FIN DE LOCATION
CONTRACTEURS

La Corporation Hôpital Louis-H. Lafontaine, centre de santé mentale pour adultes, est à la recherche de **deux (2) duplex, pour fin de location** pour sa clientèle en réinsertion sociale.

Ces duplex d'une superficie minimale de 325 mètres carrés chacun avec sous-sol, peuvent loger de huit (8) à neuf (9) personnes chacun.

Les locaux doivent se situer dans un quartier semi-résidentiel dans le périmètre des rues Sherbrooke, Jean-Talon, Roi-René et Lacordaire. Les édifices localisés dans une rue sans issue ou dans un croissant ne peuvent être retenus.

La proximité des services publics est requise.

Occupation le 1er juillet 1994.

Bail minimum de cinq (5) ans.

Les documents d'appel d'offres et autres renseignements peuvent être obtenus au bureau de:

Monsieur Richard Caron
service des achats
2e étage, pavillon Bourget
Hôpital Louis-H. Lafontaine
7401, rue Hochelaga
Montréal (Québec)
H1N 3M5

Des soumissions scellées et clairement identifiées doivent être déposées à l'adresse ci-dessus mentionnée au plus tard le **lundi 28 février 1994 à 11 h.**

HÔPITAL LOUIS-H. LAFONTAINE

S2051828

Suite des Avis légaux, Appels d'offres et Soumissions en pages A24, C4, G7, G8

«Meilleure voiture économique de l'année», viande à chien.

– Association des Journalistes Automobile du Canada

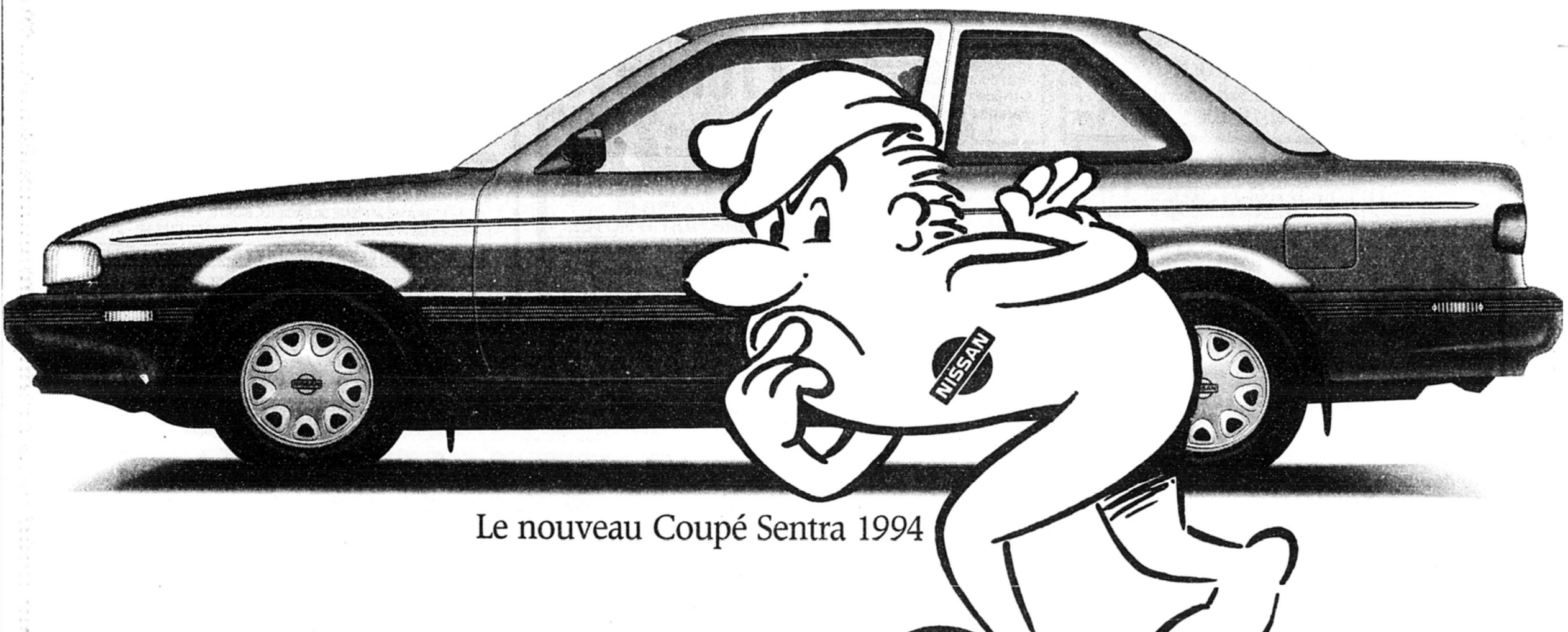

Le nouveau Coupé Sentra 1994

À PARTIR DE
10 990 $*

5,8 % **Financement garanti pour 48 mois****

Le nouveau Coupé Sentra de Nissan étonne même les plus avaricieux.

En la nommant «Meilleure voiture économique pour 1994», les quelque cinquante journalistes, formant l'Association des Journalistes Automobile du Canada, confondent les plus sceptiques.

Avec ses 110 chevaux, sa servodirection, et ses barres stabilisatrices avant et arrière en équipement standard, elle allie le plaisir de conduire à l'excellent rapport qualité-prix.

Et ceux qui n'ont jamais fini d'économiser seront heureux d'apprendre que le nouveau Coupé Sentra consomme seulement 5,7 litres/100 km (50 milles au gallon).

Passez vite chez votre très sympathique concessionnaire Nissan et faites l'essai d'un Coupé Sentra de Nissan. Les plus grognons en auront le souffle coupé.

Les banques chargent en moyenne 9,5 % d'intérêt sur un prêt-auto d'une durée de 48 mois. Chez Nissan, nous vous offrons 5,8 %* garanti pour 48 mois.

MONTANT FINANCÉ	COÛT D'EMPRUNT À 5,8 %	COÛT D'EMPRUNT À 9,5 %	VOS ÉCONOMIES
5 000 $	614 $	1 029 $	**415 $**
7 500 $	921 $	1 544 $	**623 $**
10 000 $	1 228 $	2 059 $	**831 $**
12 500 $	1 536 $	2 573 $	**1 037 $**

Les coûts d'emprunt sont basés sur un financement de 48 mois.

Votre très sympathique concessionnaire NISSAN

AJAC Association des Journalistes Automobile du Canada

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture de sécurité.
*P.D.S.F. pour le Coupé Sentra DLX 1994, modèle de base avec transmission manuelle. Taxes, transport et préparation en sus.
**Sujet à l'approbation du crédit par NCFI. Pour tous les détails, voyez votre concessionnaire Nissan participant ou composez le 1 800 387-0122 (entre 8 h et 19 h HE).

OFFRE EXCEPTIONNELLE

RABAIS 30% SUR TOUS NOS CONDOMINIUMS

HEURES D'OUVERTURE
Dimanche, mercredi, jeudi
13 h à 17 h
686-0505
LE MARITIME

S2051855

3040, boul. Lévesque Ouest, Chomedey

ALCOOL - DROGUE

Il y a un seul et unique Pavillon Grand Élan a Mt-Rolland

un **problème** dans ta vie?
le Père **Paul Aquin** s.j.
veut t'aider
(514) 229-3426

DEPUIS 1978
PAVILLON GRAND ÉLAN
C.P. 119, Mt-Rolland, Qué., J0R 1G0

S2038344

DERNIER ENCAN PUBLIC

Le PALAIS DES TAPIS du boul. Saint-Laurent fermera ses portes la semaine prochaine

Les Encanteurs Wémék ont reçu le mandat de vendre tous ces tapis à l'encan

Tapis de Perse et d'Orient

PAS DE MISE À PRIX, PAS DE PRIME DE 10%, PAS DE TPS

Samedi 5 février / Dimanche 6 février

Inspection de 12 h à 14 h / Encan à 14 h les deux jours

ENCANTEURS WÉMÉK
Inspection et encan au 7010, boul. Saint-Laurent
(angle av. Mozart) Tél.: 731-8339

S2050259

DE TERRE-NEUVE AU YUKON

le français me donne des ailes

J'ai la bougeotte et j'aime le changement. C'est pourquoi j'ai décidé de poser ma candidature à l'un des nombreux postes de moniteurs et de monitrices de français offerts à travers le Canada pour l'année scolaire 1994-1995.

Il s'agit de postes à temps plein ou à temps partiel destinés aux étudiants et étudiantes des universités et aux élèves qui terminent leurs études collégiales.

Rémunération

Pour le moniteur ou la monitrice :
- à temps plein : 11 400 $ pour dix mois
- à temps partiel : 3 500 $ pour huit mois

À ces montants, peut s'ajouter le remboursement de certains frais encourus.

Date limite d'inscription : 18 février 1994

Cela t'intéresse ? Alors, fais comme moi, procure-toi un formulaire d'inscription auprès des responsables :
- du collège ou de l'université que tu fréquentes ;
- des directions régionales du ministère de l'Éducation ;
- ou du ministère de l'Éducation
  Direction générale de l'aide financière aux étudiants
  Service des programmes de langue seconde
  Édifice Marie-Guyart, 21e étage
  1033, rue De La Chevrotière
  Québec (Québec) G1R 5K9

Pour obtenir des renseignements additionnels, composer le (418) 646-5232.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

Secrétariat d'État

Conseil des ministres de l'Éducation

13-14-0994

Dan Howard's MATERNITE "factory outlet"

30 à 70% de rabais

Mode maternité à prix radicalement réduits!

Dernière chance d'économiser sur toute notre marchandise automne-hiver et première chance d'économiser sur une sélection de vêtements de printemps: pantalons, robes, coordonnés, hauts et robes-chasubles

Du 5 au 11 février

LAVAL 973-2772, 2600, boul. Daniel-Johnson
POINTE-CLAIRE 695-4144, Complexe Pointe-Claire
6321, aut. Transcanadienne, pièce 133
lundi, mardi, mercredi 10 h - 18 h;
jeudi et vend. 10 h - 21 h; sam. 9 h 30 - 17 h.
BELLS CORNERS, OTTAWA 613-596-1912, Barron's Plaza
3710 Richmond Road, 2 km à l'ouest de Bayshore
à côté du Barron's Motor Inn
lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi 10 h - 18 h
jeudi 10 h - 21 h; dimanche 12 h - 17 h.

Cette offre ne s'applique pas aux articles déjà en solde, à la lingerie, aux crédits de magasin, aux articles déjà achetés; elle ne peut également être combinée à des coupons d'achat.

S2047690

FORMATION EN TRADUCTION

• français-anglais • anglais-français

Accroissez votre compétence linguistique et votre valeur dans votre entreprise ou votre profession ; inscrivez-vous au Programme de traduction (de l'anglais vers le français ou du français vers l'anglais) de l'Université McGill. Tout en continuant d'exercer votre emploi régulier, vous pourrez étudier à temps partiel et, au terme du programme de 30 crédits, obtenir le Certificat en Traduction de McGill, dont la réputation n'est plus à faire.

Pour être admissible, vous devez maîtriser l'anglais et le français, particulièrement à l'écrit, et subir avec succès l'examen d'admission.

COÛT : 174,49 $ par cours de trois crédits

EXAMEN D'ADMISSION

Le 1er ou le 3 mars, à 18 h 30. Pour réserver votre place, veuillez vous présenter en personne avant le 15 février, de 9 h à 18 h 30 du lundi au jeudi ou de 9 h à 17 h 30 le vendredi. Les droits d'examen s'élèvent à 40 $ (non remboursables) réglables par chèque visé, mandat ou en espèces.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Venez au département de langues et de traduction, pavillon de la bibliothèque Redpath, salle 214, ou téléphonez au 398-6160.

McGill Centre d'éducation permanente
L'endroit parfait pour vous perfectionner.

S2050493

ARGENT DISPONIBLE

Problèmes de liquidités?
Prêt commercial seulement
Confidentiel
Finance Rapide Cie Ltée
342-4488

S2052528

TORONTO

AirOntario **299$**
À PARTIR DE

INCLUS:
VOL ALLER-RETOUR TAXES ET UNE NUIT D'HÔTEL

Escapade International
PERMIS DU QUÉBEC

VOTRE AGENT AU **636-3325** OU 1-800-363-2345

T2050768

Avis public

Ville de Montréal

Commission de la culture et du développement communautaire

En raison du grand nombre d'inscriptions, la Commission de la culture et du développement communautaire tiendra des audiences publiques **supplémentaires** sur l'énoncé d'orientation en développement communautaire intitulé : « ***Le développement communautaire au cœur du développement social de Montréal*** » au cours des prochaines semaines. Les personnes et organismes inscrits seront entendus aux dates, heures et endroits suivants :

- **Le 10 février 1994, à 9 h 30, au Pavillon Jean-Paul II**
  7920, boulevard Saint-Laurent
  (métro Jarry)
  Arrondissements Rosemont - Petite-Patrie, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et Ahuntsic - Cartierville
- **Le 15 février 1994, à 19 heures, au Centre Pierre-Charbonneau**
  3000, rue Viau (métro Viau)
  Arrondissements Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
- **Le 28 février 1994, à 19 heures, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville**
  275, rue Notre-Dame Est
  (métro Champ-de-Mars)
  Arrondissements Ville-Marie, Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud et Sud-Ouest

Pour obtenir des renseignements et la documentation relative à cette consultation publique, adressez-vous à la Division des commissions et des comités du Conseil, 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200, au 872-3770.

Le greffier,
Léon Laberge

Clinique-école d'acupuncture

du Collège de Rosemont

- Asthme / allergies
- Douleurs lombaires
- Problèmes de sommeil
- Maux de tête
- Problèmes digestifs
- Tendinite / bursite
- Problèmes gynécologiques
- Autres problèmes pathologiques

* Nos étudiants et nos professeurs utilisent que des aiguilles jetables.

15$ du traitement

POUR RENDEZ-VOUS: (514) **376-1620** poste 353
lundi . . . . . 12 h à 20 h
mardi et vendredi . . . . . 8 h à 18 h
mercredi et jeudi . . . . . 9 h à 20 h

6400, 16e Avenue
Montréal (Québec)
67 Saint-Michel
Pie-IX

Collège de Rosemont

TOUT POUR LA SALLE DE BAIN ET L'ÉCLAIRAGE

3 000 000 $ DE STOCK

FAILLITE FAILLITE FAILLITE

DE 65 À 75% DE RÉDUCTION SUR LE PRIX COURANT

- TOUT POUR L'ÉCLAIRAGE: LUSTRES, PLAFONNIERS, APPLIQUES MURALES, SUSPENSIONS HALOGÈNES (MURANO, ALBÂTRE, SCALINI), SPOTS SUR RAIL, APPAREILS D'ÉCLAIRAGE POUR SALLE DE BAIN ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER.
- **PLUS DE 10 000 APPAREILS D'ÉCLAIRAGE**
- BAINS RÉGULIERS, BAINS TOURBILLON ET BAINS THÉRAPEUTIQUE, LAVABOS, TOILETTES À MÉCANISME SILENCIEUX, BIDETS. - PLUS DE 400 ROBINETS
- MARQUES DE PRESTIGE - VANITÉS ET ARMOIRES DE CUISINE

SEULEMENT LES SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 FÉVRIER

576, BOUL. GUIMOND, LONGUEUIL - TÉL.: 928-1616
TRANSIT HERA - **LIQUIDATEUR**

S2052368

LUMBERLAND

LE CENTRE DE RÉNOVATION

VENTE DE FERMETURE

NOUVELLES MARCHANDISES TOUS LES JOURS

EN BAS DU PRIX COÛTANT

50%

TOUT DOIT PARTIR

POUR UN TEMPS LIMITÉ

D'ESCOMPTE SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN INVENTAIRE

POINTE-AUX-TREMBLES
11850, SHERBROOKE EST
645-2721

Lundi et mardi 8h à 18h
Mercredi, jeudi et vendredi 8h à 21h
Sam. 8h30 à 17h
Dim. 10h à 16h

VISA MasterCard Interac PAIEMENT DIRECT

Pas de livraison, premiers arrivés, premiers servis

S2047693

Nos meilleures offres!

Le plus important réseau de concessionnaires au Québec veut vous offrir, chaque jour, un maximum de valeur à un prix minimum.

PRIX MINIMUM MAXIMUM VALEUR

Une championne de l'économie d'essence

Geo Metro 1994

169$*/mois

pour 36 mois

- Économie d'essence impressionnante 5,4 l/100km en ville (52 mi/gal) 4,3 l/100km sur la grand-route (66 mi/gal)▲
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Servo-freins
- Siège arrière à dossier rabattable
- Volant autobasculant
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Désembueur de lunette arrière

Cavalier, la plus vendue au pays depuis 4 ans

Chevrolet Cavalier Z22 1994

9994$**

- Moteur 2,2 litres de 120 chevaux
- Freins antiblocage (ABS)
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Servodirection
- Verrouillage électrique des portes
- Vitres teintées
- Aileron arrière
- Chauffe-moteur
- Rétroviseurs sports gauche et droit

Chevrolet Cavalier VL 1994

10 994$**

- Moteur 2,2 litres de 120 chevaux
- Boîte de vitesses automatique
- Freins antiblocage (ABS)
- Verrouillage électrique des portes
- Échappement en acier inoxydable
- Sièges baquets inclinables
- Rétroviseurs gauche et droit
- Vitres teintées
- Chauffe-moteur

Le véhicule privilégié de la famille

Chevrolet Lumina Van

16 994$**

- Panneaux de carrosserie en polymère antichocs et antirouille
- 7 sièges baquets indépendants
- Freins antiblocage (ABS)
- Moteur 6 cylindres
- Sac gonflable côté conducteur
- Extérieur redessiné
- Système de chauffage à l'arrière à contrôle indépendant
- Poutres de sécurité dans les portières
- Radiocassette AM-FM stéréo, 4 haut-parleurs
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Protège-tissus Scotchgard^mc
- Échappement en acier inoxydable
- Chauffe-moteur

GENERAL MOTORS GARANTIE TOTAL^MD 3 ANS / 60 000 km - SANS FRANCHISE***

GM Assistance ROUTIÈRE 24 HEURES †

CHEVROLET OLDSMOBILE GM GEO

Les vraies bonnes affaires, c'est chez nous!

Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1994 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. Les prix des concessionnaires peuvent varier. *Prix basé sur un bail de 36 mois, avec versement initial de 1 100$ (ou échange équivalent), transport, préparation et premier paiement inclus. Dépôt remboursable de 300$ exigé. Taxes en sus. Kilométrage limité à 72 000 km. Le coût du kilométrage excédentaire est de 5 ¢ par kilomètre. Sujet à l'approbation du crédit. **Taxes et transport en sus. ***Selon la première éventualité. ▲D'après le guide de consommation de carburant de 1994 de Transport Canada. †L'Assistance routière est offerte sur les modèles GM 1994. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

Appel d'offres

DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE :

2623-6083 QUÉBEC INC. et 2622-7710 QUÉBEC INC., "Auberge des Amérlques"

Arthur Andersen Inc. en sa qualité de syndic dans les faillites de 2623-6083 Québec Inc. et 2622-7710 Québec Inc. "Auberge des Amériques", sollicite des offres d'achat sur la propriété des débitrices.

DESCRIPTION

Cette auberge sise au 101, rue Principale à Saint-Sauveur-des-Monts (Québec), abrite 32 chambres réparties sur deux étages, une cuisine, une salle à manger, un bar, une salle de détente, des salles de réception et/ou conférence, un sauna et un spa. L'auberge inclut également une piscine creusée extérieure, une terrasse et un stationnement privé, le tout sur un terrain de 53 420 pieds carrés.

INSPECTION

L'inspection de l'auberge se fera sur rendez-vous seulement. Toutes demandes d'informations additionnelles devront être adressées à M. René C. Leduc, c.m.a. au (514) 848-1655.

INSTRUCTIONS

Les soumissions doivent être envoyées au syndic, ARTHUR ANDERSEN INC., à ses bureaux, lequel les recevra jusqu'à 15h00, le 24e jour de février 1994.

Les soumissions ne seront pas acceptées à moins d'être scellées et porter au recto de l'enveloppe et lisiblement inscrit **"SOUMISSION - AUBERGE DES AMÉRIQUES".**

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre de Arthur Andersen Inc. et dont le montant représente au moins 5 % de la soumission.

L'ouverture des soumissions se fera en présence des inspecteurs et d'un représentant du Surintendant des faillites au bureau du syndic soussigné, le 24e jour de février 1994 à 15h00.

CONDITIONS ET RÉSERVES

Avis est par les présentes donné que les conditions énonçées au paragraphe (8) de l'article 114 des Règles régissant la faillite s'appliquent à la présente vente sous réserve des additions, modifications et/ou omissions desdites conditions par le syndic, et font partie intégrante de la demande de soumissions.

Il est de la responsabilité du soumissionnaire d'obtenir une copie de ces conditions et réserves.

DATÉ À MONTRÉAL, ce 5e jour de février 1994.

ARTHUR ANDERSEN INC., SYNDIC
Jean-Guy Daoust, C.A., CIP
Responsable de l'actif

ARTHUR ANDERSEN INC.
600, boul. de Maisonneuve ouest, 27e étage
Montréal, Qué. H3A 3J2
Tél.: (514) 848-1641

VENTE PAR VOIE DE SOUMISSIONS

DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE : **LES UNIFORMES LUISA INC.**
LES VOYAGES BACAM INC.
CHRISTIAN DUBOIS
CHRISTIAN BABOUDER
"débiteurs"

Des soumissions sont demandées pour les éléments d'actif ci-après décrits, lesquels peuvent être vendus que par lot.

DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF

LOT 1:	**Marchandises** (Uniformes)	valeur de **$ 14 797.00**
	Équipement (support, caisse enregistreuse etc.)	valeur de **$ 2 044.00**
LOT 2:	**Mobilier de bureau**	valeur de **$ 8 229.00**
LOT 3:	**Ford Aerostar 1993** (V-6 - 5 passagers)	valeur de **$ 16 000.00**
LOT 4:	**Suzuki sidekick 1993**	valeur de **$ 11 000.00**

Les soumissions doivent être envoyées au bureau du syndic, PIERRE LABERGE & ASSOCIÉS, lequel les recevra jusqu'à 11h30 le 10 février 1994.

Les soumissions doivent être scellées et doivent porter au recto de l'enveloppe et lisiblement inscrit **"SOUMISSION LES UNIFORMES LUISA INC. & AL."**

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente au moins 15 pour cent du montant de la soumission.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui sera tenue au bureau du syndic, à 11h30 le 10 février 1994.

CONDITIONS ET RESERVES

Avis est par les présentes donné que les conditions énoncées au paragraphe (8) de l'article 114 des Règles régissant la faillite s'appliquent à la présente vente sous réserve des additions, modifications ou omissions en totalité ou en partie des conditions de vente apportées par le syndic.

Ces conditions font partie intégrante de la demande de soumissions. Il est de la responsabilité du soumissionnaire d'obtenir le détail de ces conditions et réserves.

INSPECTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les biens mentionnés au lot 1 peuvent être inspectés le 7 février 1994 entre 14h30 et 17h00 en se rendant au 6200 St-Vallier, Montréal.

Les biens mentionnés au lot 2 peuvent être inspectés le 8 février 1994 entre 14h30 et 17h00 en se rendant au 2080 B St-Denis, Montréal.

Les biens mentionnés aux lots 3 et 4 peuvent être inspectés le 9 février 1994 entre 14h00 & 17h00 en se rendant au 3420 Hochelaga, Montréal.

PIERRE LABERGE, c.a., Syndic

Pierre Laberge & Associés
SYNDICS DE FAILLITES
3420, rue Hochelaga, Montréal (Québec) H1W 1H3 (514) 521-5188

Nº 500-11-000055-943

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

INVESTIM INC., corps politique et incorporé, légalement constitué en corporation, ayant sa principale place d'affaires dans la Ville de Montréal, District de Montréal, Province de Québec, au 10542, boulevard l'Acadie, H4N 1L9.

DÉBITRICE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
(paragraphe 102(4))

AVIS est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue à l'égard de **Investim Inc.** le 24e jour de janvier 1994, et que la première assemblée des créanciers du failli sera tenue le 15e jour de février 1994 à 9 h 30 au bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8e étage, Salle 800, Montréal, Québec, H3B 2G2.

FAIT à Montréal, ce 5e jour de février 1994.

Coopers & Lybrand Limitée,
Syndic
Gilles Gagnon
Responsable de l'actif

1170, rue Peel, bureau 330
Montréal (Québec) H3B 4T2
Tél.: (514) 876-1520

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

APPEL D'OFFRES POUR RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

La Ville de Sainte-Catherine demande des soumissions pour son régime d'assurance collective.

Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le cahier des charges qui est disponible au bureau de la greffière situé au 5465, boul. Marie-Victorin, Sainte-Catherine, Québec J0L 1E0.

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurances, agents d'assurances et compagnies d'assurances dûment autorisés à transiger et ayant une place d'affaires au Québec.

Les soumissions seront reçues au bureau de la greffière jusqu'à 10 h, le vendredi 25 février 1994, et elles seront ouvertes publiquement le même jour à compter de 10 h.

La Ville de Sainte-Catherine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui seront présentées et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Sainte-Catherine, ce 5 février 1994

Me Carole Cousineau, *greffière* S2052395

Suite des Avis légaux, Appels d'offres et Soumissions en pages A20, C4, G7, G8

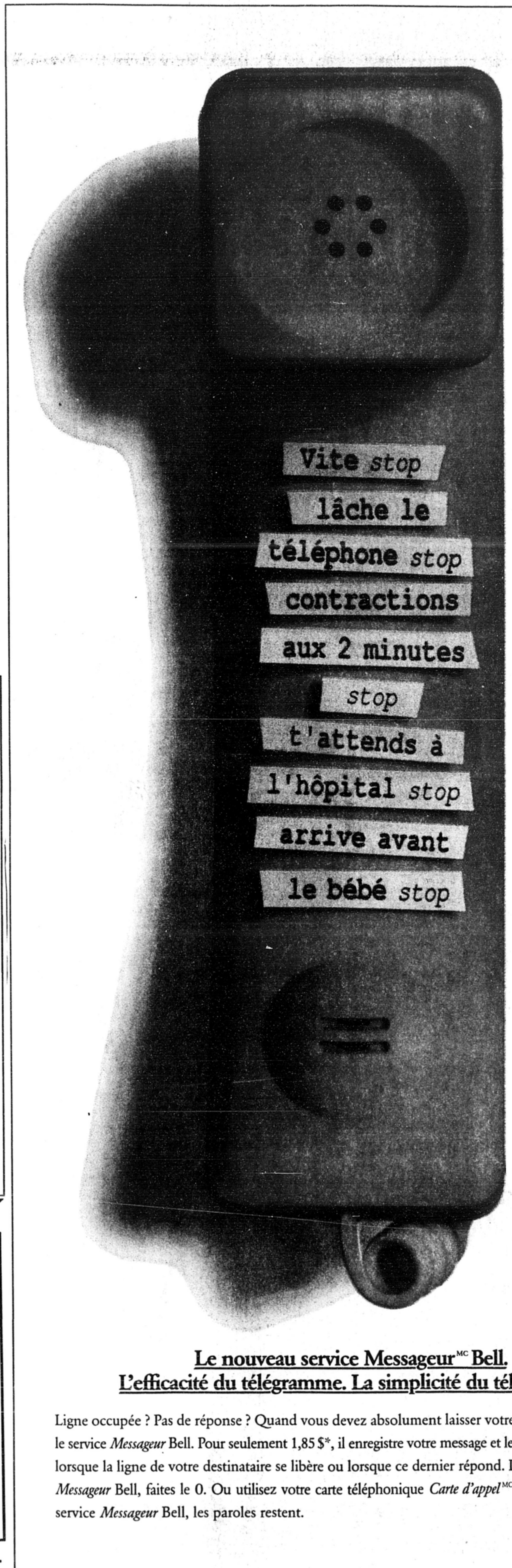

Le nouveau service Messageur[MC] Bell.
L'efficacité du télégramme. La simplicité du téléphone.

Ligne occupée ? Pas de réponse ? Quand vous devez absolument laisser votre message, comptez sur le service *Messageur* Bell. Pour seulement 1,85 $*, il enregistre votre message et le livre automatiquement lorsque la ligne de votre destinataire se libère ou lorsque ce dernier répond. Pour profiter du service *Messageur* Bell, faites le 0. Ou utilisez votre carte téléphonique *Carte d'appel*[MC] Bell. Avec le nouveau service *Messageur* Bell, les paroles restent.

Bell

* Par message livré, partout en Amérique du Nord, à l'exception d'Hawaï et de l'Alaska.